

CONNAISSANCES



Crédit photo : Loïc de la Rancheray - ASCPF

LES MAMMIFERES NON VOLANTS EN REGION ÎLE-DE-FRANCE

Fiches par espèce

Nathalie de Lacoste, Julien Birard, Maxime Zucca

Pour citer cette publication :

De Lacoste, N., Birard, J., Zucca, M. 2015. Connaissances sur les mammifères non volants en Région Île-de-France. Natureparif, Paris, 85p.

natureparif

Agence régionale pour
la nature et la biodiversité

île de France

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|-----------|
| INTRODUCTION ET RAPPELS DU CONTEXTE..... | 4 |
| I) PRESENCE AVEREE..... | 6 |
| Rongeurs | 7 |
| Muridés | 8 |
| Le Mulot à collier (<i>Apodemus flavicollis</i>) | 8 |
| Le Mulot sylvestre (<i>Apodemus sylvaticus</i>) | 9 |
| le Rat des moissons (<i>Micromys minutus</i>) | 10 |
| La Souris grise (<i>Mus musculus</i>) | 11 |
| Le Rat surmulot (<i>Rattus norvegicus</i>) | 12 |
| Le Rat noir (<i>Rattus rattus</i>) | 13 |
| Cricéidés..... | 14 |
| Le Campagnol roussâtre (<i>Clethrionomys glareolus</i>) | 14 |
| Le Rat musqué (<i>Ondatra zibethicus</i>) | 15 |
| Le Campagnol agreste (<i>Microtus agrestis</i>) | 16 |
| Le Campagnol des champs (<i>Microtus arvalis</i>) | 17 |
| Le Campagnol souterrain (<i>Microtus subterraneus</i>) | 18 |
| Le Campagnol amphibie (<i>Arvicola sapidus</i>) | 19 |
| Myocastoridés | 21 |
| Le Ragondin (<i>Myocastor coypus</i>) | 21 |
| Gliridés | 22 |
| Le Loir gris (<i>Glis glis</i>) | 22 |
| le Lérot (<i>Eliomys quercinus</i>) | 23 |
| Le Muscardin (<i>Muscardinus avellanarius</i>) | 24 |
| Sciuridés..... | 25 |
| L'Écureuil roux (<i>Sciurus vulgaris</i>) | 25 |
| Le Tamia de Sibérie (<i>Tamias sibericus</i>) | 26 |
| Lagomorphes | 27 |
| Léporidés..... | 28 |
| Le Lièvre d'Europe (<i>Lepus europaeus</i>) | 28 |
| Le Lapin de garenne (<i>Oryctolagus cuniculus</i>) | 29 |
| Soricomorphes..... | 30 |
| Soricidés..... | 31 |
| La Crocidure leucode (<i>Crocidura leucodon</i>) | 31 |
| La Crocidure musette (<i>Crocidura russula</i>) | 32 |
| La Crossope aquatique (<i>Neomys fodiens</i>) | 33 |
| La Musaraigne couronnée (<i>Sorex coronatus</i>) | 35 |
| La Musaraigne pygmée (<i>Sorex minutus</i>) | 36 |
| Talpidés..... | 37 |
| La Taupe d'Europe (<i>Talpa europaea</i>) | 37 |
| Érinacéomorphes..... | 38 |
| Érinacéidés | 39 |
| Le Hérisson d'Europe (<i>Erinaceus europaeus</i>) | 39 |
| Carnivores..... | 40 |
| Canidés..... | 41 |

| | |
|--|-----------|
| Le Renard roux (<i>Vulpes vulpes</i>) | 41 |
| Félinés | 42 |
| Le Chat sauvage (<i>Felis silvestris</i>) | 42 |
| Mustélinés | 43 |
| La Fouine (<i>Martes foina</i>) | 43 |
| La Martre des pins (<i>Martes martes</i>) | 44 |
| le Blaireau européen (<i>Meles meles</i>) | 45 |
| La Belette (<i>Mustela nivalis</i>) | 46 |
| L'Hermine (<i>Mustela erminea</i>) | 47 |
| Le Putois d'Europe (<i>Mustela putorius</i>) | 48 |
| Procyonidés | 49 |
| Le Raton laveur (<i>Procyon lotor</i>) | 49 |
| Artiodactyles | 50 |
| Cervidés..... | 51 |
| Le Chevreuil européen (<i>Capreolus capreolus</i>) | 51 |
| Le Cerf élaphe (<i>Cervus elaphus</i>) | 52 |
| Le Cerf sika (<i>Cervus nippon</i>) | 53 |
| Le Daim européen (<i>Dama dama</i>) | 54 |
| Suidés | 55 |
| Le Sanglier (<i>Sus scrofa</i>) | 55 |
| Diprotodontes | 56 |
| Macropodidés | 57 |
| Le Wallaby de Bennett (<i>Macropus rufogriseus</i>) | 57 |
| II) PRESENCE ACCIDENTELLE | 58 |
| Viverridés..... | 59 |
| La Genette (<i>Genetta genetta</i>) | 59 |
| III) PRESENCE A CONFIRMER..... | 60 |
| Soricidés..... | 61 |
| La Musaraigne carrelet (<i>Sorex araneus</i>) | 61 |
| La Crocidure des jardins (<i>Crocidura suaveolens</i>) | 62 |
| Cricetidés..... | 63 |
| Le Campagnol terrestre (<i>Arvicola terrestris</i>) | 63 |
| NOTES COMPLEMENTAIRES | 64 |
| BIBLIOGRAPHIE | 65 |

Introduction et rappels du contexte

Malgré des enjeux de conservation importants, les mammifères représentent actuellement un groupe peu inventorié du fait de leur faible détectabilité, leurs mœurs nocturnes et leur grande diversité induisant une multiplication des méthodes de suivi. Si, parmi eux, certains groupes tels que les chiroptères et les ongulés, sont mieux inventoriés que d'autres, aux niveaux national comme régional (HAFFNER & SAINT-GIRONS 1994, LUGRIS 2009), il en résulte globalement une sous-évaluation des enjeux mammalogiques. Cette dernière se traduit notamment par la méconnaissance des statuts de conservation réels des différentes espèces et des lacunes dans la protection réglementaire (MARTIN 2010). En effet, seules sept espèces de mammifères présentes en Île-de-France, hors chauves-souris, bénéficient d'une protection nationale : l'Écureuil roux, le Campagnol amphibie, le Loir gris, le Muscardin, le Hérisson d'Europe, la Crossope aquatique et le Chat sauvage.

Pourtant, en Île-de-France, région densément peuplée et urbanisée, les problématiques de régression et de fragmentation des habitats naturels, qui constituent les premières causes de déclin des mammifères impactant à la fois leur répartition et leurs déplacements, sont particulièrement sensibles. Depuis l'inventaire coordonné par la Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères de 1978 à 1984, les données portant sur ce groupe, éparses et parfois incomplètes, ne permettent pas de mettre en évidence la répartition des espèces sur le territoire. Si plusieurs projets d'atlas à l'initiative de l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing (LUGRIS 2009) et du département de Seine-et-Marne (LUSTRAT 2006, RENAULT 2012) ont été mis en place ces dernières années, aucun document de référence recensant toutes les espèces de mammifères de la région Île-de-France, leur dynamique de population et leur répartition actuelle n'a été produit. Des tentatives locales d'approche globale pour évaluer l'ensemble du peuplement mammalien d'un territoire ont également été proposées, notamment à l'échelle de la moyenne vallée de l'Essonne (MARTIN 2010). Pour orienter les décisions et prioriser les actions, il s'est donc révélé nécessaire de mettre en évidence le statut de conservation des espèces franciliennes.

Ainsi, un travail réalisé entre février et septembre 2014 par Natureparif, l'agence régionale pour la nature et la biodiversité en Île-de-France, propose un premier état des lieux des connaissances sur les mammifères franciliens, hors chiroptères, étape préliminaire à l'élaboration future d'un livre blanc présentant la situation francilienne, voire d'une liste rouge établie à partir de la méthodologie proposée par l'UICN. Cette étude a pour but de rassembler les connaissances des principaux détenteurs de données et d'identifier les espèces prioritaires en termes de connaissance.

Pour réaliser cette synthèse régionale de la répartition des mammifères, différentes sources de données ont été identifiées : 169 contacts appartenant à 72 organismes différents ont été sollicités entre février et mai 2014. 58 d'entre eux ont fourni des données, parmi lesquels les fournisseurs majoritaires sont les organismes de recherche (le Muséum national d'Histoire naturelle, et plus précisément le Service du Patrimoine Naturel), les établissements publics et administratifs, en particulier les Directions Départementales des Territoires et les conseils généraux, puis les bases de données en ligne (notamment la base de données CETTIA coordonnée par Seine-Et-Marne Environnement et Natureparif). Les Fédérations de Chasse et les associations naturalistes se sont également révélés, comme attendu, des acteurs essentiels de la connaissance mammalogique, de même que les parcs naturels régionaux et les réserves naturelles.

Une donnée de la base obtenue à l'issue de cette étude est décrite par cinq informations principales décrites à différents niveaux de précision : l'espèce concernée, la date d'observation, la localisation, l'auteur et la source. L'objectif est d'avoir accès à un maximum d'informations permettant d'obtenir une image fidèle de la situation actuelle de chaque espèce dans la région, mais aussi toutes les données passées existantes afin de fournir un aperçu de leur état de conservation dans un passé récent, idéalement, sur les dix dernières années (UICN France 2011). Il est à noter que 19 méthodes de recueil d'informations sur les mammifères ont été observées, reflétant la grande diversité d'approche du groupe taxonomique d'étude (WILSON *et al.* 1996). Les données récoltées n'ont ainsi pas fait l'objet d'un effort de prospection homogène, notion qui reste importante à prendre en compte. La majorité des données concernent de loin les observations visuelles puis le piégeage agréé, en considérant le piégeage des nuisibles et les captures accidentelles relâchées.

Au total, 22 065 données exploitables ont été compilées au sein d'une base de données recensant uniquement les mammifères franciliens, hors chiroptères. 47 espèces appartenant à 7 ordres différents ont été identifiées. Toutefois, la présence de 3 espèces de micromammifères dont l'identification est complexe (*Crocidura suaveolens*, *Sorex araneus* et *Arvicola terrestris*) est douteuse, en particulier pour deux d'entre elles. On retiendra donc le nombre de 45. Pas ailleurs, certaines espèces ont pu être détectées sans pour autant présenter des populations viables dans la région. On a donc distingué dans ce document trois classes d'espèces : les espèces dont la **présence est connue et avérée (43)**, les espèces dont la **détection en Île-de-France est accidentelle (1)** et les espèces dont la **présence nécessite d'être confirmée (3)** par des recherches approfondies et des protocoles spécifiques.

La répartition des données laisse apparaître, comme on pouvait s'y attendre, les espèces communes comme les plus renseignées (Fouine, Chevreuil, Écureuil, Sanglier, Renard, ...). Un seuil arbitraire de 0,5 % de la base de données totales (équivalent à 110 données) a été fixé, en-dessous duquel les espèces ont été considérées comme sous-évaluées. Sur la totalité des espèces franciliennes, 17 sont concernées : il s'agit majoritairement de micromammifères, y compris communs, du fait de la difficulté à les détecter, mais aussi d'espèces plus rares comme les Gliridés (Lérot, Loir gris, Muscardin), voire exceptionnelles comme le Chat sauvage, ou encore d'espèces en régression, comme l'Hermine.

Ce document propose donc une carte de répartition pour chaque espèce présente sur le territoire francilien, issue de la localisation des données postérieures à 1950 dont l'analyse a été effectuée en juillet 2014. Des mailles de 4 km² de présence de chaque espèce ont été représentées, sur le modèle de la méthodologie d'élaboration d'une liste rouge (UICN France 2011). La date des données a été caractérisée en quatre périodes : historiques (antérieure à 1900), avant 1984 (entre 1900 et 1984, date du dernier atlas des mammifères réalisé à l'échelle nationale par la Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères (SFPEM) : FAYARD, SAINT-GIRONS & DUGUY 1984), entre 1984 et 2008, et postérieure à 2008 (considérée comme la période récente). Sont indiqués le statut de rareté de l'espèce en Île-de-France estimé à partir de l'analyse de la base de données, le nombre de données disponibles par espèce, ainsi que la surface de la zone d'occupation estimée de chaque espèce (calculée par la somme des superficies des mailles d'occupation de la façon suivante : zone d'occupation = nombre de mailles d'occupation x 4 km²). Une rapide présentation de l'espèce accompagne ces informations, ainsi qu'une description de son habitat, et une comparaison entre l'état des lieux des connaissances de 2014 et les indications disponibles dans l'atlas des mammifères de 1984. Si l'espèce considérée a été introduite ou est protégée au niveau national, l'information est également spécifiée.

I) Présence avérée

RONGEURS

MURIDES

LE MULOT A COLLIER (*APODEMUS FLAVICOLLIS*)

Statut Île-de-France : **Très rare**

Statut Liste Rouge Nationale UICN : LC

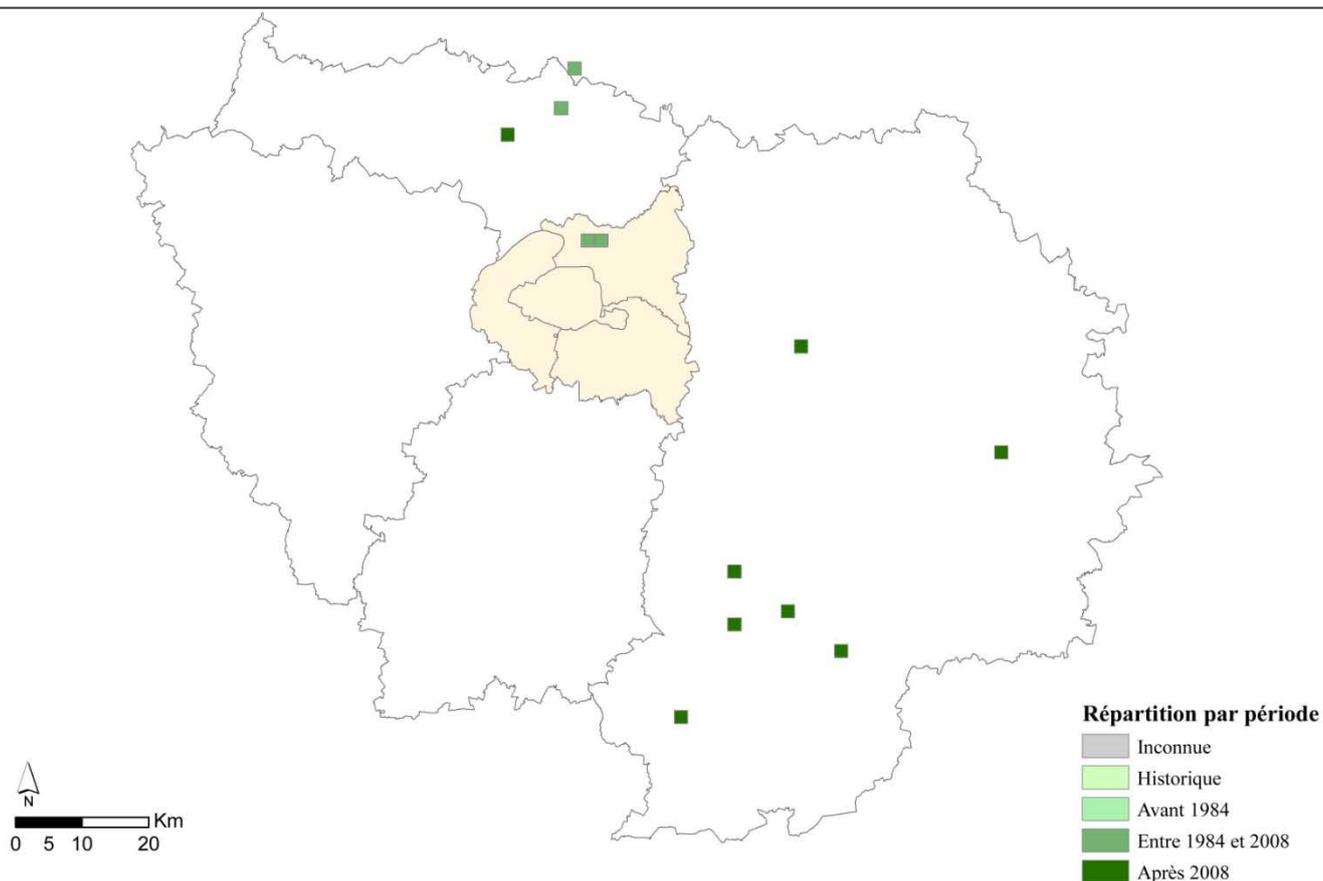
Nombre de données : 24

Surface de la zone d'occupation : 48 km²

Le Mulot à collier est généralement confiné aux espaces boisés, mais peut s'observer également en limite de champ, dans les vergers, haies et jardins arborés ou bosquets (AULAGNIER *et al.* 2008). L'Atlas des mammifères sauvages de France de 1984 mis en place par la Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères (SFEPM) ne mettait en évidence que deux mailles occupées en Île-de-France, une dans le Val d'Oise et la seconde au centre-est de la Seine-et-Marne.

Cette espèce est difficilement identifiable à vue, et rarement observée, d'où le peu de données disponibles lors de l'état des lieux des connaissances de 2014. La base de données est donc peu représentative de sa répartition réelle sur le territoire francilien : essentiellement forestière, cette espèce est sans doute également présente en Essonne et dans les Yvelines, au moins sur les grands massifs forestiers.

Répartition de l'espèce *Apodemus flavicollis* par maille de 4 km² et par période



LE MULOT SYLVESTRE (*APODEMUS SYLVATICUS*)

Statut Île-de-France : **Commun**

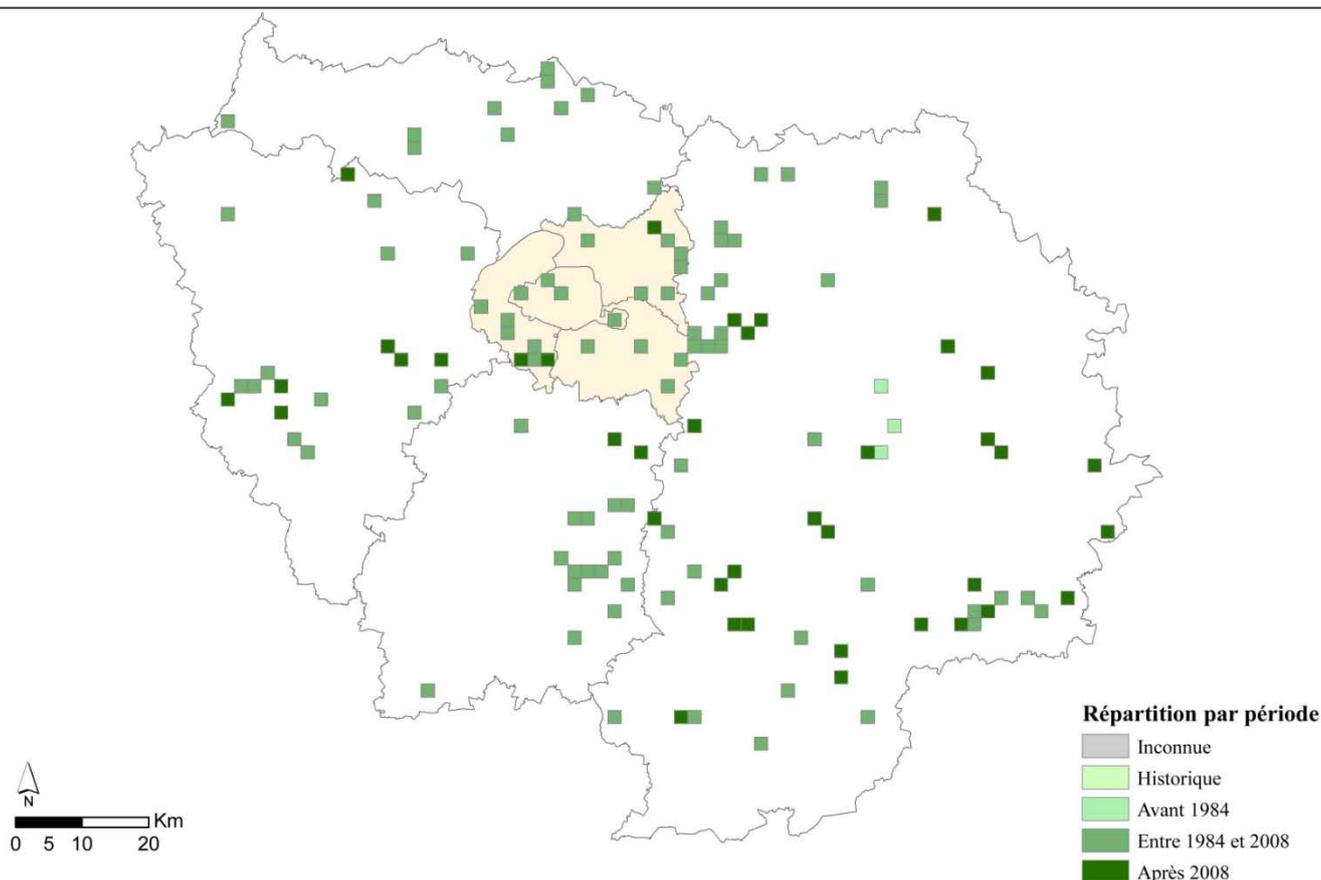
Statut Liste Rouge Nationale UICN : LC

Nombre de données : 361

Surface de la zone d'occupation : 524 km²

Le Mulot sylvestre est une espèce commune, majoritairement nocturne, qui fréquente tous types de forêts et de milieux buissonneux (AULAGNIER *et al.* 2008). Ses exigences en termes d'habitat sont d'une plasticité plus grande que le Mulot à collier : il est moins forestier que ce dernier, et montre un comportement plus anthropophile, gagnant souvent les habitations en hiver (GILLIERON 2012). Le Mulot sylvestre a ainsi été observé dans tous les départements, y compris en petite couronne, ce qui avait déjà été mis en évidence dans l'Atlas des mammifères de 1984. Du fait de la difficulté d'observation de cette espèce, comme tous les micromammifères, la carte présentée sous-estime l'étendue de son aire de répartition réelle sur le territoire.

Répartition de l'espèce *Apodemus sylvaticus* par maille de 4 km² et par période



LE RAT DES MOISSONS (*MICROMYS MINUTUS*)

Statut Île-de-France : **Rare**

Statut Liste Rouge Nationale UICN : LC

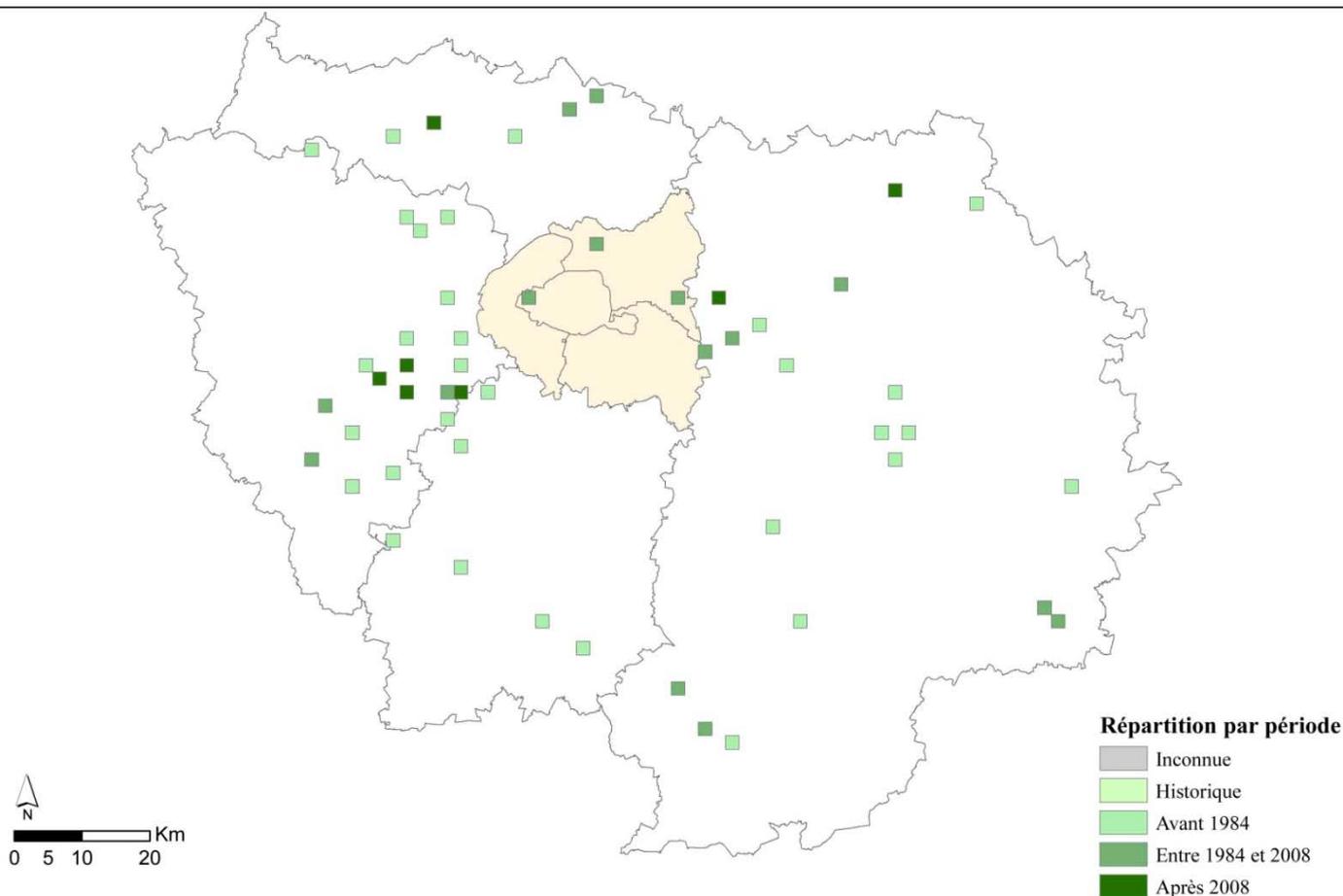
Nombre de données : 89

Surface de la zone d'occupation : 212 km²

Le Rat des moissons est une espèce très discrète fréquentant les roselières, les haies, les lisières de bois et les clairières (AULAGNIER *et al.* 2008). Ce minuscule rongeur, le plus petit d'Europe, est plutôt considéré comme une espèce de plaine, essentiellement inféodée à des zones marécageuses, mais qui peut occasionnellement et temporairement occuper des milieux de substitution, notamment des cultures de céréales et des friches (GILLIERON 2012).

L'Atlas des mammifères de 1984 met en évidence l'absence marquée de mailles occupées en petite couronne, à l'ouest des Yvelines et dans la moitié sud de la Seine-et-Marne. La centralisation de données de 2014 atteste de la présence de l'espèce sur ces zones. Si quelques observations ont été réalisées au cœur de Paris et dans les roselières de proche banlieue, l'espèce est possiblement en déclin du fait de l'urbanisation et de la dégradation des zones humides*.

Répartition de l'espèce *Micromys minutus* par maille de 4 km² et par période



LA SOURIS GRISE (*MUS MUSCULUS*)

Statut Île-de-France : **Commun**

Statut Liste Rouge Nationale UICN : LC

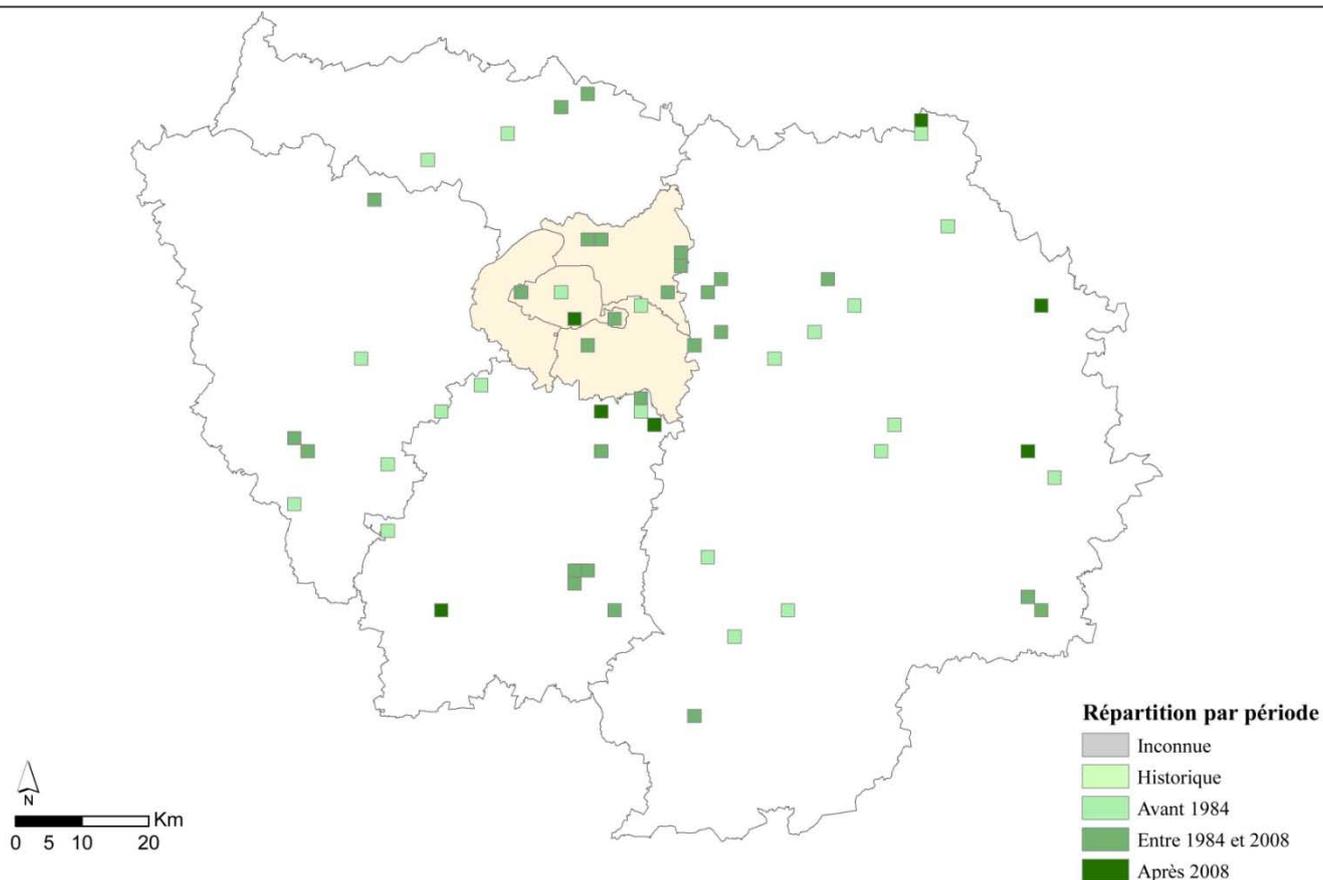
Nombre de données : 87

Surface de la zone d'occupation : 224 km²

Espèce commensale, la Souris grise semble, dans le domaine continental du territoire français non-méditerranéen, strictement inféodée à l'Homme et à son bâti (PASCAL & VIGNE 2003). Elle présente *a priori* une répartition uniforme sur le territoire, y compris en milieu urbain, comme le montre l'Atlas des mammifères de la SFEPM. Le peu de données récoltées lors de la centralisation de données en 2014 sous-estime son aire de répartition réelle.

Si la Souris grise ne figure pas sur la liste des espèces dites nuisibles, ses populations inféodées à l'habitat humain font l'objet d'opérations de destruction au moyen d'appâts additionnés d'anticoagulant (PASCAL & VIGNE 2003). Ces opérations sont réalisées par des professionnels à la demande de structures municipales, départementales ou de particuliers, mais la vente libre de diverses préparations permet au particulier de procéder lui-même à la destruction. Ces dernières n'étant pas réglementées, il est difficile de les chiffrer, et de mettre en évidence leur impact sur les populations actuelles de souris, qui semblent toutefois bien se porter.

Répartition de l'espèce *Mus musculus* par maille de 4 km² et par période



LE RAT SURMULOT (*RATTUS NORVEGICUS*)

Statut Île-de-France : **Commun**

Statut Liste Rouge Nationale UICN : NA (espèce introduite en métropole dans la période récente (après 1500))

Espèce introduite

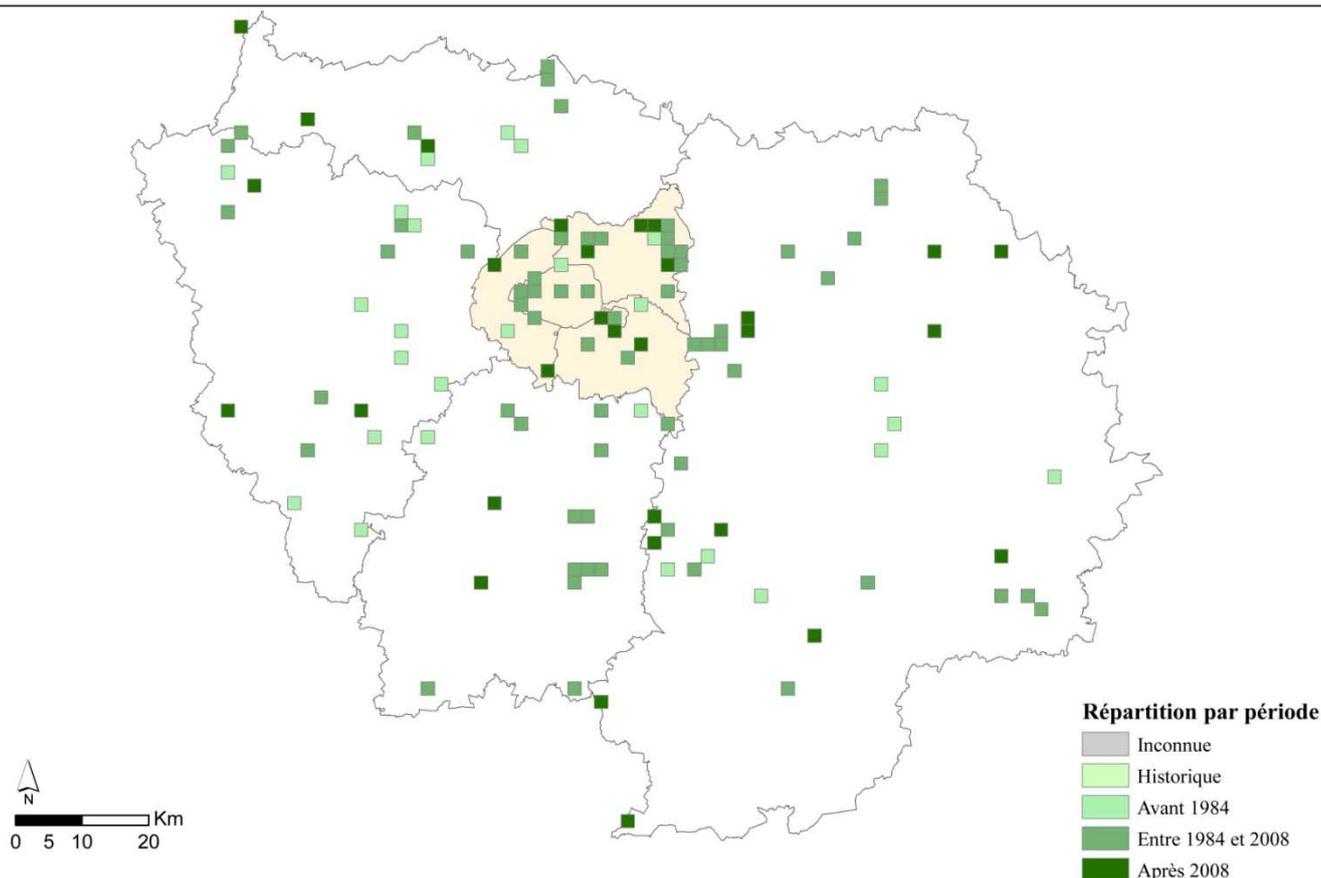
Nombre de données : 191

Surface de la zone d'occupation : 476 km²

Espèce commensale de l'homme, le Rat surmulot fréquente essentiellement les biotopes ouverts créés par ce dernier et les milieux perturbés (AULAGNIER *et al.* 2008). Abondant dans l'ensemble des agglomérations, il est présent dans nombre d'habitats dits naturels hors de la zone méditerranéenne, tout particulièrement dans les milieux humides (PASCAL & VIGNE 2003). L'Atlas des mammifères de 1984 présente une répartition de l'espèce homogène sur le territoire, avec une absence marquée dans la moitié nord de la Seine-et-Marne et au sud de l'Essonne. Les données recensées en 2014 permettent de combler ces lacunes, et montrent une densité importante du Rat surmulot dans le cœur d'agglomération.

Bien qu'il ne figure pas à la liste des espèces dites nuisibles, ses populations inféodées à l'habitat humain font l'objet d'opérations de destructions au moyen d'appâts additionnés d'anticoagulant difficiles à chiffrer, mais dont l'impact semble loin de menacer l'espèce, très abondante, et dont l'aire de répartition couvre tout le territoire national.

Répartition de l'espèce *Rattus norvegicus* par maille de 4 km² et par période



LE RAT NOIR (*RATTUS RATTUS*)

Statut Île-de-France : **Rare**

Statut Liste Rouge Nationale UICN : LC

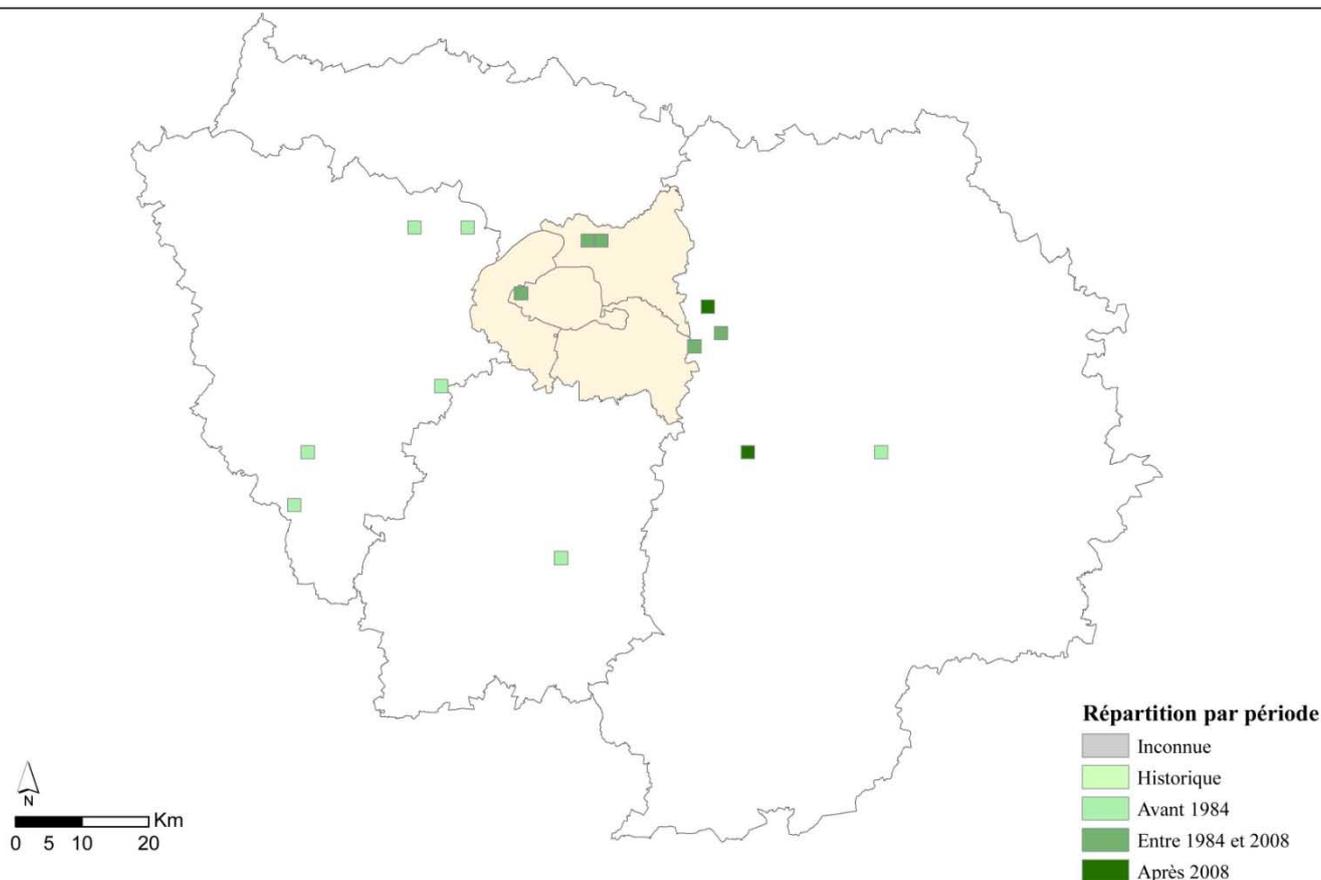
Nombre de données : 9

Surface de la zone d'occupation : 56 km²

Actuellement présente sur l'ensemble du territoire de la France (AULAGNIER *et al.* 2008), cette espèce commensale de l'homme est confinée aux milieux perturbés. L'Atlas de la SFPEM de 1984 présentait très peu de mailles occupées. L'absence de l'espèce est particulièrement sensible dans le Val d'Oise et en petite couronne, et les quelques observations ont été réalisées dans la Brie (Seine-et-Marne), en centre-Essonne et au sud des Yvelines. La compilation de données de 2014 met en évidence des observations dans le cœur d'agglomération et au nord des Yvelines.

Le nombre et l'effectif de ses populations continentales auraient décliné récemment, cette information n'étant cependant pas rigoureusement documentée (PASCAL & VIGNE 2003) : ce serait également le cas en Île-de-France (comm. pers. Patrick HAFFNER), probablement du fait de la compétition avec le Rat surmulot (PASCAL & VIGNE 2003), ce qui expliquerait le très faible nombre de données disponibles.

Répartition de l'espèce *Rattus rattus* par maille de 4 km² et par période



CRICETIDES

LE CAMPAGNOL ROUSSATRE (*CLETHRIONOMYS GLAREOLUS*)

Statut Île-de-France : **Commun**

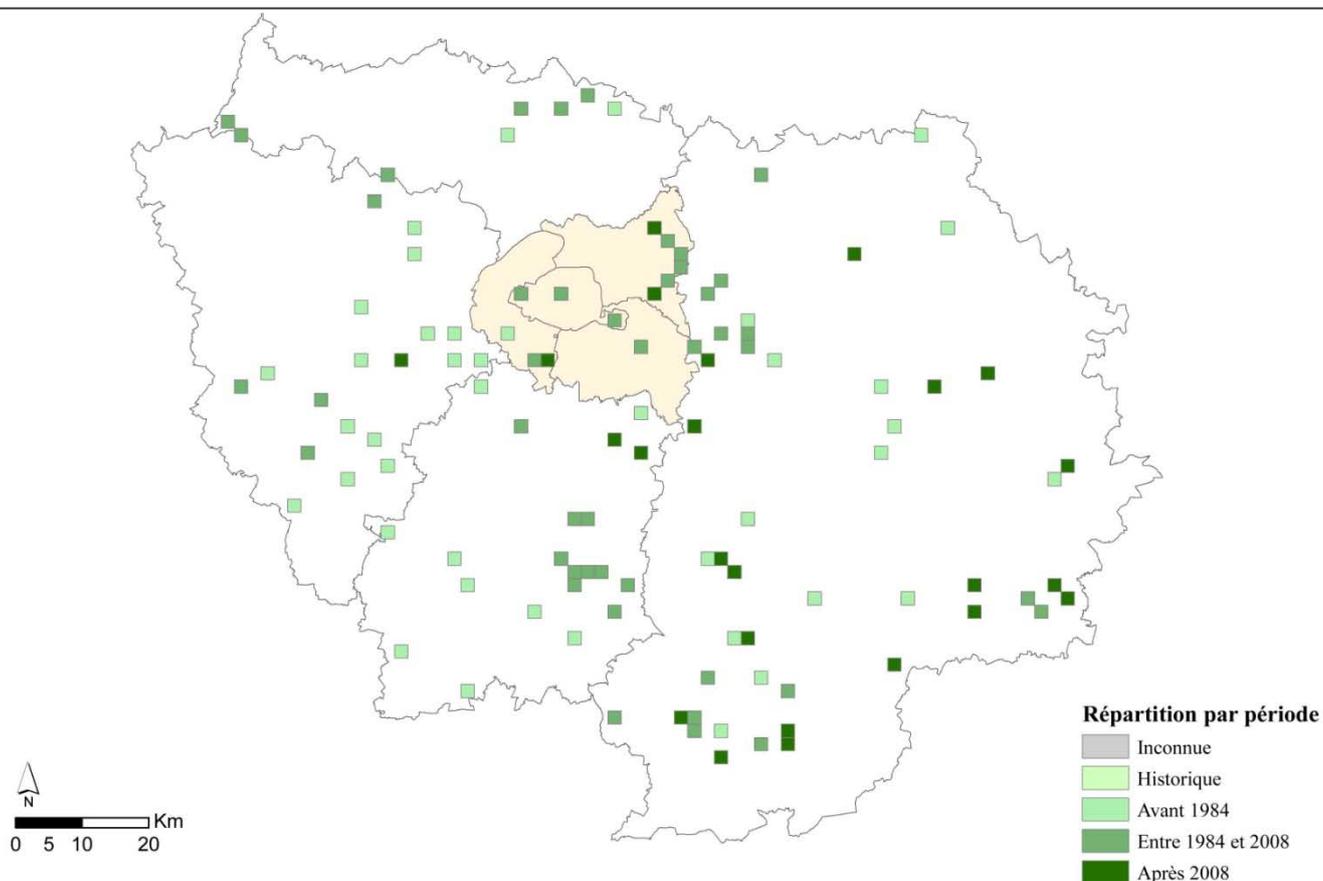
Statut Liste Rouge Nationale UICN : LC

Nombre de données : 208

Surface de la zone d'occupation : 436 km²

Ce petit campagnol essentiellement forestier peut occuper tous les biotopes riches en buissons ou en herbes hautes avec des arbres épars (AULAGNIER *et al.* 2008, GILLIERON 2012). Lors de l'Atlas des mammifères de 1984, l'espèce semblait présente partout sauf en Seine-Saint-Denis, dans le Val de Marne et au cœur de Paris. Actuellement, le Campagnol roussâtre est observé dans tous les départements d'Île-de-France, et y compris en petite couronne. Comme pour les autres micromammifères, difficiles à contacter, sa répartition est largement sous-estimée.

Répartition de l'espèce *Clethrionomys glareolus* par maille de 4 km² et par période



LE RAT MUSQUE (*ONDATRA ZIBETHICUS*)

Statut Île-de-France : **Commun**

Statut Liste Rouge Nationale UICN : NA (espèce introduite en métropole dans la période récente (après 1500))

Espèce introduite

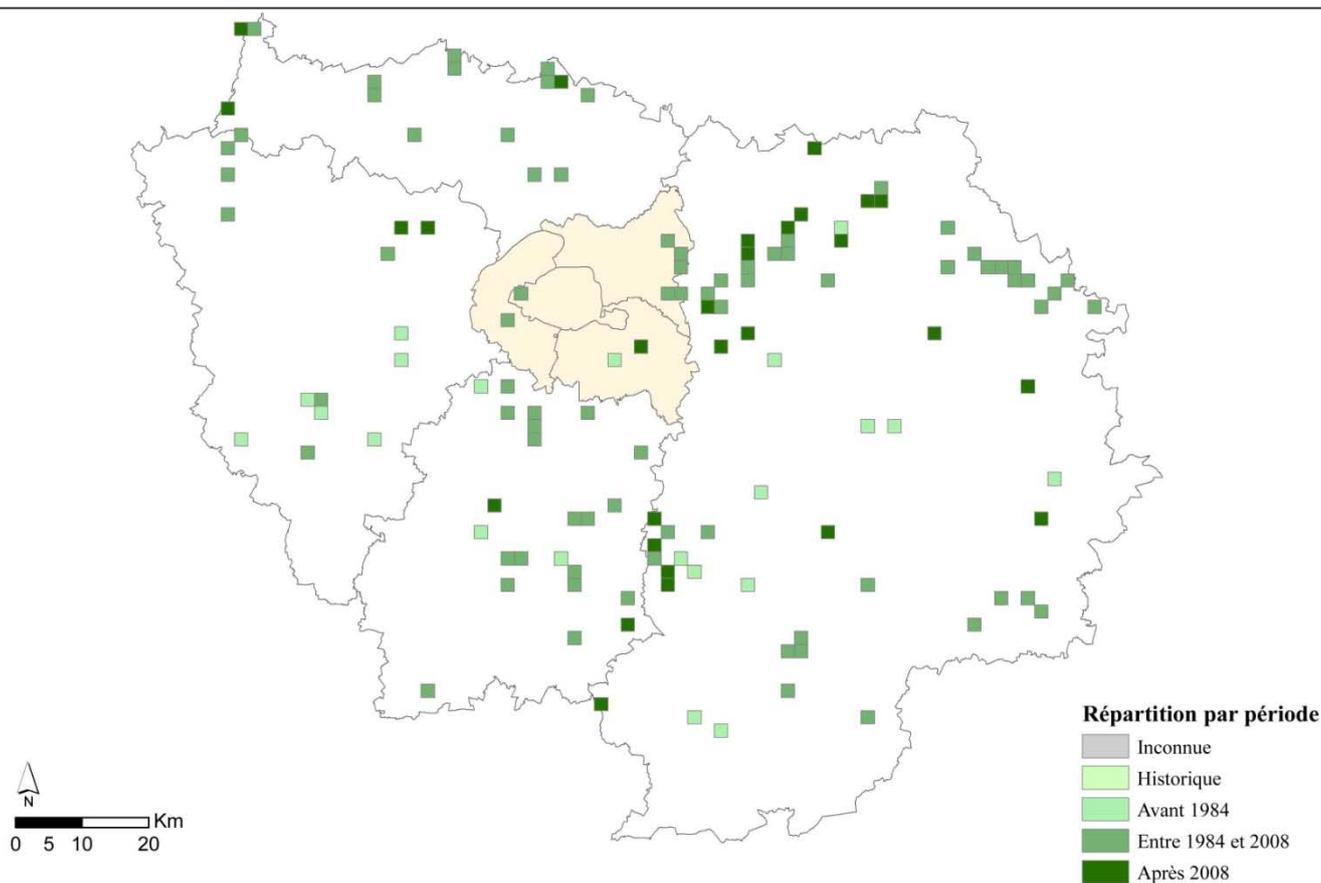
Nombre de données : 208

Surface de la zone d'occupation : 512 km²

Exclusivement aquatique, le Rat musqué est le plus grand des campagnols, et est capable de s'adapter aux conditions écologiques les plus diverses (GILLIERON 2012). Il a été introduit d'Amérique du Nord pour sa fourrure au début du XX^{ème} siècle en Europe (AULAGNIER *et al.* 2008).

En 1984, l'Atlas établi par la SFPEM a mis en évidence la présence de l'espèce sur tout le territoire francilien, sauf dans le Val d'Oise et tout au nord de la Seine-et-Marne. Cependant, de nombreuses observations recensées dans l'état des lieux de 2014 ont été réalisées dans ces départements. Considéré dès les années 1930 comme un ravageur des cultures, certaines de ses populations ont fait l'objet de campagne de régulation par piégeage et par lutte chimique (PASCAL 2003). Actuellement, l'espèce n'appartient pas à la liste des nuisibles, mais, supplantée par le Ragondin, ses populations en Île-de-France n'augmenteraient plus*.

Répartition de l'espèce *Ondatra zibethicus* par maille de 4 km² et par période



LE CAMPAGNOL AGRESTE (*MICROTUS AGRESTIS*)

Statut Île-de-France : **Commun**

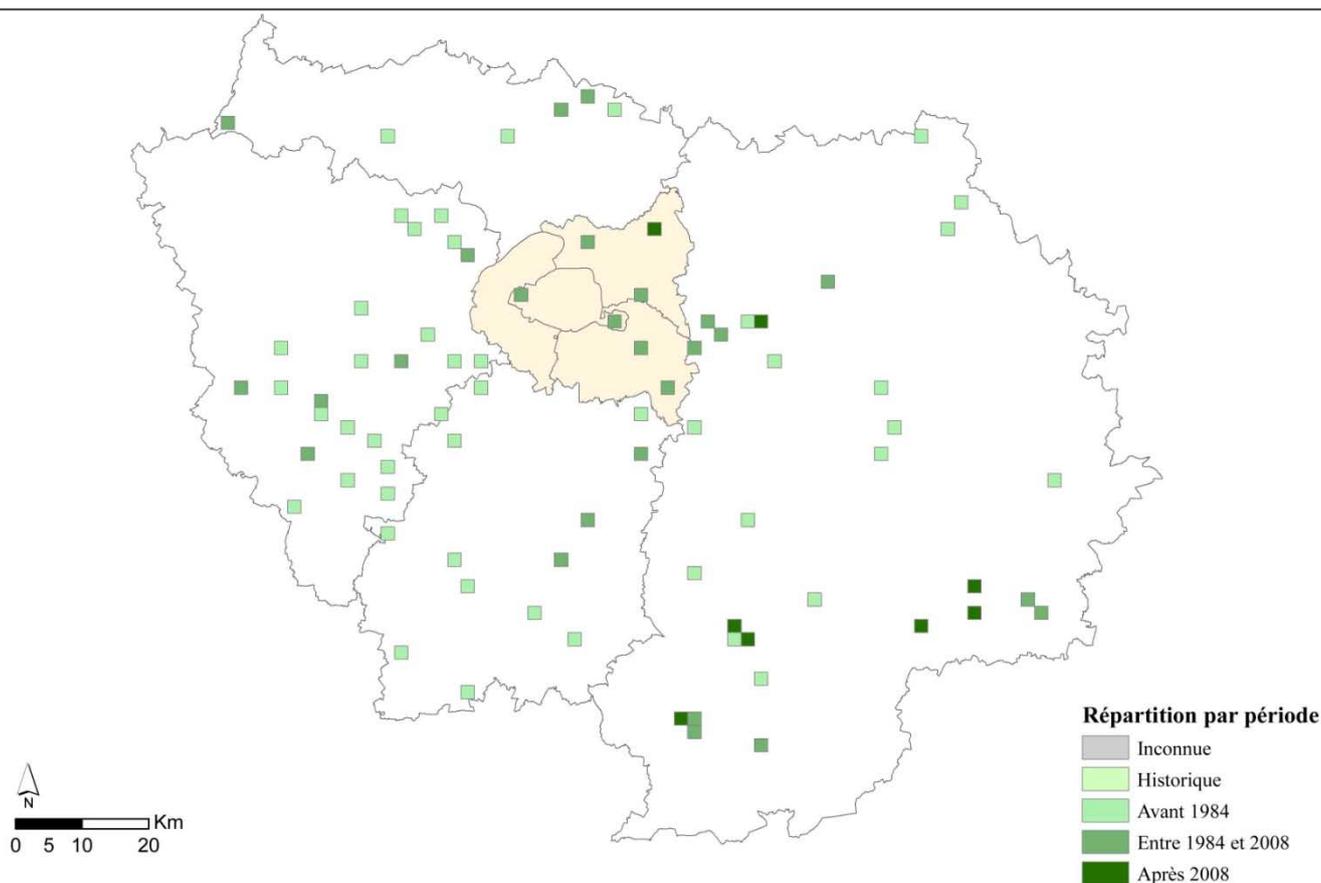
Statut Liste Rouge nationale (UICN) : LC

Nombre de données : 134

Surface de la zone d'occupation : 314 km²

Le Campagnol agreste fréquente les terrains humides recouverts d'herbe haute, les boisements et les prairies en évitant celles qui sont fortement pâturées (AULAGNIER *et al.* 2008). Un peu moins fouisseur que le Campagnol des champs, il vit très rarement au voisinage des cultures, préférant les espaces plus fermés (GILLIERON 2012). L'Atlas de 1984 indique que l'espèce a été détectée dans toute l'Île-de-France à l'exclusion de la petite couronne, même si son aire de répartition nationale couvre indifféremment l'ensemble du territoire. L'état des lieux de 2014 confirme cette dernière observation, même si le faible nombre de données disponibles, imputé à la complexité d'étude des micromammifères, sous-estime largement l'occupation réelle de la région par le Campagnol agreste.

Répartition de l'espèce *Microtus agrestis* par maille de 4 km² et par période



LE CAMPAGNOL DES CHAMPS (*MICROTUS ARVALIS*)

Statut Île-de-France : **Commun**

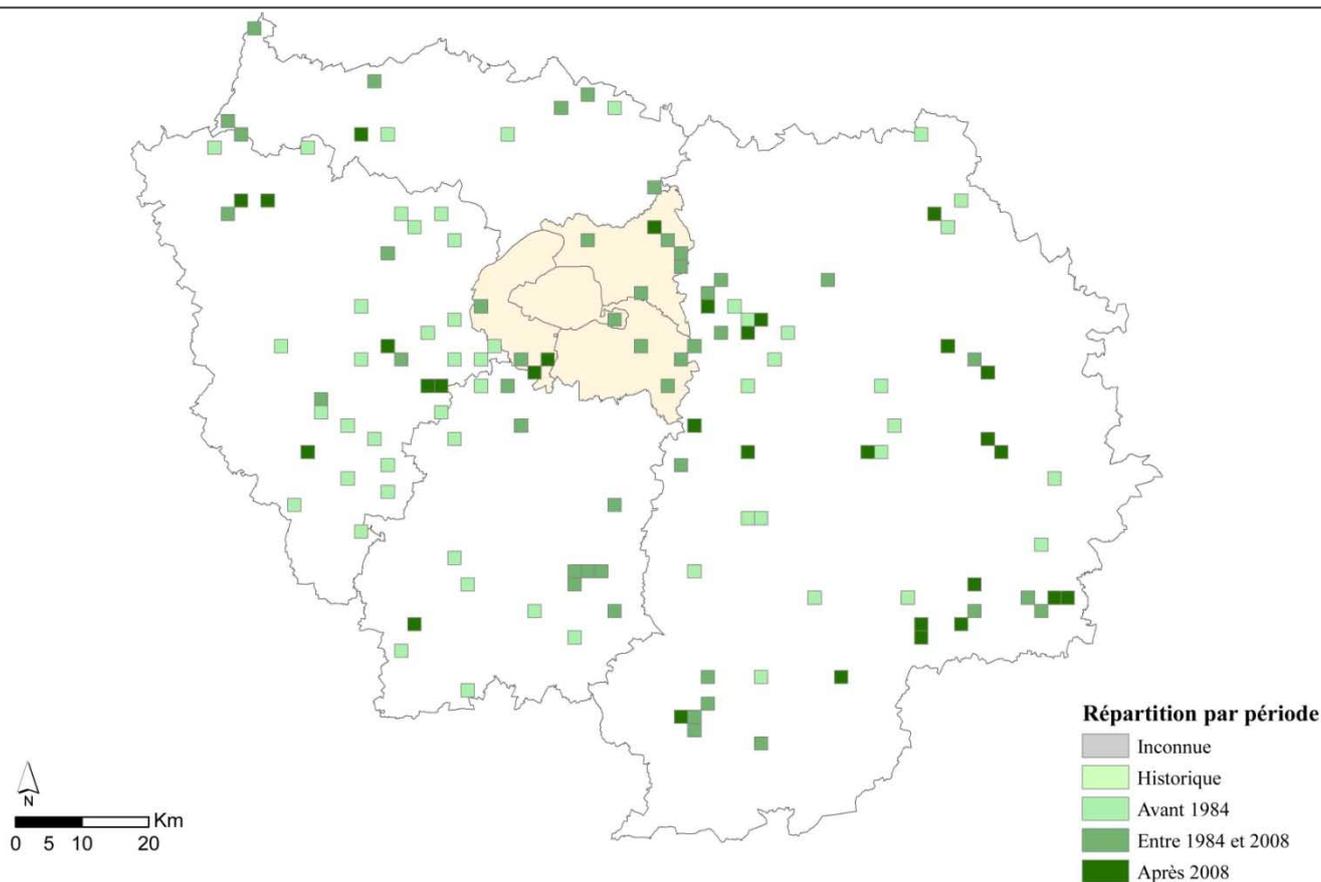
Statut Liste Rouge nationale (UICN) : LC

Nombre de données : 512

Surface de la zone d'occupation : 512 km²

Le Campagnol des champs occupe le plus souvent les prairies ouvertes, y compris les prairies pâturées, les terrains cultivés, talus herbeux et lisières forestières (AULAGNIER *et al.* 2008). Cette espèce fouisseuse, bien adaptée aux grandes cultures était, d'après l'atlas de 1984, présente partout en Île-de-France sauf à Paris, en Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne. La répartition du Campagnol des champs en 2014 indique que ce dernier occupe tous les départements d'Île-de-France.

Répartition de l'espèce *Microtus arvalis* par maille de 4 km² et par période



LE CAMPAGNOL SOUTERRAIN (*MICROTUS SUBTERRANEUS*)

Statut Île-de-France : **Commun**

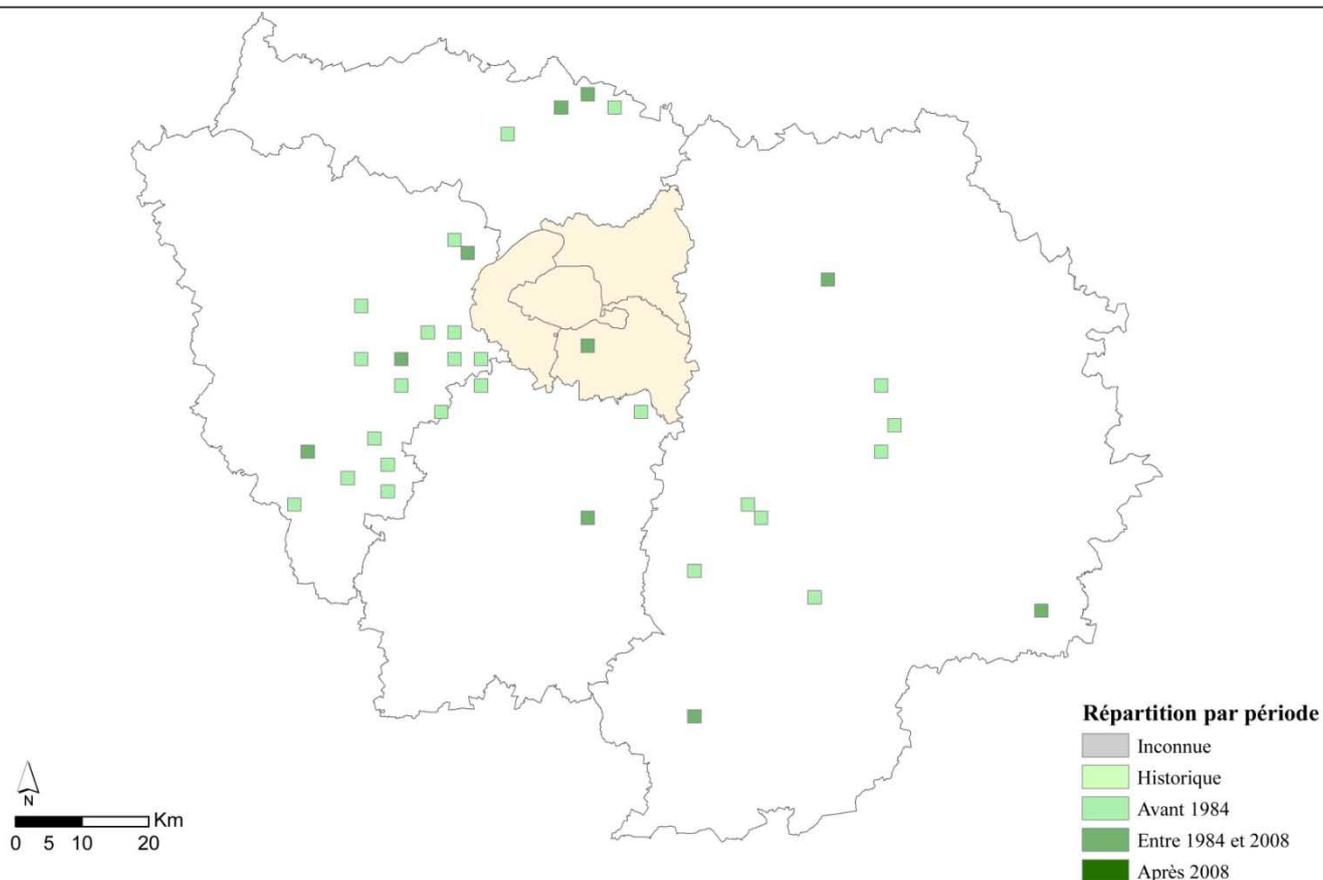
Statut Liste Rouge nationale (UICN) : LC

Nombre de données : 47

Surface de la zone d'occupation : 140 km²

Le Campagnol souterrain peut être observé dans divers types de prairies et de boisements clairs, avec une préférence pour les sites modérément humides au sol épais recouverts d'une végétation dense, mais aussi les vergers, jardins et les lisières de forêts (AULAGNIER *et al.* 2008). L'Atlas national des mammifères de 1984 indique que le Campagnol souterrain est présent sur toute la région à l'exception de la petite couronne et du nord de la Seine-et-Marne. La répartition de cette espèce de micromammifère, identifiable de façon certaine en main ou *via* l'analyse de pelotes de réjection de rapaces, est largement sous-estimée suite à l'état des lieux de 2014, qui présente une majorité de données en grande couronne et une observation dans le cœur d'agglomération (seules 47 données sont disponibles).

Répartition de l'espèce *Microtus subterraneus* par maille de 4 km² et par période



LE CAMPAGNOL AMPHIBIE (*ARVICOLA SAPIDUS*)

Statut Île-de-France : **Très rare**

Statut Liste Rouge nationale (UICN) : NT

Espèce protégée (loi de 1976)

Nombre de données : 97

Surface de la zone d'occupation : 252 km²

S'il ne présente aucune adaptation morphologique, à part un pelage plus dense que celui d'autres campagnols, le Campagnol amphibie occupe des milieux aquatiques variés (rivières, lacs et marais) où la végétation riveraine procure un couvert végétal important (AULAGNIER *et al.* 2008). Ce rongeur semi-aquatique est classé dans la catégorie « vulnérable » sur la liste rouge mondiale des espèces menacées (UICN) et est inscrit depuis 2012 sur la liste des mammifères protégés en France. Cette espèce présente donc de forts enjeux de conservation, notamment en Île-de-France, où les zones humides ont fortement régressé depuis un siècle : elles représentent actuellement seulement 2,1 % de l'occupation du sol (ZUCCA, BIRARD & TURCATI 2013).

D'après l'enquête nationale amorcée en 2008 à l'initiative de la Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères (SFPEM), 6 mailles avaient été prospectées en Île-de-France en 2013, pour un total de 126 tronçons, dont 12 étaient positifs. Les prospections réalisées et les données hors protocoles mettent en évidence les quelques zones de présence connue dans la région, principalement dans l'Essonne et les Yvelines (vallée de l'Yvette, de l'Orge, de l'Essonne..), en Seine-et-Marne dans la Bassée (vallée de la Seine), et dans le Val d'Oise en vallée de la Viosne. Si cette répartition connue est très faible, elle est complétée par la base de données (**cf. Carte de répartition** ci-dessous), qui laisse supposer que l'espèce ait été contactée dans la Brie (Seine-et-Marne), y compris très au nord du département, ainsi qu'en petite couronne.

Il reste cependant d'importantes prospections à réaliser pour compléter ces connaissances.

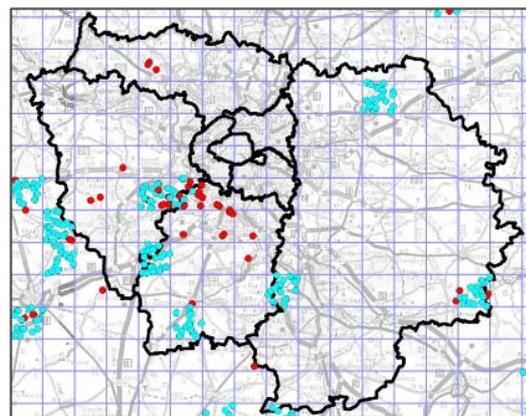
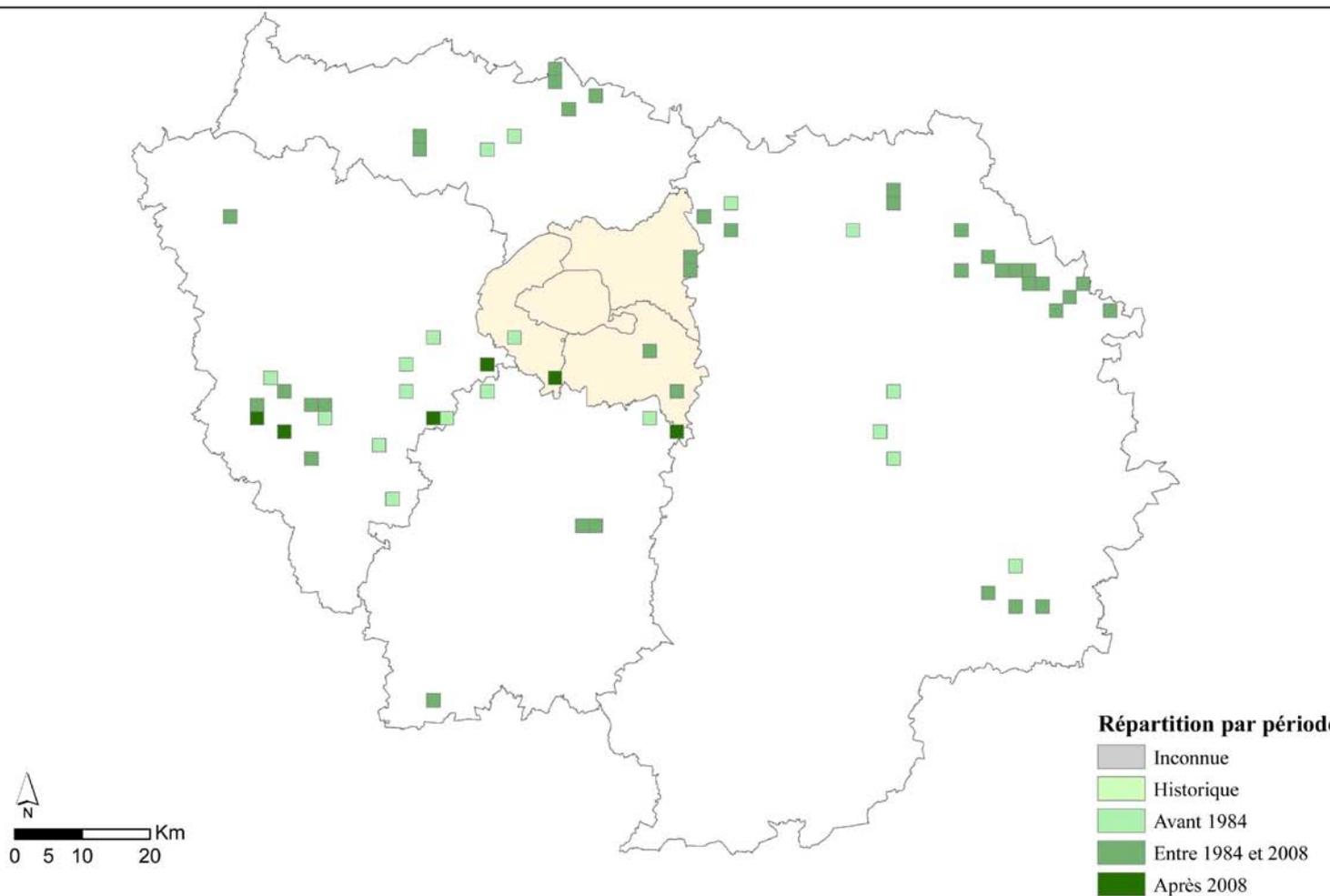


Figure 1. Résultats de l'enquête sur le Campagnol amphibie de la SFPEM en Île-de-France en 2013 : en rouge, données de présence postérieure à 2000 ; en bleu, absence sur un tronçon de 100 mètres prospecté selon le protocole standard sur un maillage 10x10 km (Lambert 2 Etendu) (Source : Pierre RIGAUD, SFPEM 2013)

Répartition de l'espèce *Arvicola sapidus* par maille de 4 km² et par période



MYOCASTORIDES

LE RAGONDIN (*MYOCASTOR COYPUS*)

Statut Île-de-France : **Commun**

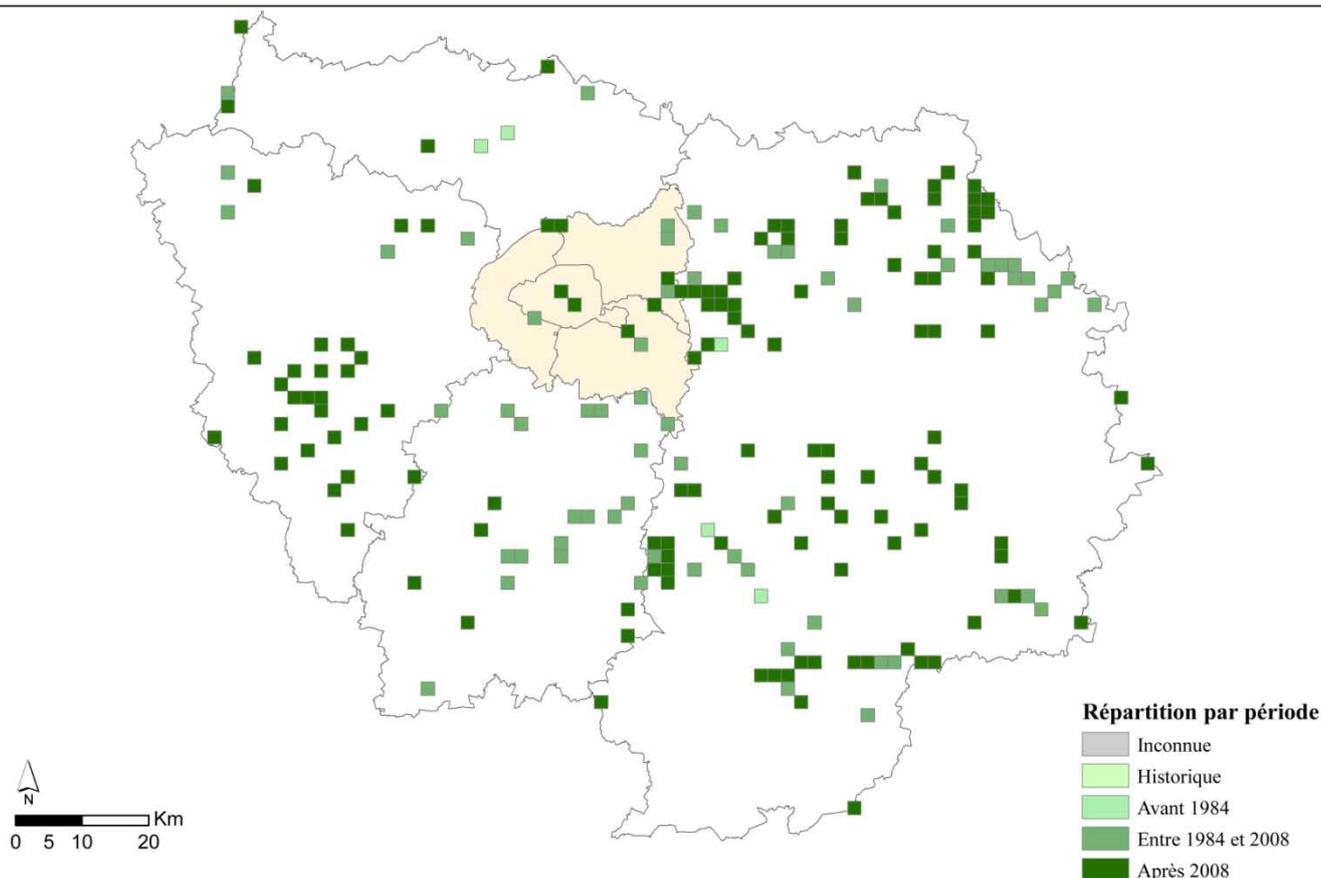
Statut Liste Rouge nationale (UICN) : NA (espèce introduite en métropole dans la période récente (après 1500))

Nombre de données : 543

Surface de la zone d'occupation : 404 km²

Gros rongeur semi-aquatique, le Ragondin a été introduit d'Amérique du Sud au XX^{ème} siècle. Cette espèce relativement peu exigeante en termes de qualité d'habitat reste inféodée aux zones humides (AULAGNIER *et al.* 2008). Le creusement de son terrier dans les berges provoque parfois l'effondrement de ces dernières, lorsque la densité de population est importante (PASCAL 2003). Lors de l'atlas des mammifères de 1984, le Ragondin semblait très peu répandu en Île-de-France : absent des Yvelines, de l'Essonne et de la petite couronne, il a été observé ponctuellement dans le Val d'Oise et au sud de la Seine-et-Marne. L'état des lieux de 2014 met en évidence la colonisation du Ragondin sur l'ensemble du territoire francilien. La carte ci-dessous sous-estime probablement son aire de répartition réelle.

Répartition de l'espèce *Myocastor coypus* par maille de 4 km² et par période



GLIRIDES

LE LOIR GRIS (*GLIS GLIS*)

Statut Île-de-France : **Très rare**

Statut Liste Rouge nationale (UICN) : LC

Espèce protégée (loi de 1976)

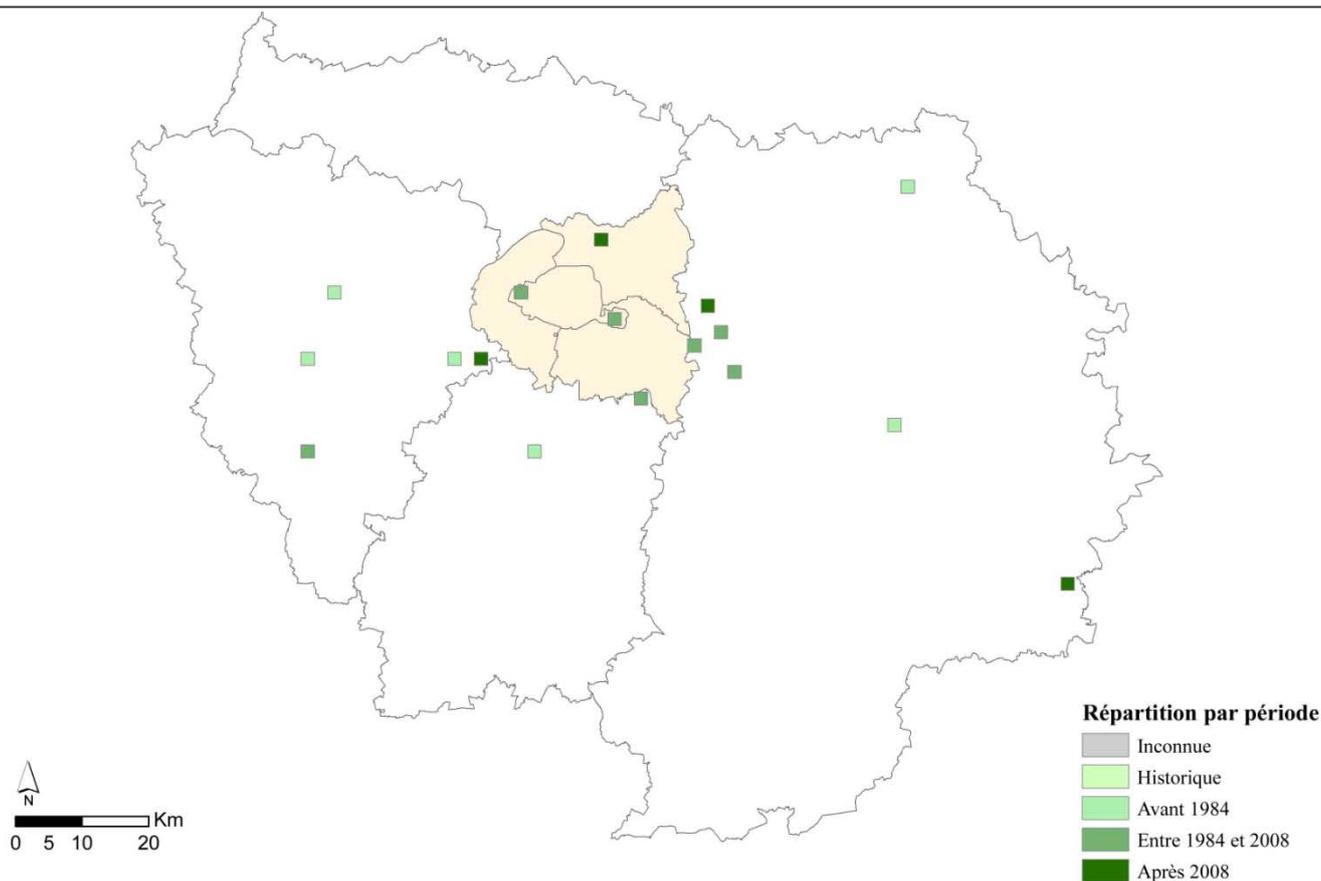
Nombre de données : 22

Surface de la zone d'occupation : 68 km²

Le Loir gris fréquente principalement les forêts décidues matures ou de conifères, mais aussi les vergers et jardins (AULAGNIER *et al.* 2008). Ses mœurs strictement nocturnes rendent son observation rare et difficile, d'où des connaissances très lacunaires sur la répartition de cette espèce en Île-de-France. L'Atlas des mammifères sauvages de France de 1984 ne présentait aucune donnée dans le Val d'Oise : c'est également le cas avec la centralisation actuelle. Toutefois, les données récoltées en 2014 mettent en évidence la présence de l'espèce en petite couronne.

Le manque d'information ne permet pas de déceler une éventuelle diminution des populations de loir franciliennes*, qui serait en partie provoquée par la régression des haies et des vergers (ZUCCA, BIRARD & TURCATI 2013).

Répartition de l'espèce *Glis glis* par maille de 4 km² et par période



LE LÉROT (*ELIOMYS QUERCINUS*)

Statut Île-de-France : **Assez rare**

Statut Liste Rouge nationale (UICN) : LC

Nombre de données : 84

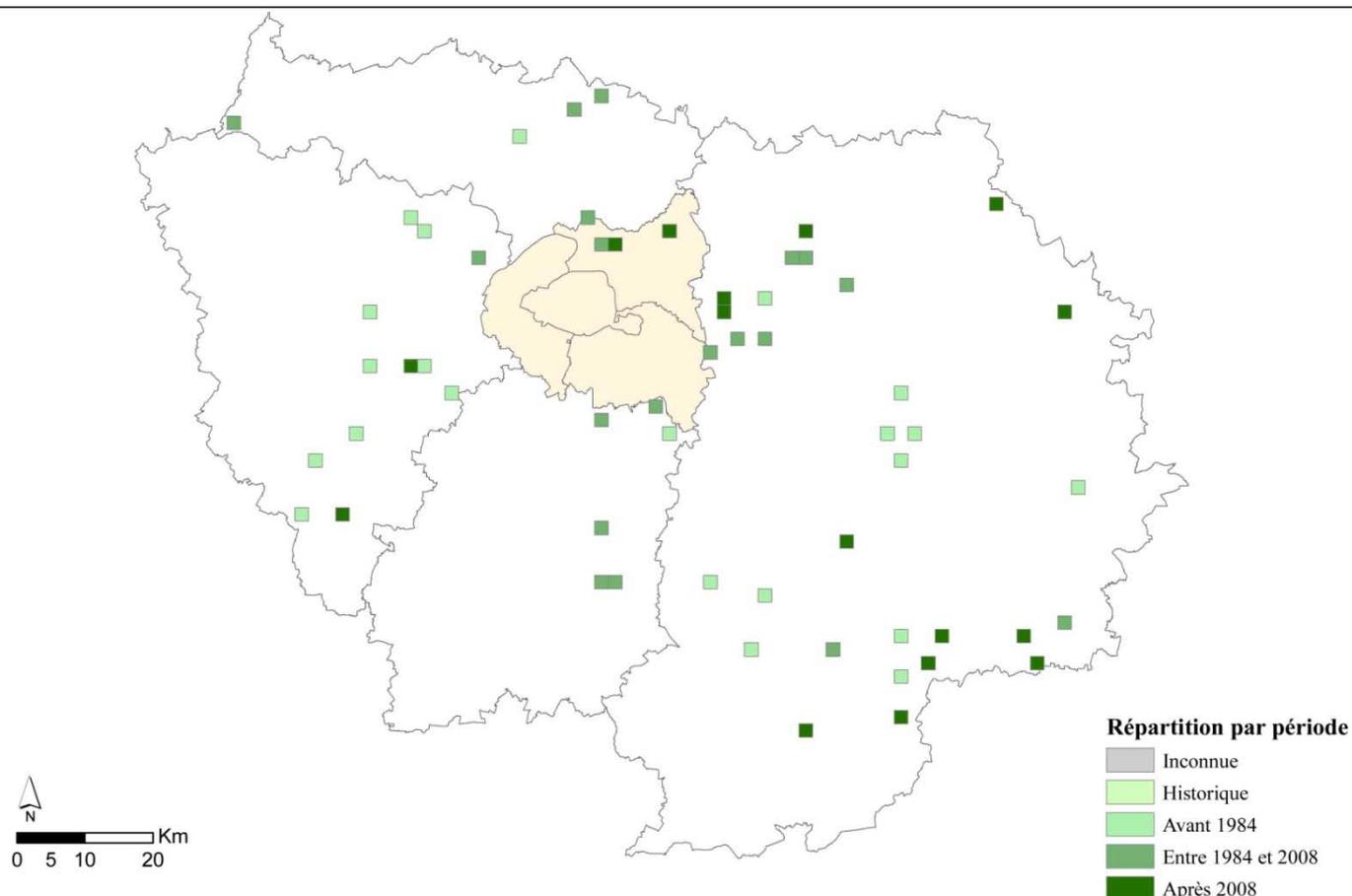
Surface de la zone d'occupation : 228 km²

Le Lérot s'observe principalement dans les forêts de feuillus et de résineux, mais aussi dans la végétation buissonnante, les milieux rocaillieux, les vergers et les jardins (AULAGNIER *et al.* 2008). Si ses populations sont plus ou moins cantonnées aux habitats disponibles, le fait qu'il puisse vivre à proximité des zones habitées rend possible son extension à toute la région, en dehors du cœur d'agglomération (LE LOUARN & QUERE 2011).

D'après l'atlas de 1984, l'espèce est contactée dans tous les départements de la grande couronne : c'est en effet le plus commun des Gliridés. La compilation de données de 2014 montre quelques données en Seine-Saint-Denis.

Ses mœurs strictement nocturnes rendent son observation rare et difficile, d'où des connaissances très lacunaires sur la répartition et les tendances d'évolution des populations de cette espèce en Île-de-France. Cependant, il pourrait être utile de mettre en place sur le modèle du Groupe Mammalogique Normand une enquête régionale participative reposant sur les observations de lérot dans les zones habitées (BENOIST 1999). Cette dernière pourrait reposer sur une sensibilisation *via* la presse, ou s'intégrer aux protocoles déjà mis en place par le réseau Vigie-Nature.

Répartition de l'espèce *Eliomys quercinus* par maille de 4 km² et par période



LE MUSCARDIN (*MUSCARDINUS AVELLANARIUS*)

Statut Île-de-France : **Très rare**

Statut Liste Rouge nationale (UICN) : LC

Espèce protégée (loi de 1976)

Nombre de données : 26

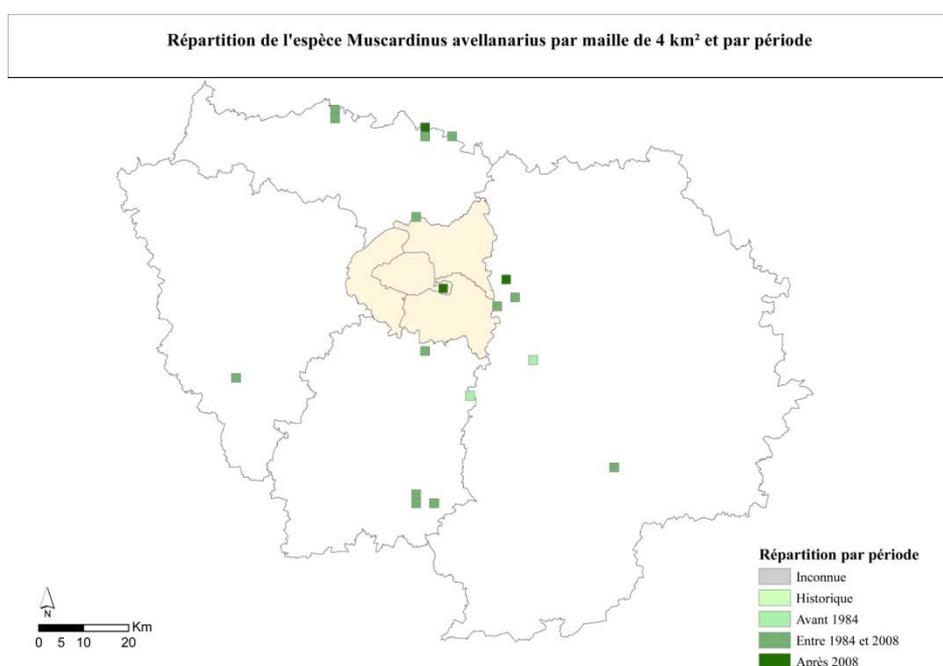
Surface de la zone d'occupation : 72 km²

Espèce arboricole, le Muscardin fréquente essentiellement les zones boisées diversifiées avec sous-bois dense, ainsi que les formations buissonnantes, les haies et les forêts de conifères (AULAGNIER *et al.* 2008). Il affectionne particulièrement les charmes et les noisetiers, sur lesquels il se nourrit (FAYARD, SAINT-GIRONS & DUGUY 1984). Comme tous les Gliridés, le Muscardin est nocturne, ce qui rend son observation rare et difficile, d'où des connaissances très lacunaires sur la répartition de cette espèce en Île-de-France.

D'après l'Atlas de 1984, cette espèce est très peu présente en Île-de-France : on ne la retrouve ponctuellement que dans l'Essonne et à l'ouest de la Seine-et-Marne. La centralisation de données de 2014 présente des mailles occupées dans ces mêmes départements, et également dans le Val d'Oise, les Yvelines et même en petite couronne.

Le statut de cette espèce reste incertain au niveau européen : toutefois, elle semble se raréfier en France là où son habitat tend à disparaître avec l'intensification des pratiques agricoles (LE LOUARN & QUERE 2011). En particulier, la régression des haies et des vergers est possiblement à l'origine d'une diminution des populations de muscardin sur le territoire francilien, sans que cette dernière puisse être mise au jour par des données chiffrées (ZUCCA, BIRARD & TURCATI 2013).

Pour améliorer la connaissance de cette espèce, il pourrait être intéressant d'appliquer en Île-de-France le protocole de collecte de restes de repas (principalement les noisettes, sur lesquelles il laisse des traces de dents caractéristiques) sur le modèle du Groupe d'Étude et de Protection des mammifères d'Alsace, des Groupes Mammalogiques Breton et Normand ou encore de l'Université de Liège. Ce protocole pourrait par exemple s'intégrer aux études déjà mises en place par le réseau Vigie-Nature.



SCIURIDES

L'ÉCUREUIL ROUX (*SCIURUS VULGARIS*)

Statut Île-de-France : **Commun**

Statut Liste Rouge nationale (UICN) : LC

Espèce protégée (loi de 1976)

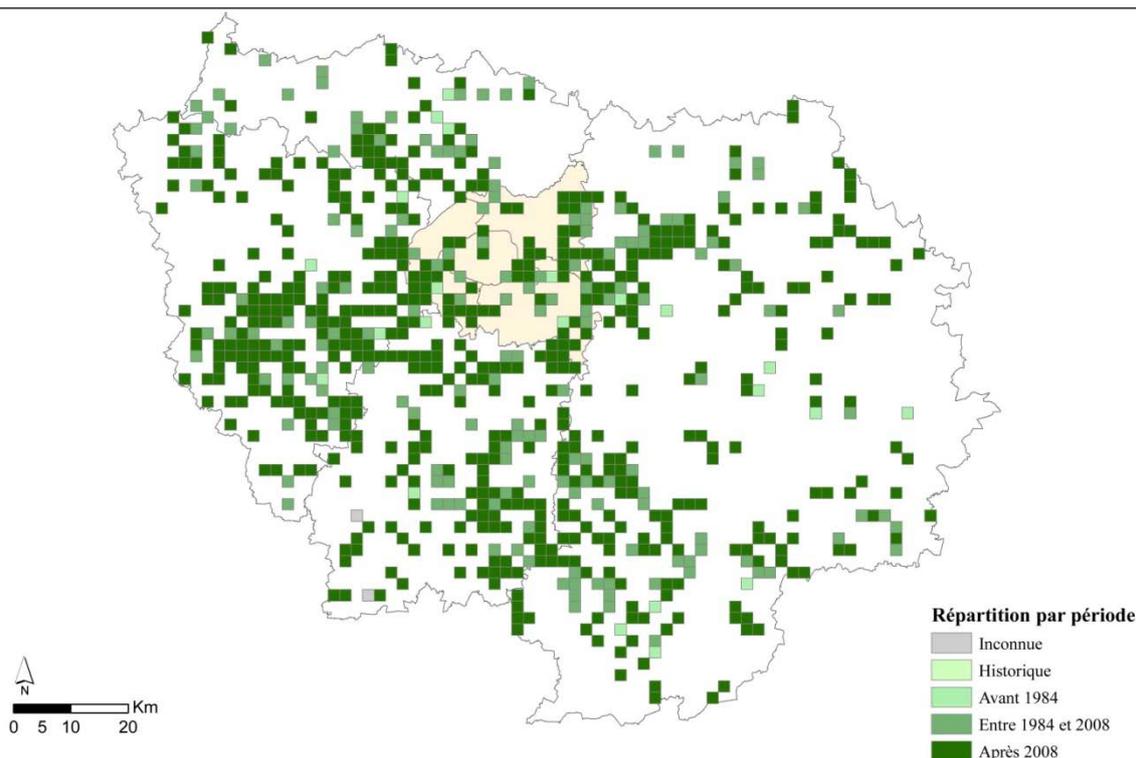
Nombre de données : 2263

Surface de la zone d'occupation : 2984 km²

L'Écureuil roux fréquente toutes les zones boisées, conifères comme feuillus, ainsi que les parcs et jardins (AULAGNIER *et al.* 2008). Très commune, cette espèce protégée au niveau national fait l'objet d'une enquête sur tout le territoire français coordonnée par le Muséum national d'Histoire naturelle depuis 2011, ce qui explique le fait qu'elle apparaisse en troisième position parmi les espèces pour lesquelles le plus de données ont été récoltées. L'enquête en question a pour but d'obtenir des informations sur les dynamiques de population de l'espèce et de renseigner la répartition des espèces introduites, comme le Tamia de Sibérie (*Tamias sibiricus*) ou l'Écureuil à ventre rouge (*Callosciurus erythraeus*), qui représentent des concurrents potentiels pour l'Écureuil roux (Muséum national d'Histoire naturelle 2012).

L'Atlas de 1984 présente une répartition de l'espèce homogène sur le territoire francilien, avec toutefois des mailles inoccupées au nord de la Seine-et-Marne. La répartition obtenue avec la centralisation des données de 2014 confirme la présence de l'espèce sur la majorité de la région, avec des mailles d'occupation ponctuelles et isolées dans la Brie, ce qui s'explique sans doute par la dominante agricole de cette zone, mais également par l'effort de prospection non homogène sur le territoire.

Répartition de l'espèce *Sciurus vulgaris* par maille de 4 km² et par période



LE TAMIA DE SIBERIE (*TAMIAS SIBERICUS*)

Statut Île-de-France : **Rare**

Statut Liste Rouge nationale (UICN) : NA (Espèce introduite en métropole dans la période récente (après 1500))

Espèce introduite

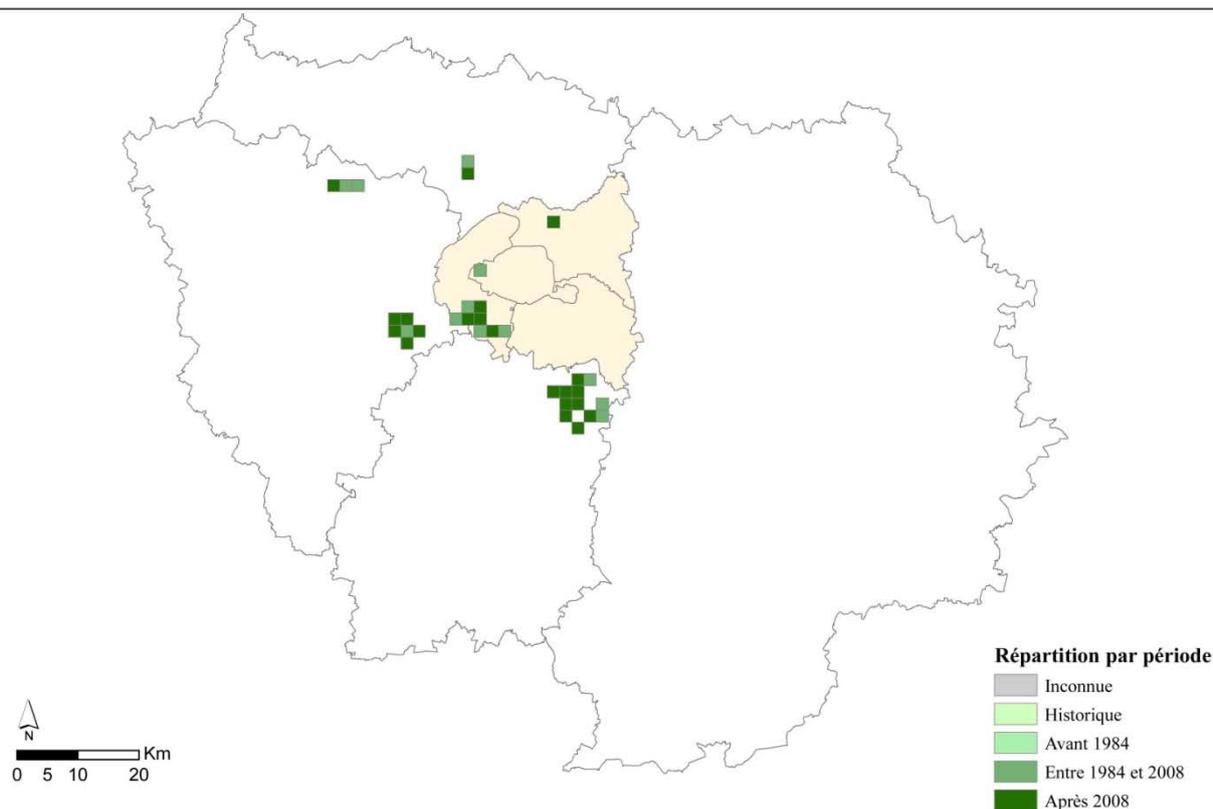
Nombre de données : 61

Surface de la zone d'occupation : 128 km²

Les premières observations de tamias de Sibérie dans la nature en France remontent au début des années 1970. Localement très abondant, les conséquences de son introduction montrent qu'il pourrait jouer un rôle dans la dynamique d'une maladie transmise par les tiques, la borréliose de Lyme (Muséum national d'Histoire naturelle 2012).

Sa présence en Île-de-France est postérieure à 1984. Plusieurs noyaux de population sont connus, notamment dans l'Essonne (Forêt de Sénart), dans les Hauts-de-Seine (Forêt de Meudon, Parc Henri Sellier, Parc de Sceaux, Parc de la Vallée au Loup), dans les Yvelines (Bois de Guyancourt, Bois de Verneuil-sur-Seine) et dans le Val d'Oise (Bois de Boissy) (Muséum national d'Histoire naturelle 2012). La centralisation de données de 2014 recense quelques observations au cœur de Paris, dans le Bois de Boulogne, et en Seine-Saint-Denis dans le Parc de la Courneuve. Si on ne peut pas à partir de ces quelques données attester de la présence de nouvelles populations dans ces départements, l'espèce, ayant atteint son potentiel dans les forêts déjà occupées (comm. pers. Patrick HAFFNER) pourrait être amenée à coloniser de nouveaux massifs.

Répartition de l'espèce *Tamias sibiricus* par maille de 4 km² et par période



LAGOMORPHES

LEPORIDES

LE LIEVRE D'EUROPE (*LEPUS EUROPAEUS*)

Statut Île-de-France : **Commun**

Statut Liste Rouge nationale (UICN) : LC

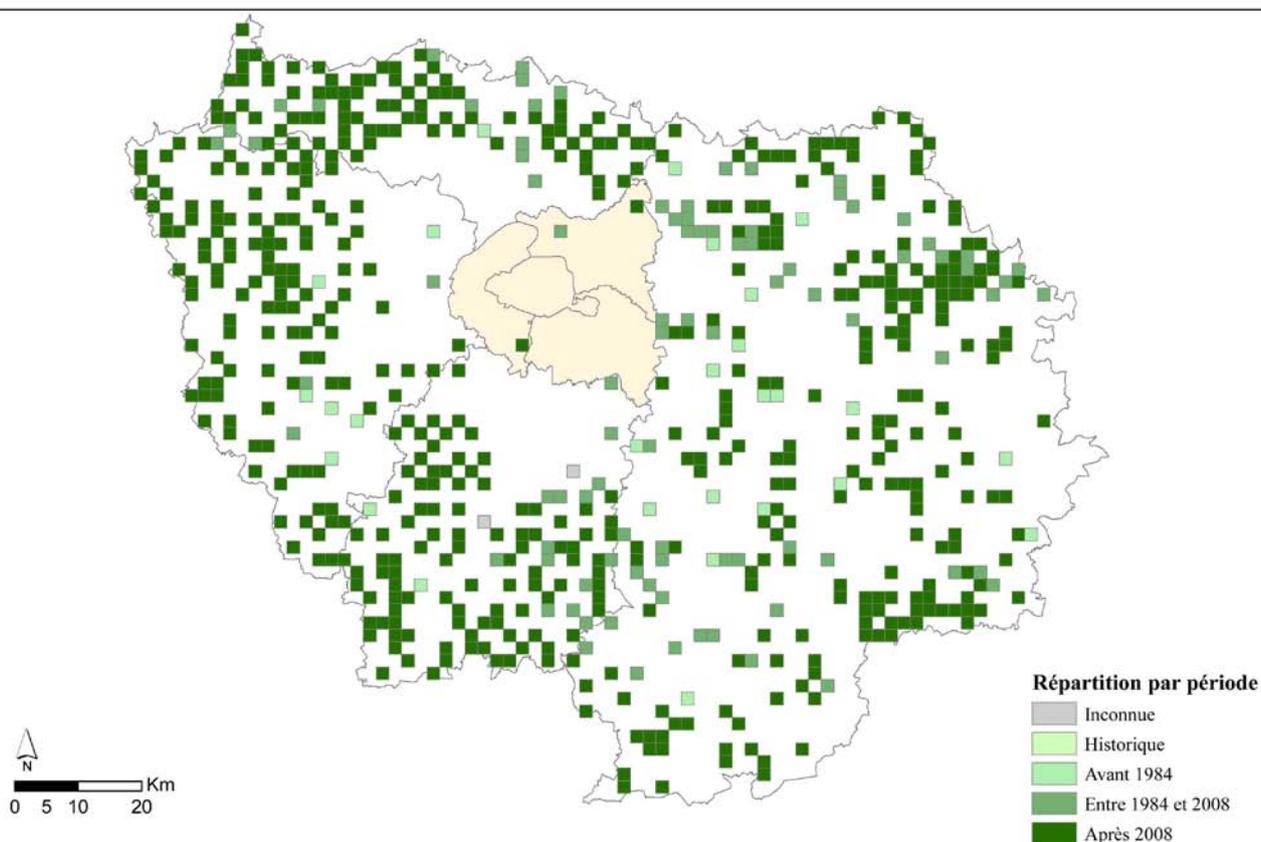
Nombre de données : 1268

Surface de la zone d'occupation : 2616 km²

Le Lièvre d'Europe occupe les milieux ouverts avec buissons ou haies, les forêts et les champs cultivés aussi bien que les pâturages (AULAGNIER *et al.* 2008). L'Atlas de 1984 montre une occupation quasiment homogène de l'espèce sur tout le territoire à l'exclusion de la petite couronne. De même, les résultats de la centralisation de données de 2014 montrent que l'espèce est favorisée par la dominante agricole de l'occupation du sol francilien (46,7 %, ZUCCA, BIRARD & TURCATI 2013), et semble éviter le centre urbain. C'est la septième espèce pour laquelle le plus de données ont été récoltées, ce qui s'explique par la masse importante de données récupérées auprès des fédérations de chasse.

Les prélèvements par la chasse, s'ils sont rarement la cause initiale de régression d'une population de lièvres, constituent l'un des plus importants facteurs de mortalité des lièvres (PEROUX & GUITTON 2011). Les lâchers d'individus issus de l'importation ou de l'élevage, dans l'espoir d'un renforcement de certaines populations affaiblies, rendent actuellement difficile l'estimation de la tendance d'évolution des populations de lièvres franciliennes, même si l'espèce semble bien se porter*.

Répartition de l'espèce *Lepus europaeus* par maille de 4 km² et par période



LE LAPIN DE GARENNE (*ORYCTOLAGUS CUNICULUS*)

Statut Île-de-France : **Commun**

Statut Liste Rouge nationale (UICN) : NT

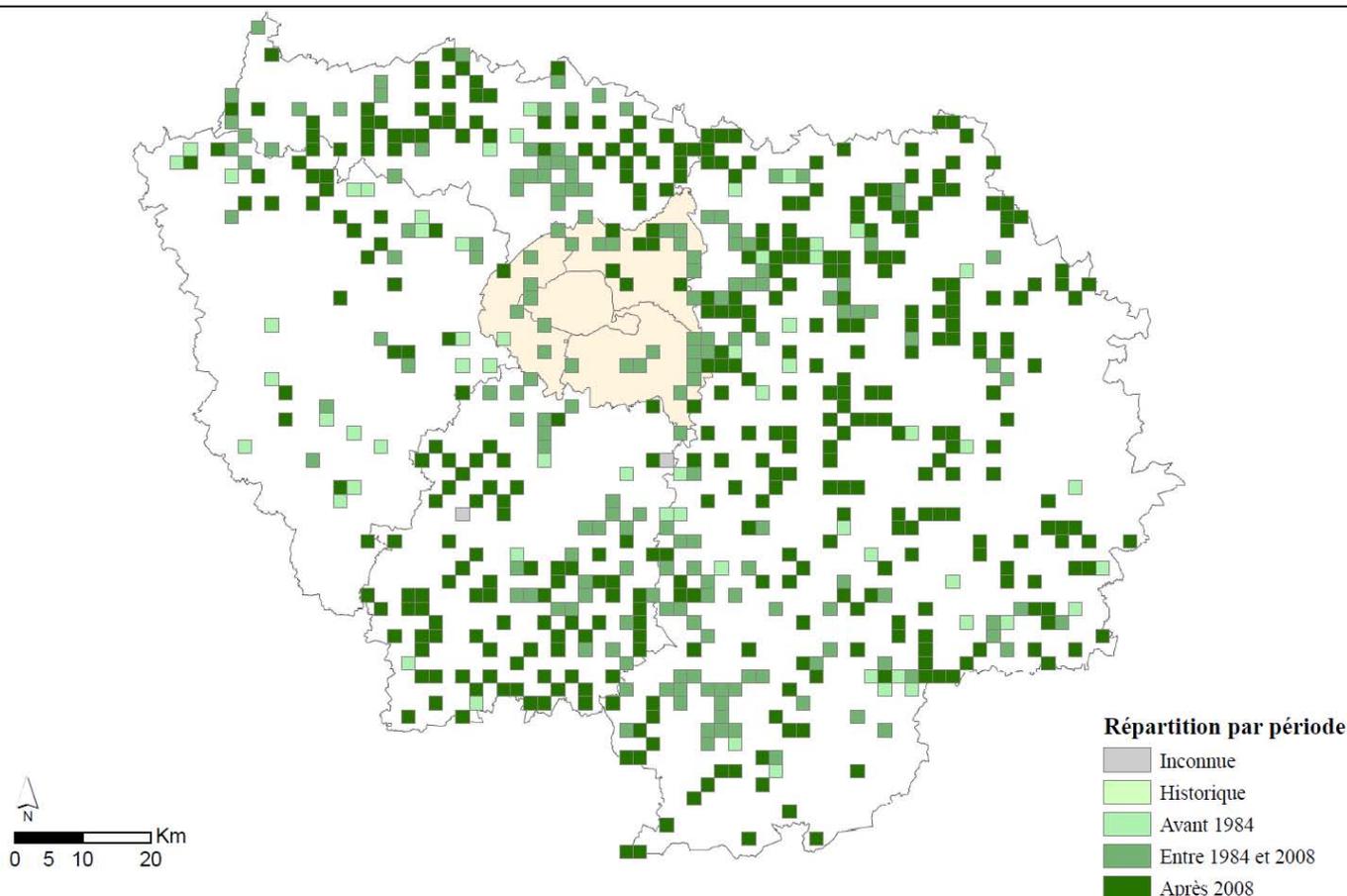
Nombre de données : 2197

Surface de la zone d'occupation : 2592 km²

Le Lapin de garenne recherche des terrains avec des herbes courtes, faciles à creuser, bien drainés et parsemés de buissons ou de haies : il fréquente les forêts, les landes, les prairies, les carrières et les champs (AULAGNIER *et al.* 2008).

D'après l'Atlas de 1984, l'espèce est présente sur tout le territoire francilien. Les données recensées en 2014 indiquent la même tendance, à la différence près que peu d'informations semblent avoir été récoltées dans les Yvelines, comme en attestent les nombreuses mailles apparemment inoccupées. C'est la sixième espèce pour laquelle le plus de données ont été récoltées. Il semblerait d'après les spécialistes que l'espèce soit en régression dans les milieux ouverts* : si de nombreuses populations sont favorisées en agglomération et le long des infrastructures de transports, le Lapin figure parmi les espèces de catégorie « NT », c'est-à-dire quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises), ce qui en fait une espèce à surveiller (UICN France, MNHN, SFPEM & ONCFS 2009).

Répartition de l'espèce *Oryctolagus cuniculus* par maille de 4 km² et par période



SORICOMORPHES

SORICIDES

LA CROCIDURE LEUCODE (*CROCIDURA LEUCODON*)

Statut Île-de-France : **Très rare**

Statut Liste Rouge nationale (UICN) : LC

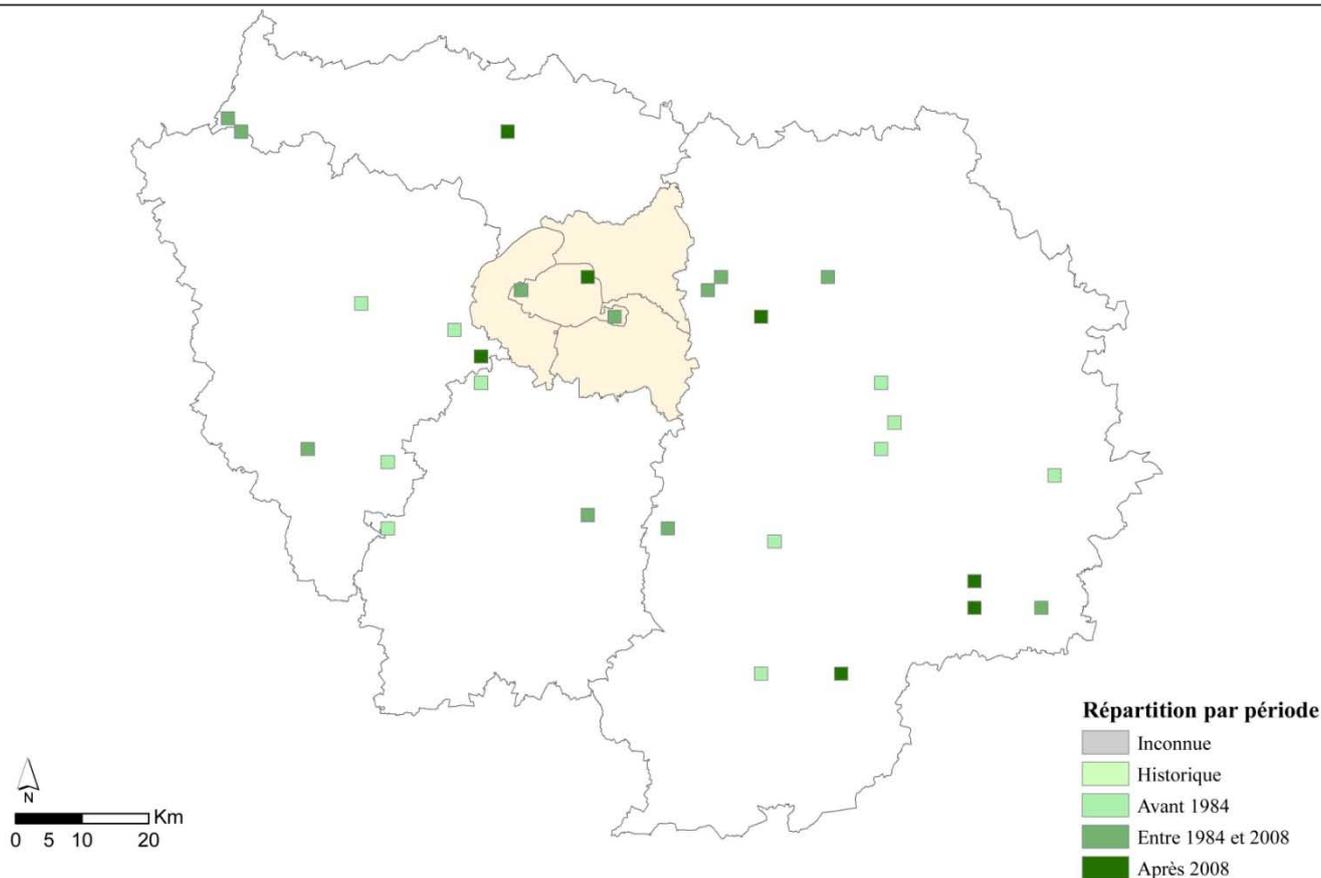
Nombre de données : 50

Surface de la zone d'occupation : 116 km²

La Crocidure leucode s'observe en forêts parmi les haies, les hautes herbes, les murs de pierre ou encore les zones rocheuses. Peu fréquente, cette musaraigne bicolore est principalement détectée grâce à l'analyse de pelotes de réjection et autres restes de proies (FAYARD, SAINT-GIRONS & DUGUY 1984).

L'Atlas de 1984 situait cette espèce uniquement dans la moitié sud de la Seine-et-Marne, et à la frontière entre l'Essonne et les Yvelines. La centralisation de données de 2014 permet de mettre en évidence la présence de la Crocidure leucode dans le Val d'Oise et dans les Yvelines, ainsi qu'en petite couronne, et notamment à Paris. Le manque d'information sur cette espèce ne permet pas d'estimer l'évolution de sa population en Île-de-France.

Répartition de l'espèce *Crocidura leucodon* par maille de 4 km² et par période



LA CROCIDURE MUSETTE (*CROCIDURA RUSSULA*)

Statut Île-de-France : **Commune**

Statut Liste Rouge nationale (UICN) : LC

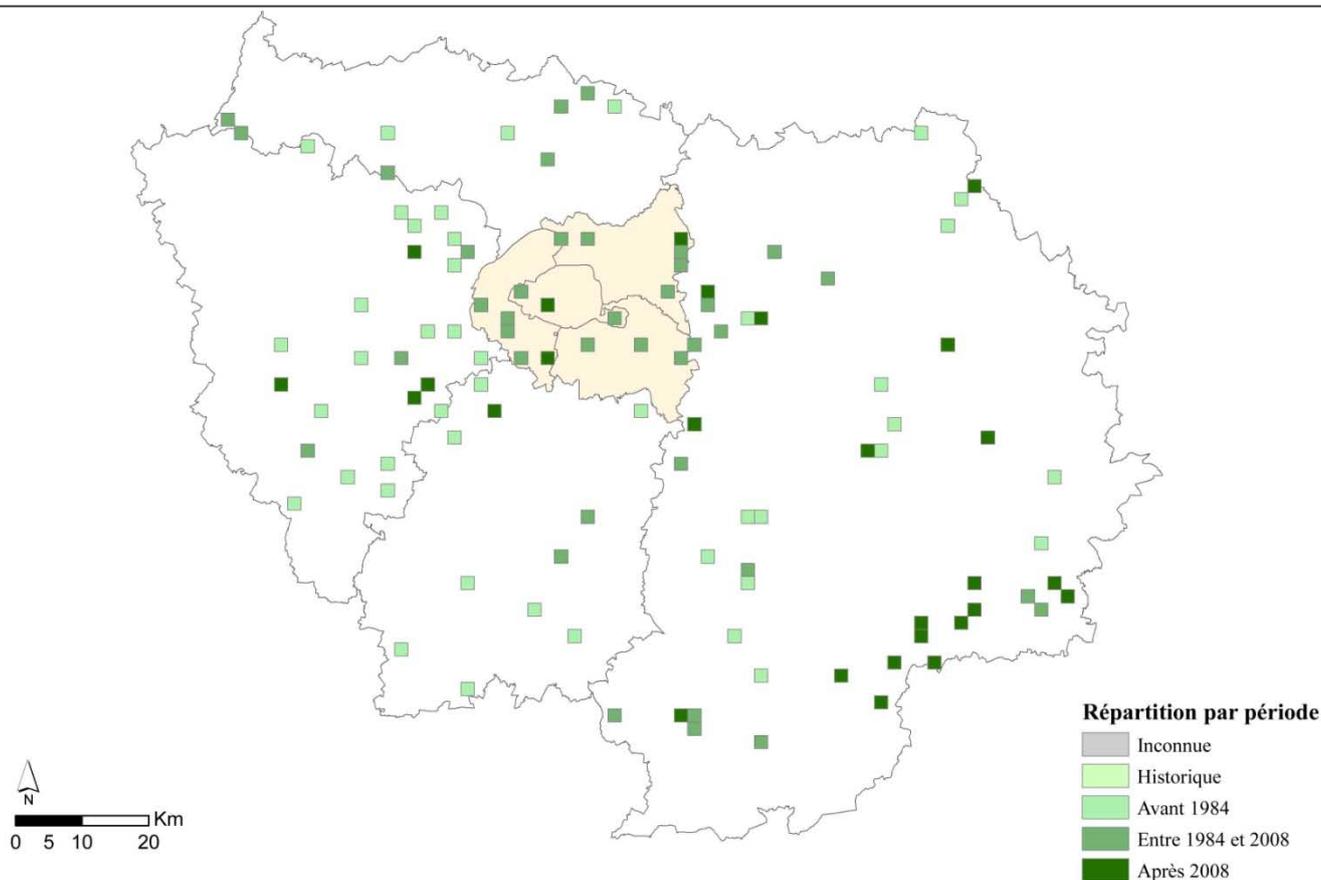
Nombre de données : 260

Surface de la zone d'occupation : 440 km²

La Crocidure musette occupe principalement les milieux semi-ouverts, couverts de végétation et légèrement humides, les zones rocheuses, les prairies avec buissons, ainsi que les cultures, jardins et autres zones urbanisées (AULAGNIER *et al.* 2008).

L'Atlas de 1984 indique la présence de l'espèce partout sur le territoire francilien, à l'exclusion de la petite couronne. L'état des lieux de 2014 met en évidence des observations ponctuelles sur les quatre départements du cœur d'agglomération, et sur le reste de la région.

Répartition de l'espèce *Crocidura russula* par maille de 4 km² et par période



LA CROSSEPE AQUATIQUE (*NEOMYS FODIENS*)

Statut Île-de-France : **Très rare**

Statut Liste Rouge nationale (UICN) : LC

Espèce protégée (loi de 1976)

Nombre de données : 67

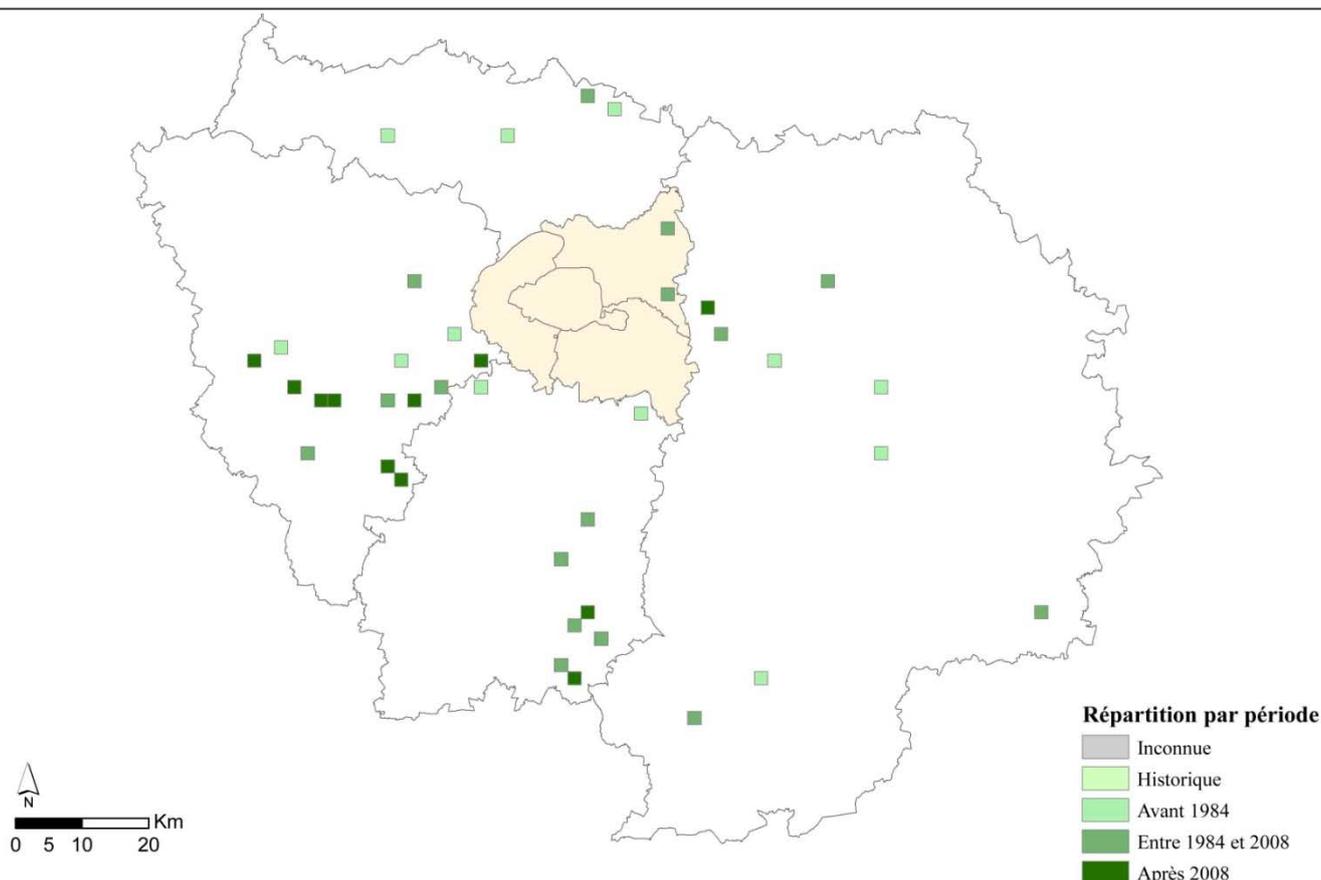
Surface de la zone d'occupation : 156 km²

La Crossope aquatique est un petit insectivore semi-aquatique figurant sur la liste des espèces protégées en France et parmi les espèces déterminantes pour les ZNIEFF de type II. Elle s'observe sur les rives des cours d'eau, des fossés, des étangs, des mares et des marais (AULAGNIER *et al.* 2008), souvent en milieu forestier. La Crossope aquatique privilégierait les berges hautes (> 1,50 m) et pentues et la présence de hautes herbes (POCOCK & JENNINGS 2006, PUISSAUVE & HAFFNER 2013).

L'Atlas des mammifères de 1984 ne présentait que quelques mailles ponctuellement occupées dans le Val d'Oise, au Nord de l'Essonne, au nord des Yvelines et en Seine-et-Marne. L'état des lieux de 2014 montre une présence marquée de l'espèce dans les Yvelines, en particulier sur le massif de Rambouillet, et dans la Vallée de la Seine (cf. **Figure 1**). Quelques observations ont également été notées en petite couronne.

Malgré des enjeux de protection importants, la Crossope aquatique ne fait l'objet d'aucun inventaire national standardisé, et sa répartition, de même que son statut, sont localement mal connus (BOUT *et al.* 2013).

Répartition de l'espèce *Neomys fodiens* par maille de 4 km² et par période



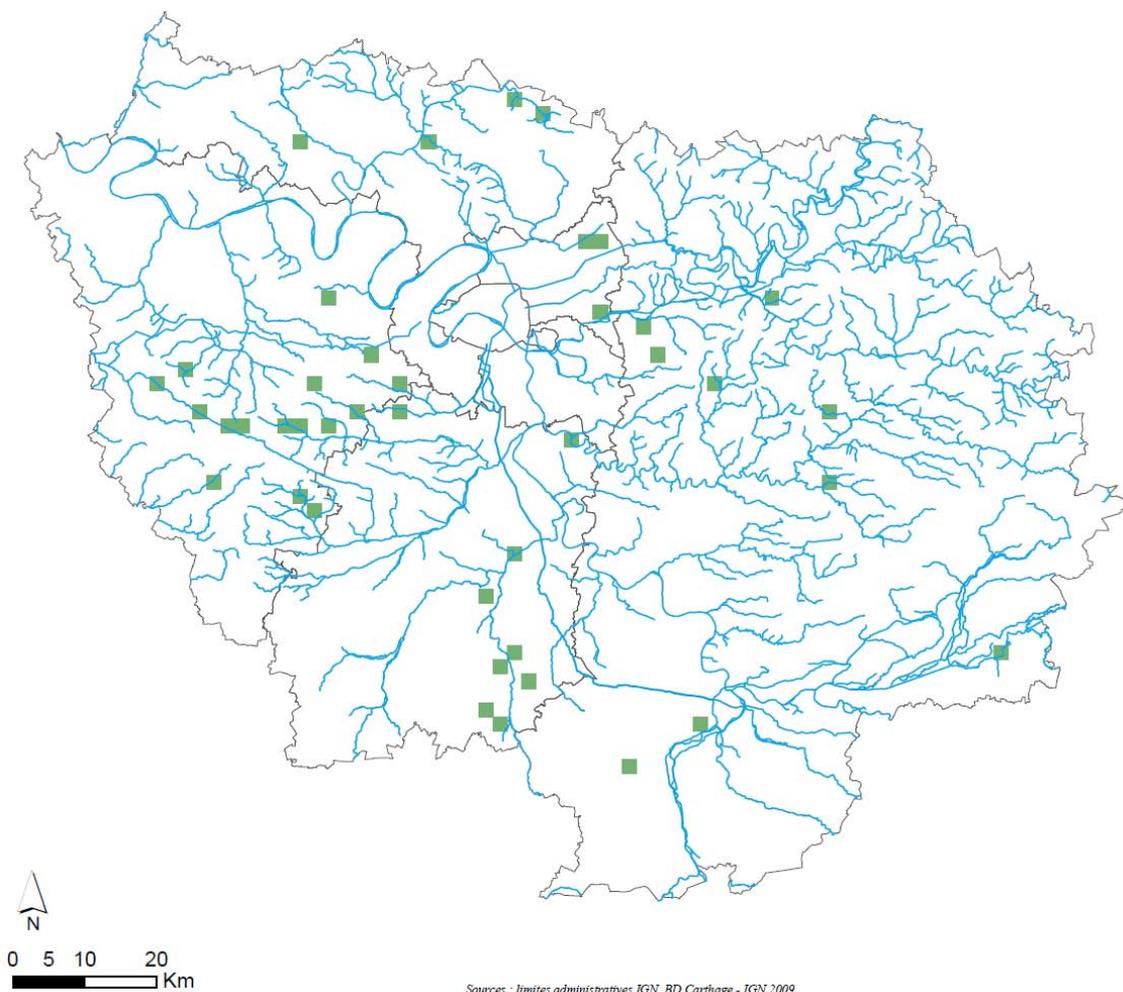


Figure 2 : Répartition des données de détection de la Crossosoma aquatique superposée à la carte du réseau hydrographique francilien (IGN, BD Carthage©)

LA MUSARAIGNE COURONNEE (*SOIREX CORONATUS*)

Statut Île-de-France : **Commune**

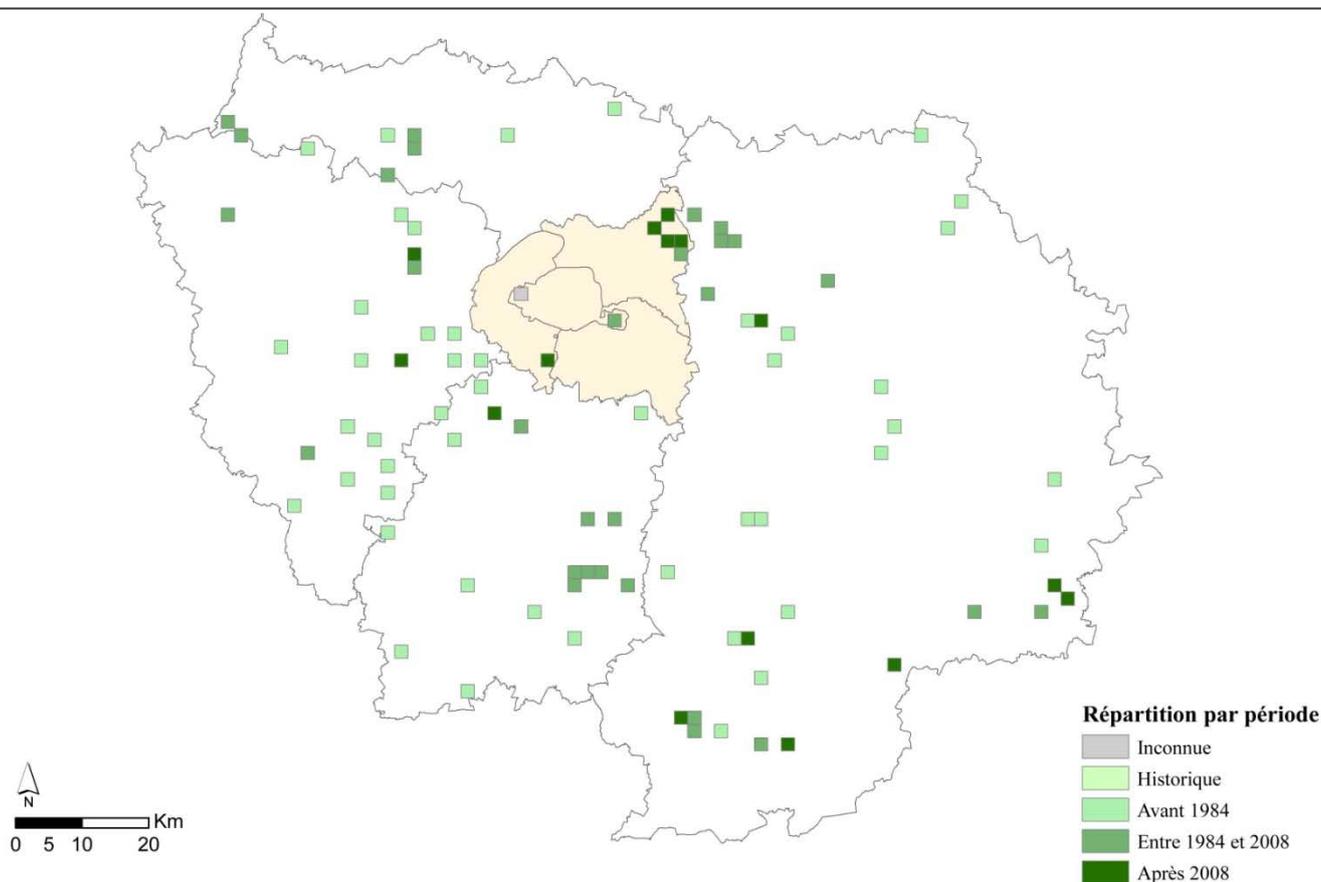
Statut Liste Rouge nationale (UICN) : LC

Nombre de données : 319

Surface de la zone d'occupation : 364 km²

La Musaraigne couronnée est principalement observée dans les prairies, landes et tourbières, haies, ripisylves, forêts, parcs et jardins (AULAGNIER *et al.* 2008). Très commune, elle reste, comme tous les micromammifères, difficilement observée, d'où une sous-estimation de son aire de répartition réelle. En 1984, l'Atlas des mammifères de la SFEPM recense des observations dans le Val d'Oise, l'Essonne, les Yvelines et en Seine-et-Marne, mais aucune en petite couronne. La compilation de données de 2014 confirme cette large répartition et l'étend même à la petite couronne.

Répartition de l'espèce *Sorex coronatus* par maille de 4 km² et par période



LA MUSARAIGNE PYGMÉE (*SOSEX MINUTUS*)

Statut Île-de-France : **Commune**

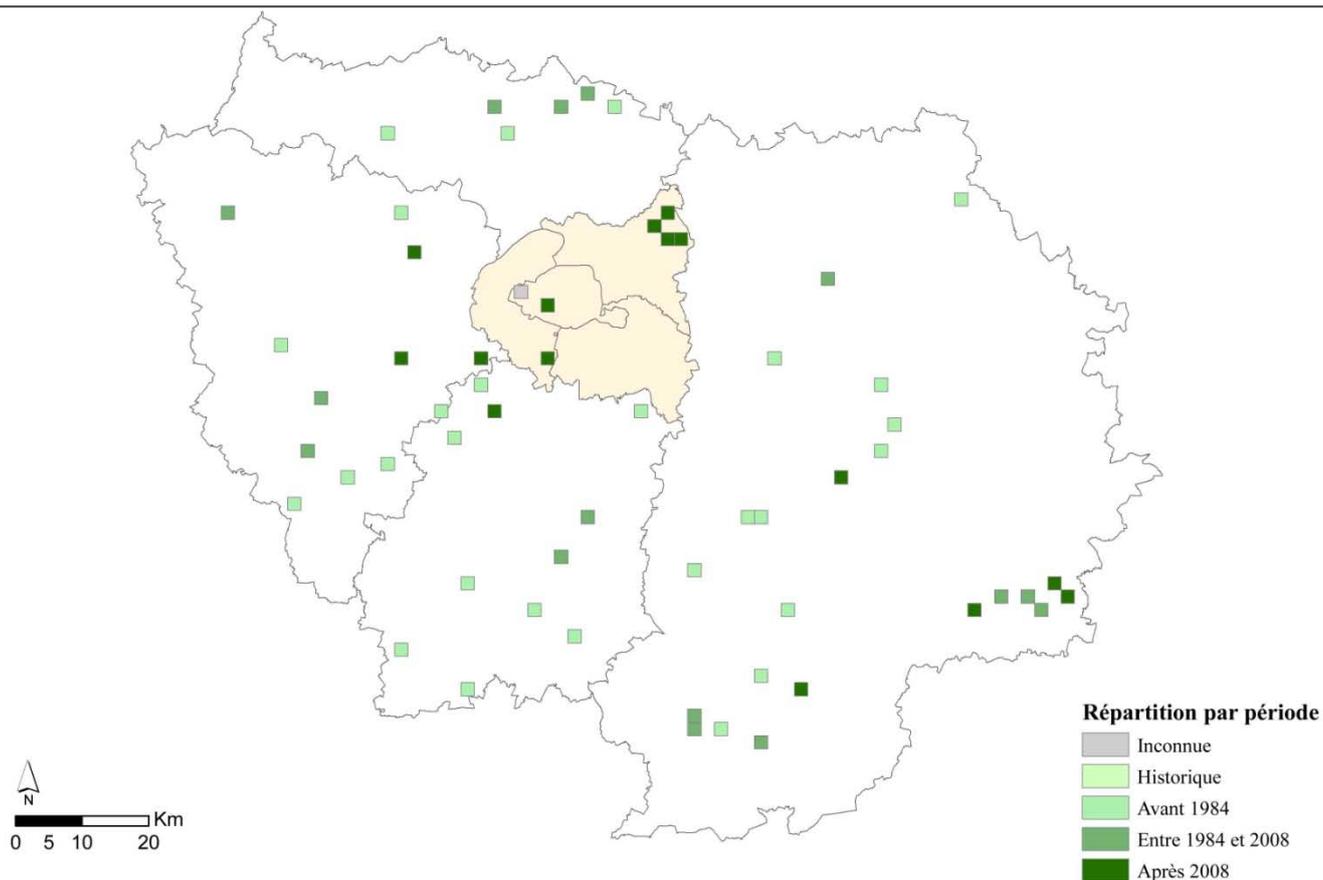
Statut Liste Rouge nationale (UICN) : LC

Nombre de données : 91

Surface de la zone d'occupation : 236 km²

La Musaraigne pygmée apprécie une grande diversité d'habitats, des terrains humides, marécages, tourbières, landes, prairies, ripisylves aux forêts, souvent près de cours d'eau (AULAGNIER *et al.* 2008). L'Atlas des mammifères de la SFEPM (1984) montre la présence de l'espèce dans le Val d'Oise, l'Essonne, et au sud des Yvelines et de la Seine-et-Marne, à l'exclusion de la petite couronne. L'état des lieux de 2014 a permis de détecter l'espèce dans ces mêmes départements mais également dans le cœur d'agglomération. Comme pour tous les micromammifères, en particulier les espèces communes, sa répartition sur le territoire est largement sous-estimée.

Répartition de l'espèce *Sorex minutus* par maille de 4 km² et par période



TALPIDES

LA TAUPE D'EUROPE (*TALPA EUROPAEA*)

Statut Île-de-France : **Commune**

Statut Liste Rouge nationale (UICN) : LC

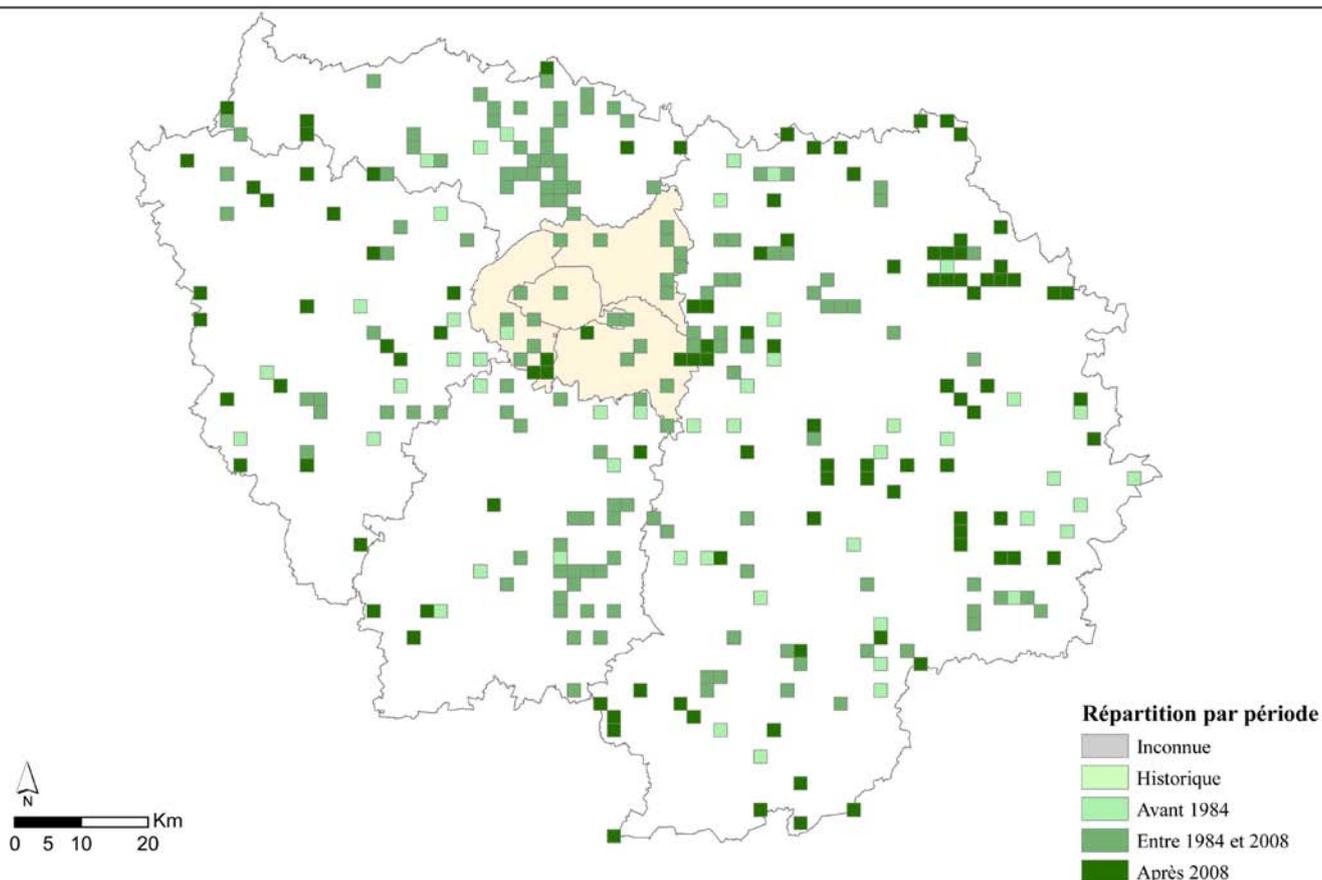
Nombre de données : 565

Surface de la zone d'occupation : 1212 km²

La Taupe d'Europe est commune dans les forêts de feuillus, les prairies, les landes, les champs et les jardins (AULAGNIER *et al.* 2008). L'Atlas de 1984 témoigne de la présence de l'espèce sur tout le territoire francilien, à l'exclusion de la Seine-Saint-Denis, du Val de Marne et du sud de l'Essonne. L'état des lieux de 2014 montre une répartition relativement homogène de la Taupe, y compris en petite couronne et dans le cœur d'agglomération.

Bien que cette tendance ne repose pas sur des données chiffrées, il semblerait d'après les spécialistes que les effectifs de Taupe soient stables*, voire en légère régression en Île-de-France, ce qui s'expliquerait par l'utilisation intensive d'intrants en milieu agricole, qui représente la majorité de l'occupation du sol.

Répartition de l'espèce *Talpa europaea* par maille de 4 km² et par période



ÉRINACEOMORPHES

ÉRINACEIDES

LE HERISSON D'EUROPE (*ERINACEUS EUROPAEUS*)

Statut Île-de-France : **Commun**

Statut Liste Rouge nationale (UICN) : LC

Espèce protégée (loi de 1976)

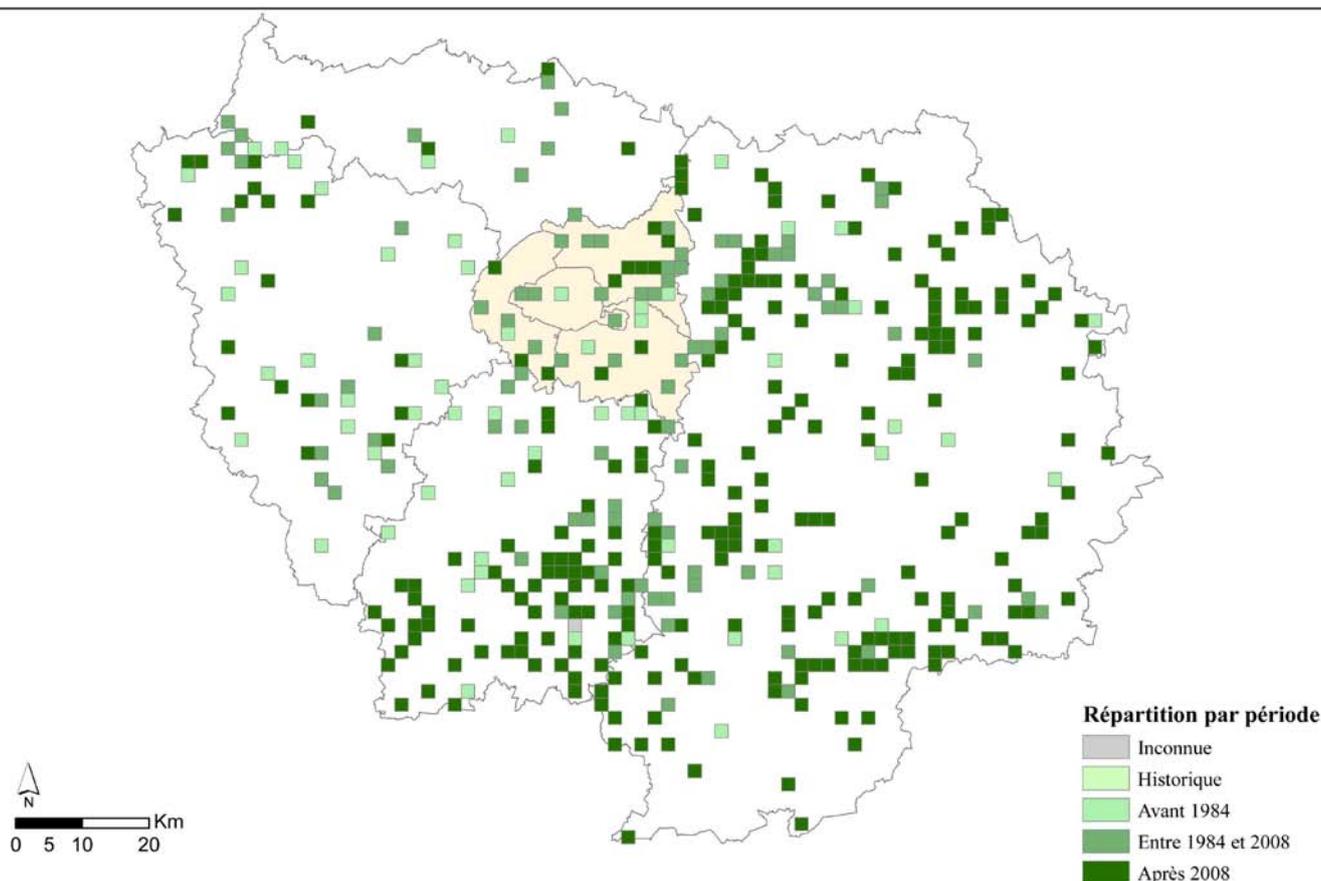
Nombre de données : 869

Surface de la zone d'occupation : 1684 km²

Le Hérisson d'Europe fréquente les bocages, prairies, zones agricoles, forêts, parcs et jardins. On peut notamment l'observer en ville, à condition qu'il y ait de la végétation qui fournisse un abri (AULAGNIER *et al.* 2008). Espèce commune, elle a été détectée sur tout le territoire lors de l'élaboration de l'Atlas des mammifères de 1984, y compris en petite couronne. La répartition actuelle du Hérisson en Île-de-France est également relativement homogène, avec une concentration importante de données au sud de l'Essonne et en Seine-et-Marne.

Les spécialistes soupçonnent une diminution des populations de hérissons en Île-de-France* : même si aucune étude chiffrée ne permet de l'affirmer, l'accroissement du trafic routier, auquel l'espèce est particulièrement sensible, l'utilisation d'intrants ainsi que la régression des haies représentent autant de facteurs possiblement à l'origine du déclin de l'espèce.

Répartition de l'espèce *Erinaceus europaeus* par maille de 4 km² et par période



CARNIVORES

CANIDES

LE RENARD ROUX (*VULPES VULPES*)

Statut Île-de-France : **Commun**

Statut Liste Rouge nationale (UICN) : LC

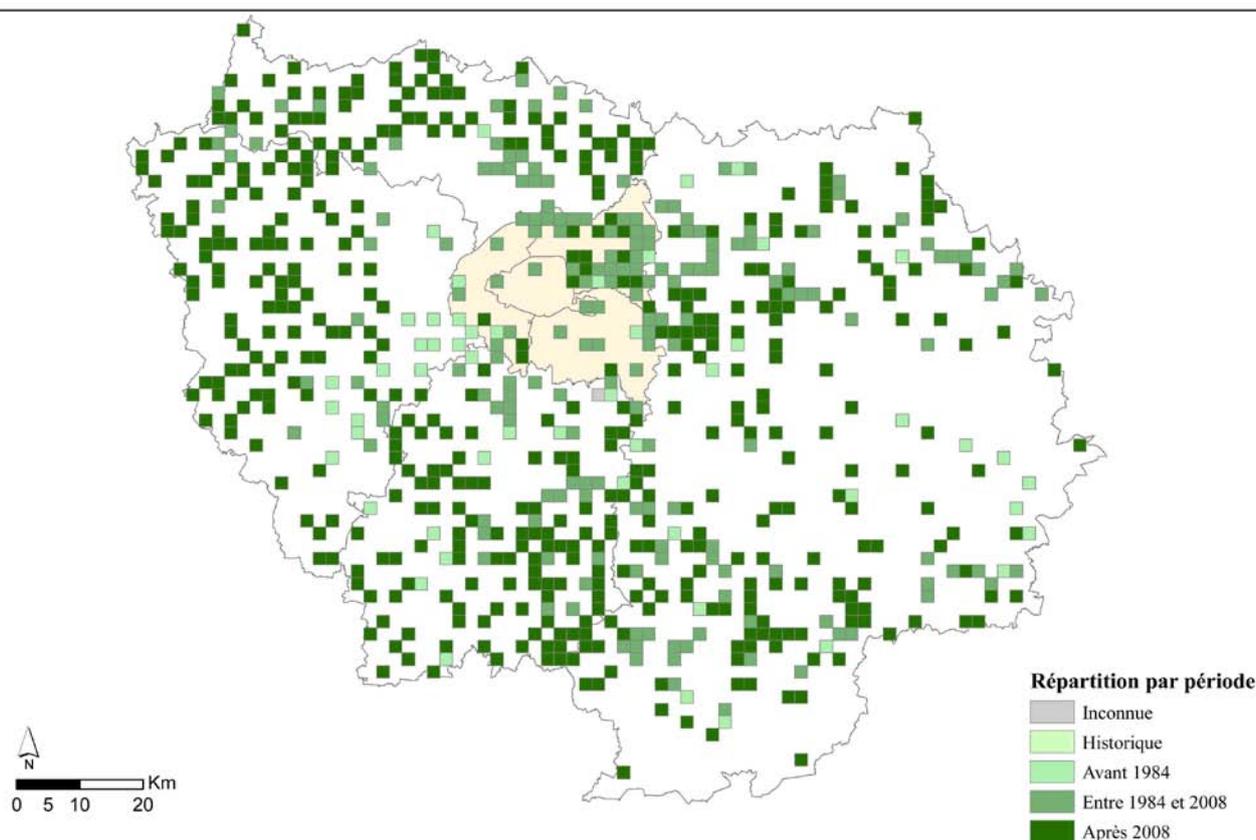
Nombre de données : 1428

Surface de la zone d'occupation : 2832 km²

Le Renard roux occupe tous les milieux semi-ouverts, et est particulièrement connu pour ses grandes capacités d'adaptation lui permettant notamment de coloniser les villes (FAYARD, SAINT-GIRONS & DUGUY 1984, AULAGNIER *et al.* 2008). L'Atlas des mammifères de 1984 révèle une répartition de l'espèce uniforme sur le territoire, avec l'absence d'observation dans la moitié ouest du Val d'Oise et dans le nord des Yvelines. L'état des lieux de 2014 montre toutefois des mailles occupées dans ces départements en plus des mêmes mailles occupées. C'est la cinquième espèce pour laquelle le plus de données ont été récoltées lors de l'état des lieux. Cependant, il est important de noter que les informations apportées par le piégeage agréé n'ont pas pu être saisies ; si elles l'avaient été, l'espèce serait en réalité largement première à ce classement.

Le Renard figure à liste des espèces classées nuisibles dont la destruction est autorisée par piégeage agréé dans tous les départements franciliens, sauf Paris. Si ses populations se portent bien, ce petit carnivore représente l'un des derniers prédateurs de sommet de chaîne encore présent en Île-de-France, d'où son importance en termes de régulation des proies.

Répartition de l'espèce *Vulpes vulpes* par maille de 4 km² et par période



FELIDES

LE CHAT SAUVAGE (*FELIS SILVESTRIS*)

Statut Île-de-France : **Très rare**

Statut Liste Rouge nationale (UICN) : LC

Espèce protégée (loi de 1976)

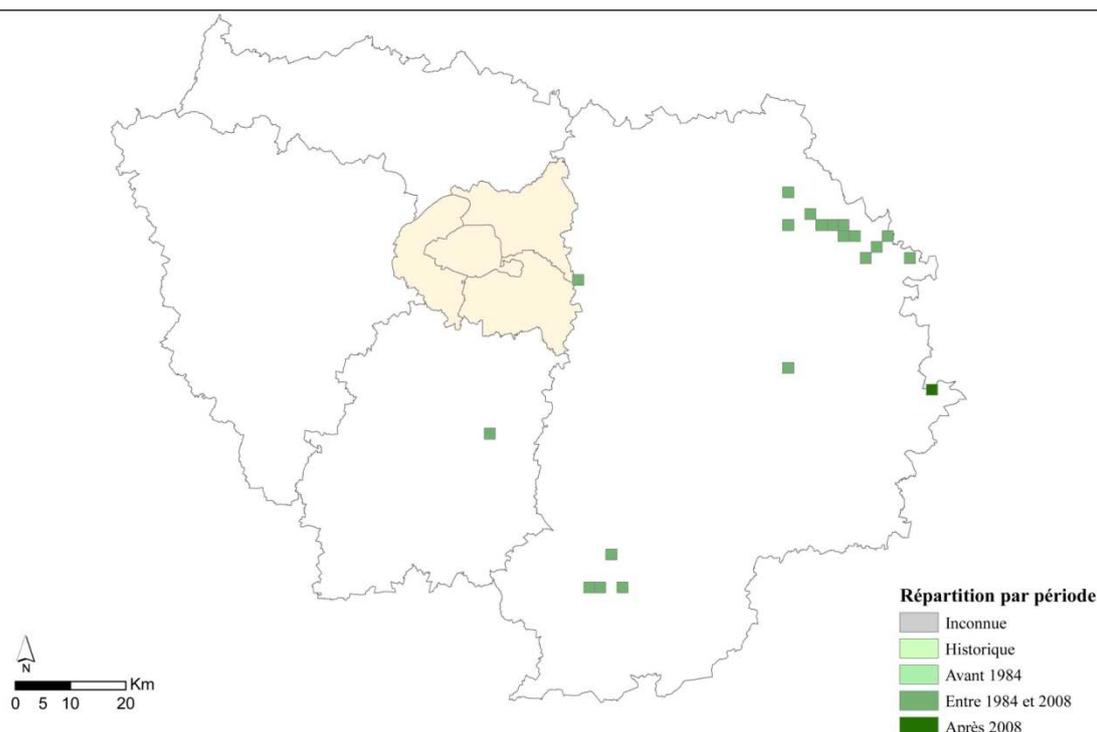
Nombre de données : 20

Surface de la zone d'occupation : 80 km²

Le Chat sauvage fréquente principalement les forêts de feuillus, avec une préférence pour les chênes puis les hêtres, les landes, les marais et les bordures de zones agricoles (AULAGNIER *et al.* 2008). L'espèce ne figure pas dans l'Atlas des mammifères de 1984 : en effet, la colonisation de l'Île-de-France par des individus en provenance de Champagne est récente, les premières mentions certaines ayant été enregistrées entre 1988 et 1990 sur le massif de Fontainebleau et dans l'Essonne (LEGER *et al.* 2008).

Une enquête de terrain mise en place entre 1995 et 2008 par l'Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) signale la présence de l'espèce dans le Gâtinais, à l'extrême sud-est de la Seine-et-Marne. Sa présence dans les massifs forestiers des environs de Nemours n'a pas pu être confirmée en 2008, ni dans la forêt de Fontainebleau où des observations avaient pourtant été notées (1988-1990), confirmant ainsi le constat de LUSTRAT (1997). Sa fréquentation de la Brie et de la vallée de la Seine (Bassée) en Seine-et-Marne, fortement suspectée, a pu être confirmée par deux observations certaines, respectivement en juin et juillet 2014. L'observation rapportée sur la commune d'Émerainville (2006) reste cependant douteuse du fait de sa proximité avec la petite couronne, qui présente peu d'habitats favorables à l'espèce.

Répartition de l'espèce *Felis silvestris* par maille de 4 km² et par période



MUSTELIDES

LA FOUINE (*MARTES FOINA*)

Statut Île-de-France : **Commune**

Statut Liste Rouge nationale (UICN) : LC

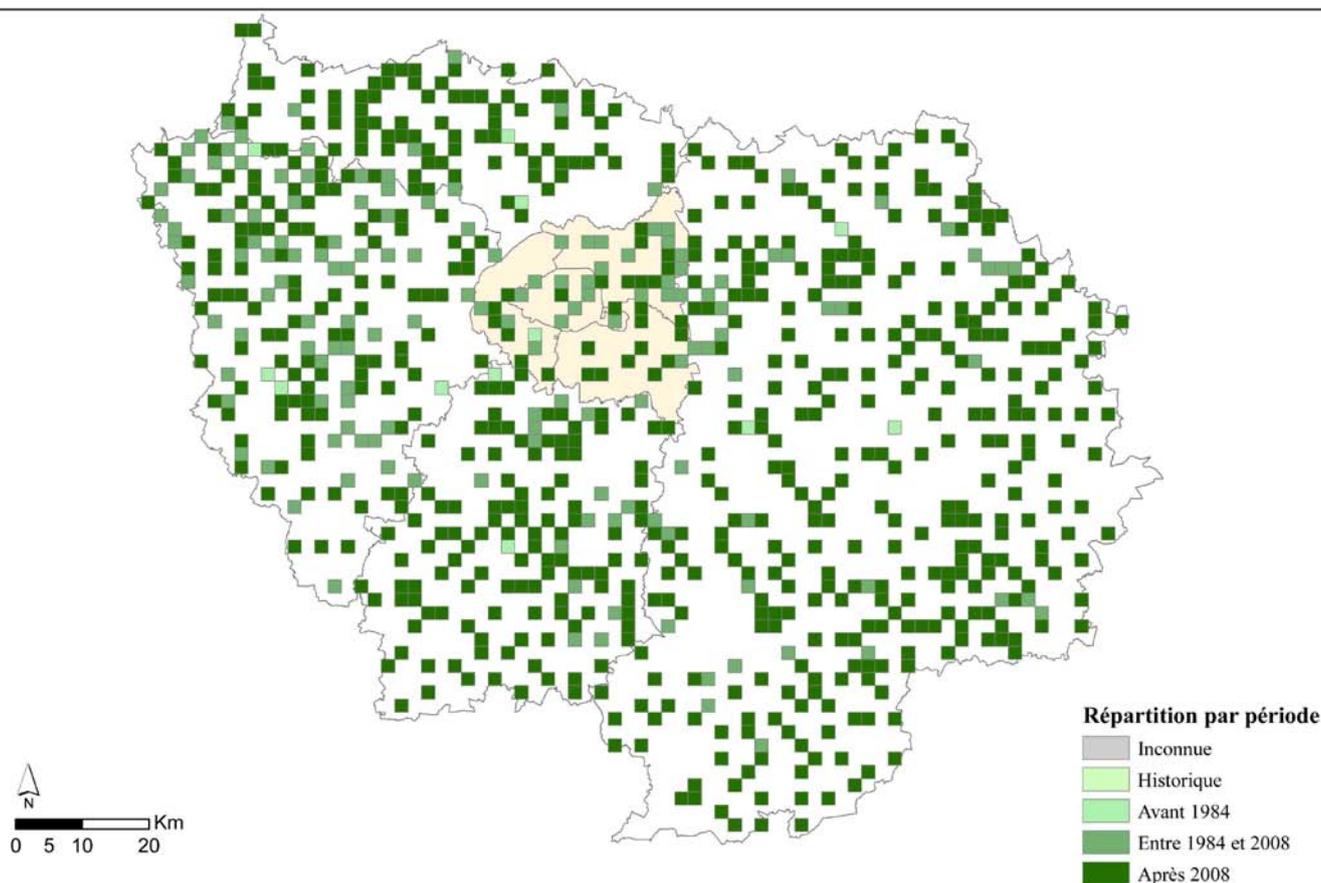
Nombre de données : 2846

Surface de la zone d'occupation : 3404 km²

La Fouine se retrouve dans une grande diversité de milieux, des paysages relativement ouverts comprenant les régions agricoles aux zones boisées (AULAGNIER *et al.* 2008) : c'est le mustélidé le plus tolérant à l'habitat urbain des cinq espèces présentes sur le territoire, si bien que l'espèce est qualifiée dans la littérature de « urban adapter », ce qui signifie qu'elle est capable tirer un avantage de l'habitat urbain sans pour autant être absente des zones rurales environnantes (HERR, SCHLEY & ROPER 2009). C'est également la seule espèce de mustélidé dont les populations, grâce à cette adaptation, semblent sensiblement continuer à augmenter depuis 10 ans sur le territoire francilien.

L'Atlas des mammifères de 1984 révèle la présence de l'espèce dans tous les départements franciliens, y compris en petite couronne, mais localisée dans moins de 20 mailles. L'état des lieux de 2014 permet de mettre en évidence la répartition presque homogène de l'espèce sur tout le territoire. C'est en effet l'espèce pour laquelle le plus de données ont été récoltées, notamment grâce aux données de piégeage agréé : la Fouine figure à la liste des espèces classées nuisibles dans tous les départements de la région, excepté Paris.

Répartition de l'espèce *Martes foina* par maille de 4 km² et par période



LA MARTRE DES PINS (*MARTES MARTES*)

Statut Île-de-France : **Rare**

Statut Liste Rouge nationale (UICN) : LC

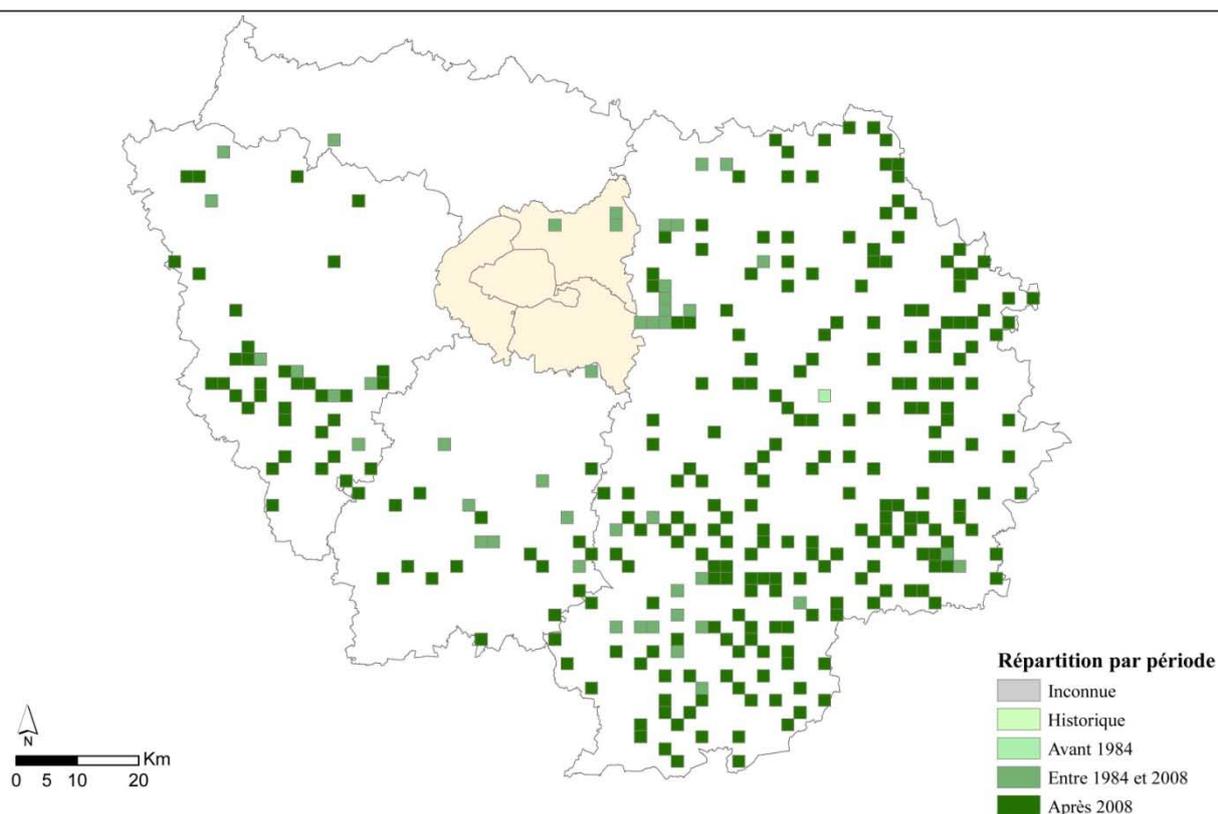
Nombre de données : 753

Surface de la zone d'occupation : 1292 km²

Considérée comme spécialiste, la Martre des pins présente une fréquentation quasi-exclusive des milieux forestiers, qu'ils soient composés de résineux, de feuillus ou d'essences mixtes (AULAGNIER *et al.* 2008, KRANZ *et al.* 2008). Elle est donc particulièrement sensible à la fragmentation des habitats et recherche des massifs forestiers étendus et isolés (FAYARD, SAINT-GIRONS & DUGUY 1984, MERGEY 2007).

En 1984, au moment de l'Atlas national des mammifères, la répartition et les densités des populations de l'espèce étaient très mal connues en France, y compris sur le territoire francilien : seules deux mailles d'occupation y étaient recensées en Seine-et-Marne. La centralisation de données de 2014 met en évidence une répartition beaucoup plus importante de la Martre en Île-de-France : elle est en effet particulièrement présente dans toute la Seine-et-Marne, dans le sud de l'Essonne et dans les Yvelines, notamment sur le massif de Rambouillet. Son absence du Val d'Oise peut s'expliquer par le fait que les données de piégeage de la Direction Départementale du Val d'Oise n'ont pu être obtenues à l'échelle communale. Si les tendances des populations franciliennes de martres ne sont pas chiffrées actuellement, il semblerait que ce mustélidé bénéficie de massifs forestiers préservés, qui couvrent plus de 60 % des sites protégés en Île-de-France (ZUCCA, BIRARD & TURCATI 2013). Ses populations seraient donc relativement stables*.

Répartition de l'espèce *Martes martes* par maille de 4 km² et par période



LE BLAIREAU EUROPEEN (*MELES MELES*)

Statut Île-de-France : **Assez rare**

Statut Liste Rouge nationale (UICN) : LC

Nombre de données : 1190

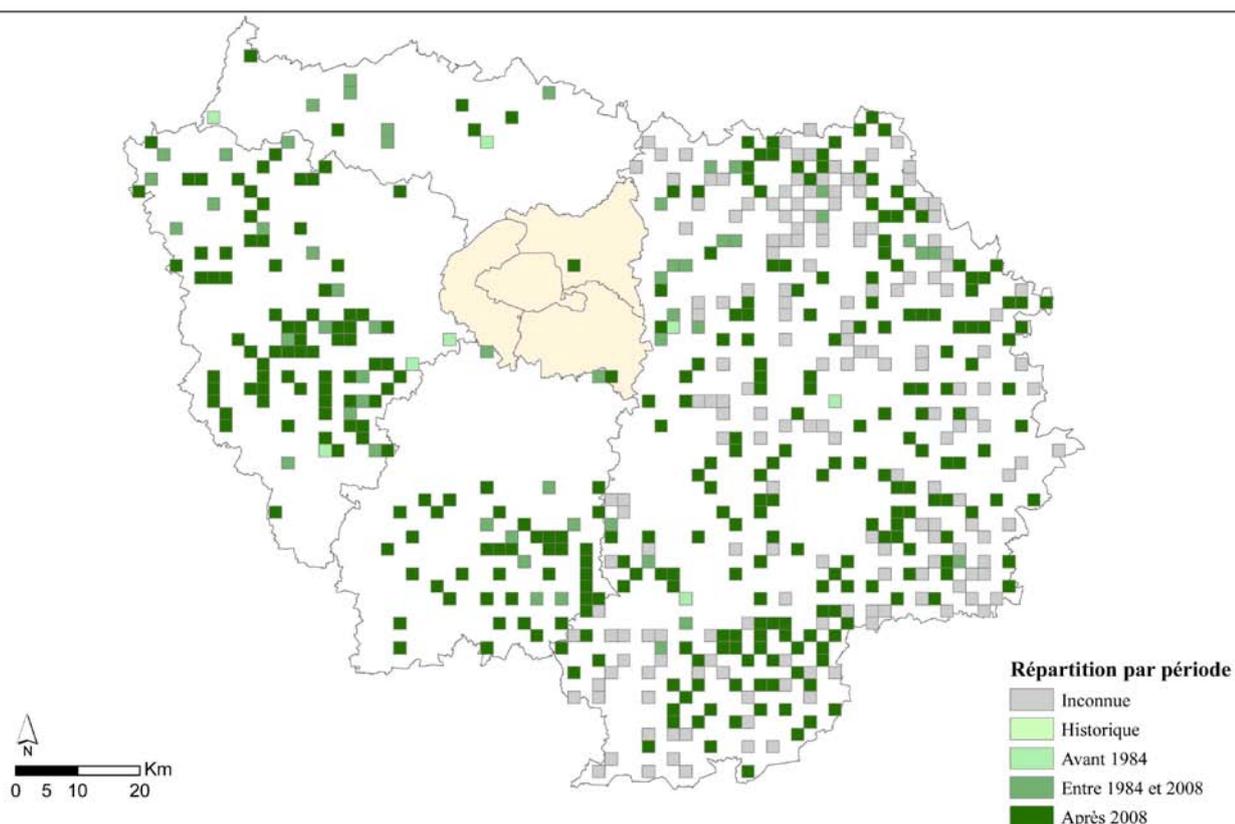
Surface de la zone d'occupation : 2280 km²

Le Blaireau européen occupe des biotopes très divers (forêts, champs, landes), mais se révèle particulièrement abondant dans les paysages en mosaïque avec des bois et prairies (AULAGNIER *et al.* 2008, FAYARD, SAINT-GIRONS & DUGUY 1984). Les études européennes de la sélection de l'habitat chez cette espèce indiquent qu'il privilégie les milieux boisés, et a tendance à éviter les milieux agricoles et urbains (BALESTRIERI, REMONTI & PRIGIONI 2009).

L'Atlas des mammifères de 1984 indique que sa répartition n'est pas homogène sur le territoire du fait de plusieurs facteurs agissant sur la densité de ses populations, notamment les pressions exercées par l'homme telles que les modifications de l'habitat, le trafic routier, l'utilisation de produits chimiques, le piégeage ou encore le gazage. La présence du Blaireau en l'Île-de-France à cette période restait donc anecdotique, avec de rares observations dans le Val d'Oise, les Yvelines, l'Essonne, et dans le sud de la Seine-et-Marne. La centralisation de données de 2014 met en évidence une répartition importante et presque homogène de l'espèce en grande couronne, avec quelques mentions à la frontière du cœur d'agglomération. Son apparente faible présence dans le Val d'Oise peut s'expliquer par le fait que les données de piégeage, y compris accidentel, n'ont pu être obtenues à l'échelle communale.

Son expansion récente, bien qu'elle ne soit pas chiffrée à l'échelle régionale, aurait été favorisée ces trente dernières années par l'interdiction de la chloropicrine et autres gaz mortels utilisés lors des campagnes d'éradication du Renard*.

Répartition de l'espèce *Meles meles* par maille de 4 km² et par période



LA BELETTE (*MUSTELA NIVALIS*)

Statut Île-de-France : **Rare**

Statut Liste Rouge nationale (UICN) : LC

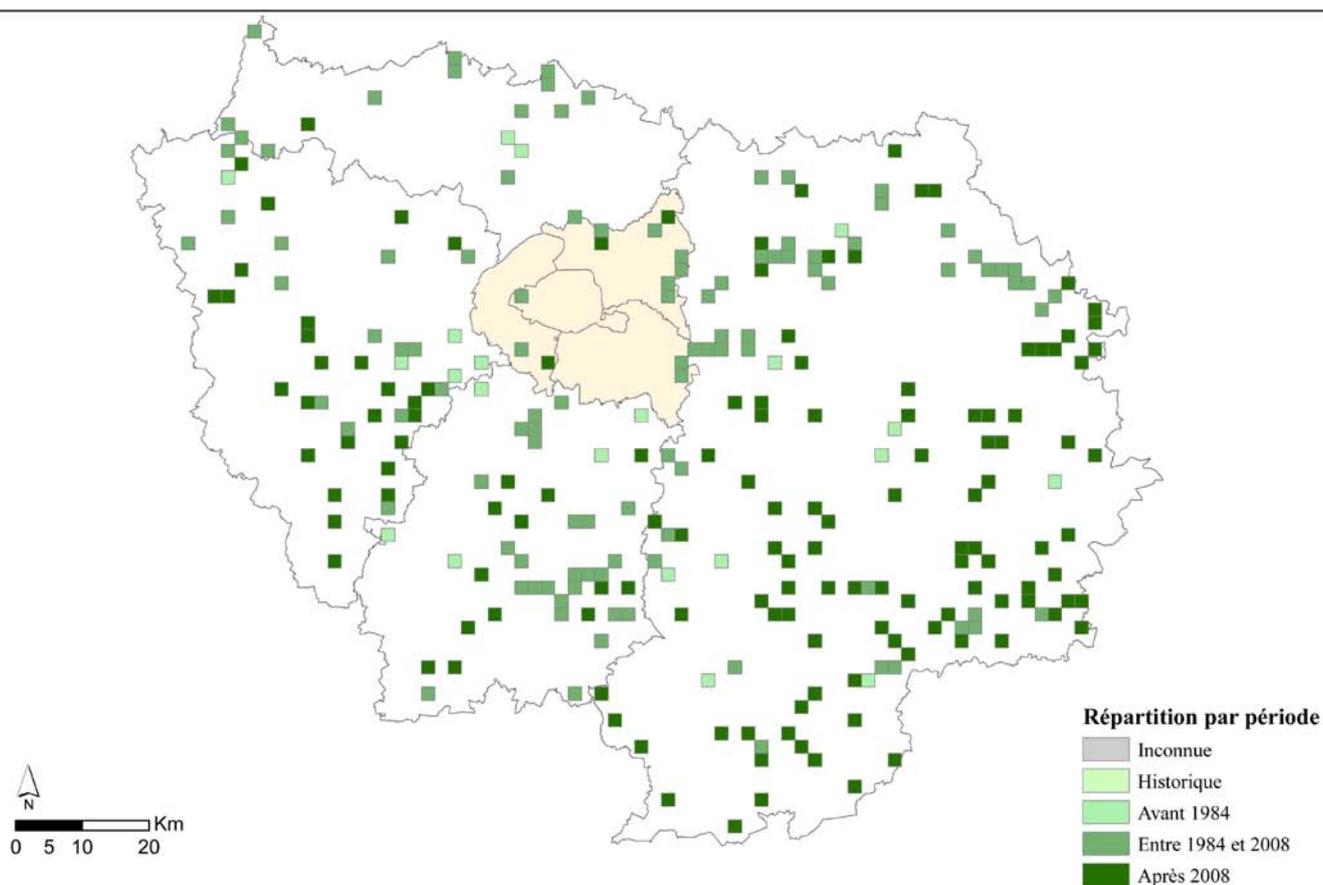
Nombre de données : 491

Surface de la zone d'occupation : 1108 km²

Espèce ubiquiste, la Belette est en France présente dans presque tous les milieux, mais se révèle moins fréquente en milieu fermé (AULAGNIER *et al.* 2008, FAYARD, SAINT-GIRONS & DUGUY 1984). Selon l'Atlas des mammifères de 1984, sa répartition en Île-de-France se limite à quelques mailles en grande couronne, réparties dans tous les départements et couvrant en particulier la Seine-et-Marne. L'espèce semble absente de petite couronne.

Au vu de l'état des lieux de 2014, l'espèce couvre une zone plus large qu'en 1984, avec y compris des observations en petite couronne. Si la zone d'occupation de la Belette apparaît relativement importante, suggérant des noyaux de populations viables bien répartis, les experts s'accordent pour signaler un déclin avéré (estimé entre 30 et 70 %) de l'espèce depuis les trente dernières années, maintenu à la même intensité depuis les dix dernières années*. Ce petit carnivore souffre probablement de la régression des milieux prairiaux et de l'utilisation d'intrants en milieu agricole, diminuant les populations de proies auxquelles elle est intrinsèquement liée (DELATTRE 1987).

Répartition de l'espèce *Mustela nivalis* par maille de 4 km² et par période



L'HERMINE (*MUSTELA ERMINEA*)

Statut Île-de-France : **Très rare**

Statut Liste Rouge nationale (UICN) : LC

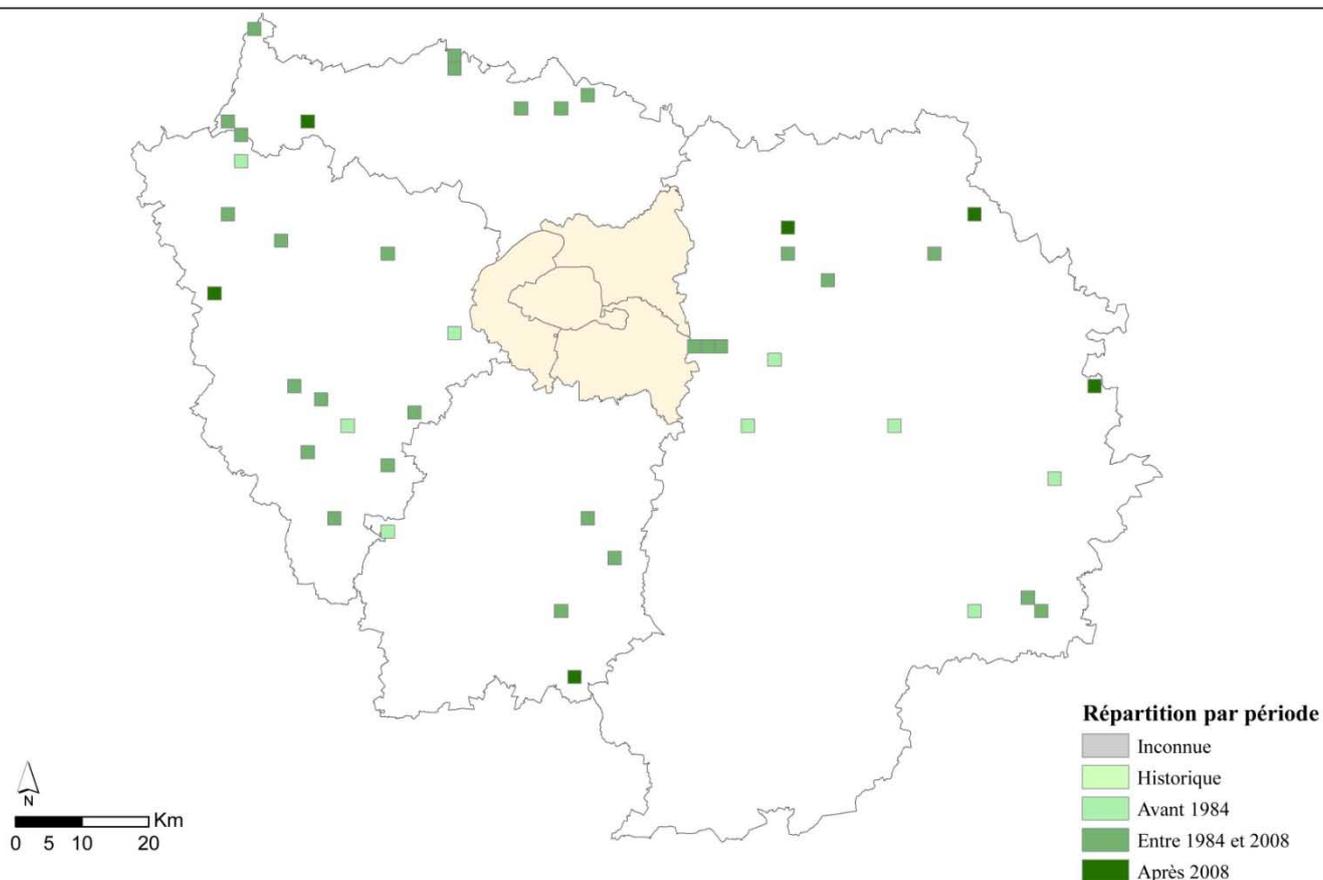
Nombre de données : 58

Surface de la zone d'occupation : 172 km²

L'Hermine est présente dans un grand nombre de biotopes, mais les populations les plus stables et les plus abondantes ne se développent que dans les régions à fortes densités de lapins ou de campagnols (AULAGNIER *et al.* 2008, FAYARD, SAINT-GIRONS & DUGUY 1984). L'Atlas des mammifères de 1984 témoigne de la présence anecdotique de cette espèce en Île-de-France : elle n'a été détectée que ponctuellement dans les Yvelines et dans la Brie. L'état des lieux de 2014 permet de mettre en évidence une répartition plus large, dans le Val d'Oise et l'Essonne, mais l'espèce semble toujours absente de petite couronne.

Comme la Belette, l'Hermine présente une diminution de ses populations estimée à moins de 30 % depuis 10 ans*, qui s'explique possiblement par la régression des milieux prairiaux et de l'utilisation d'intrants en milieu agricole, diminuant les populations de proies auxquelles elle est intrinsèquement liée (DELATTRE 1987).

Répartition de l'espèce *Mustela erminea* par maille de 4 km² et par période



LE PUTOIS D'EUROPE (*MUSTELA PUTORIUS*)

Statut Île-de-France : **Rare**

Statut Liste Rouge nationale (UICN) : LC

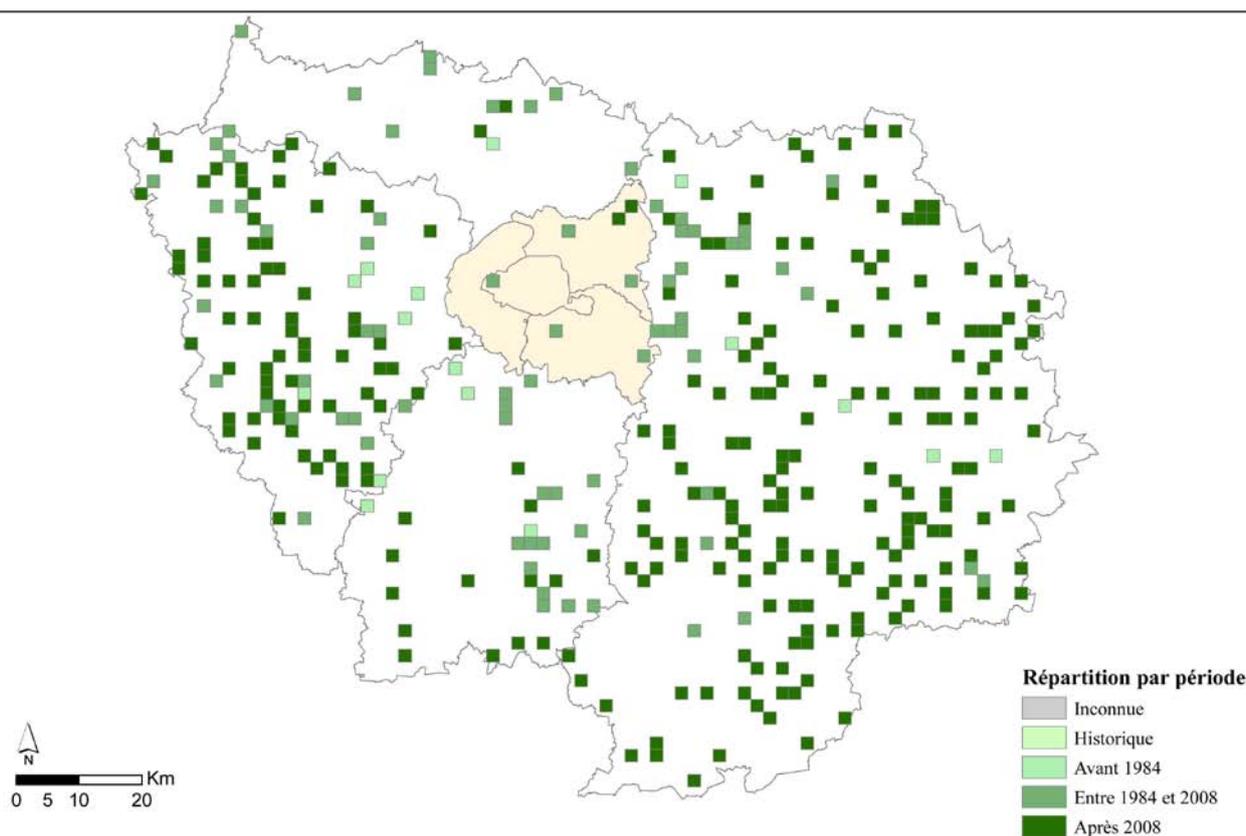
Nombre de données : 798

Surface de la zone d'occupation : 1436 km²

Le Putois d'Europe est connu pour s'adapter aux milieux les plus diversifiés, fréquentant aussi bien les milieux relativement ouverts (bocages) que les milieux moyennement boisés avec une couverture végétale importante, parfois à proximité de l'eau (bords des rivières et marais), mais évite les zones perturbées (FAYARD, SAINT-GIRONS & DUGUY 1984, AULAGNIER *et al.* 2008, LODE 2011). L'absence d'observation de l'espèce en petite couronne mise en évidence par l'Atlas de 1984 confirme cette dernière observation. Son aire de répartition à cette période couvre la moitié sud des Yvelines (notamment le massif de Rambouillet), le Nord de l'Essonne et la Seine-et-Marne, avec quelques observations dans le Val d'Oise. La centralisation de données réalisée en 2014 montre que le Putois est bien réparti dans tous les départements de grande couronne, et est observé ponctuellement en petite couronne. Son apparente faible présence dans le Val d'Oise peut s'expliquer par le fait que les données de piégeage agréé (l'espèce est en effet parfois piégée accidentellement et relâchée) n'ont pas été récupérées à l'échelle communale dans ce département.

Si aucune donnée chiffrée ne permet de le confirmer, les experts s'accordent pour signaler un déclin de l'espèce sur les trente dernières années, estimé entre 30 et 70 %* : le Putois d'Europe est, comme la plupart des mustélidés, particulièrement impacté par la fragmentation des habitats et le trafic routier, duquel il est couramment victime (LONG *et al.* 2011). Encore chassée bien que déclassée de la liste des espèces dites nuisibles, l'espèce souffre également du drainage des marais et de la raréfaction des haies, ses habitats de prédilection (ZUCCA, BIRARD & TURCATI 2013).

Répartition de l'espèce *Mustela putorius* par maille de 4 km² et par période



PROCYONIDES

LE RATON LAVEUR (*PROCYON LOTOR*)

Statut Île-de-France : **Très rare**

Statut Liste Rouge nationale (UICN) : NA (Espèce introduite en métropole dans la période récente (après 1500))

Espèce introduite

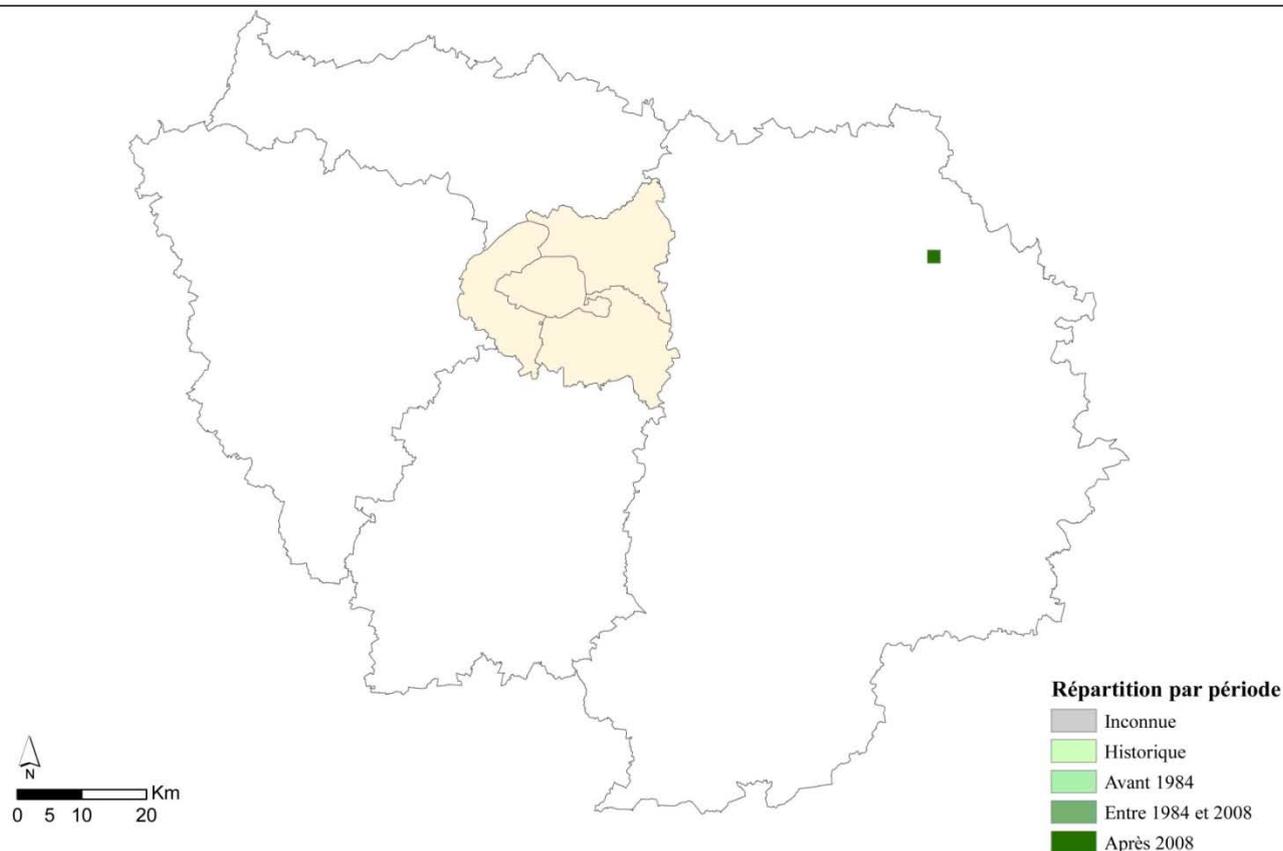
Nombre de données : 1

Surface de la zone d'occupation : 4 km²

Le Raton laveur, originaire d'Amérique du Nord, fréquente les zones boisées à proximité de l'eau (marais, rivières) (AULAGNIER *et al.* 2008). L'importante population actuelle du département de l'Aisne a pour origine des sujets détenus comme mascottes par les troupes américaines de l'OTAN stationnées à Couvron, près de Laon. Certains de ces sujets se sont évadés ou ont été lâchés lors du départ de ces troupes en 1966 : l'aire de répartition de cette population s'est rapidement accrue, débordant sur plusieurs départements limitrophes tels que l'Oise, la Marne et les Ardennes (LEGER 2003), d'où de rares observations de l'espèce en Île-de-France. Cette dernière n'est pas évoquée dans l'atlas des mammifères de 1984, et une observation au nord de la Seine-et-Marne a pu être mise en évidence lors de l'état des lieux de 2014.

Si ses populations françaises n'ont pas fait l'objet d'opérations de gestion spécifiques, le Raton laveur figure sur les listes des espèces susceptibles d'être classées nuisibles et gibier (LEGER 2003).

Répartition de l'espèce *Procyon lotor* par maille de 4 km² et par période



ARTIODACTYLES

CERVIDES

LE CHEVREUIL EUROPEEN (*CAPREOLUS CAPREOLUS*)

Statut Île-de-France : **Commun**

Statut Liste Rouge nationale (UICN) : LC

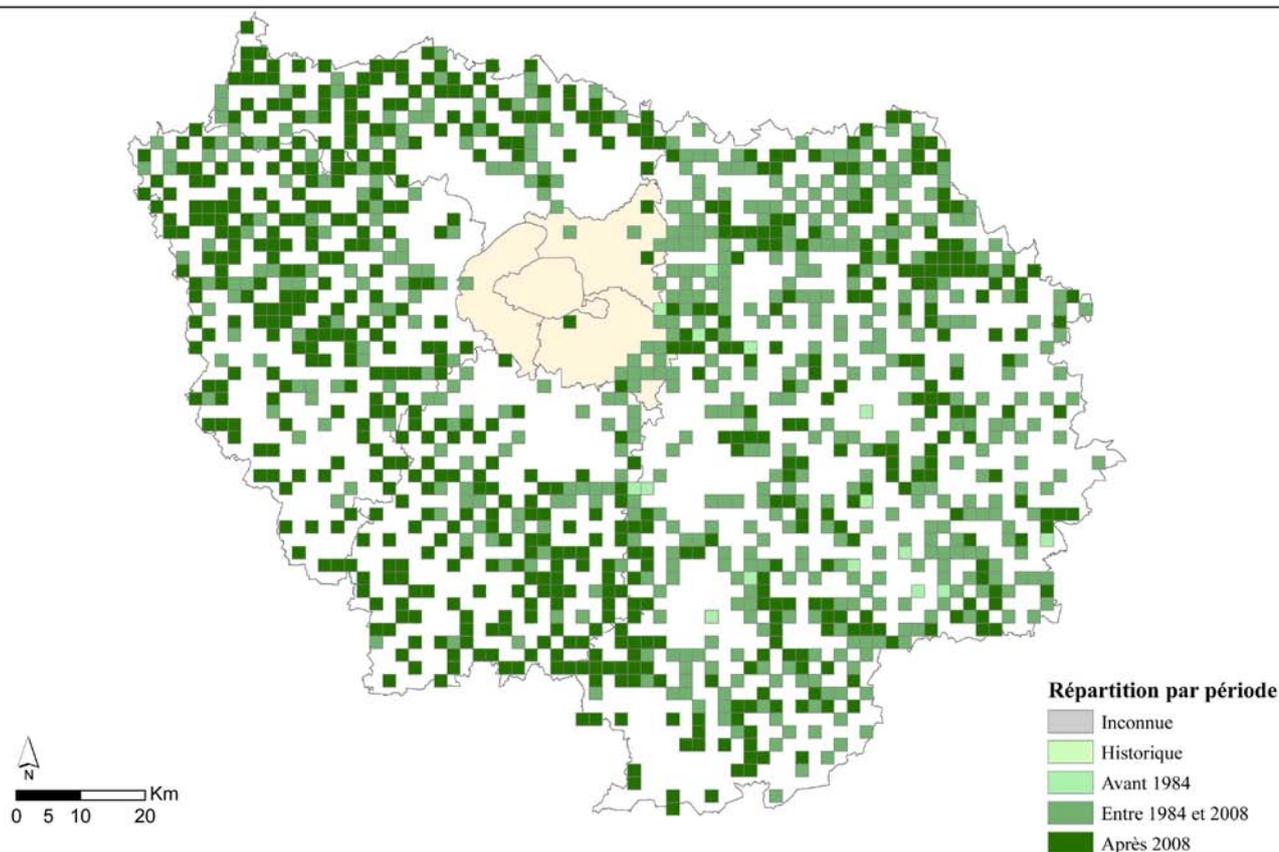
Nombre de données : 2671

Surface de la zone d'occupation : 4876 km²

Le Chevreuil est une espèce principalement forestière, qui fréquente également les bosquets en zone agricole et les grandes cultures lorsqu'elles mêlent un écotype forestier et un écotype de milieux ouverts (AULAGNIER *et al.* 2008). L'atlas national des mammifères datant de 1984 témoigne de la présence de cette espèce d'intérêt cynégétique sur tout le territoire francilien à l'exception du centre urbain. La répartition du Chevreuil mise en évidence lors de l'état des lieux de 2014 couvre presque la totalité des mailles de grande couronne, et quelques observations ont été réalisées en petite couronne, notamment dans les parcs et bois départementaux de Seine-Saint-Denis (Parcs du Sausset, de La Courneuve et de la Fosse Moisson, Bois de Bernouille et Saint-Martin). C'est la deuxième espèce concentrant le plus de données dans la base. Le cœur d'agglomération reste clairement évité, tout comme certaines zones très urbanisées, où les boisements sont fragmentés et enclavés par l'urbanisation (le nord de l'Essonne, le Sud-Ouest de la Seine-et-Marne).

Les populations de chevreuil auraient fortement augmenté dans les années 1980 ; elles sont actuellement stabilisées par les prélèvements dans le cadre de plans de chasse contrôlés*.

Répartition de l'espèce *Capreolus capreolus* par maille de 4 km² et par période



LE CERF ELAPHE (*CERVUS ELAPHUS*)

Statut Île-de-France : **Commun**

Statut Liste Rouge nationale (UICN) : LC

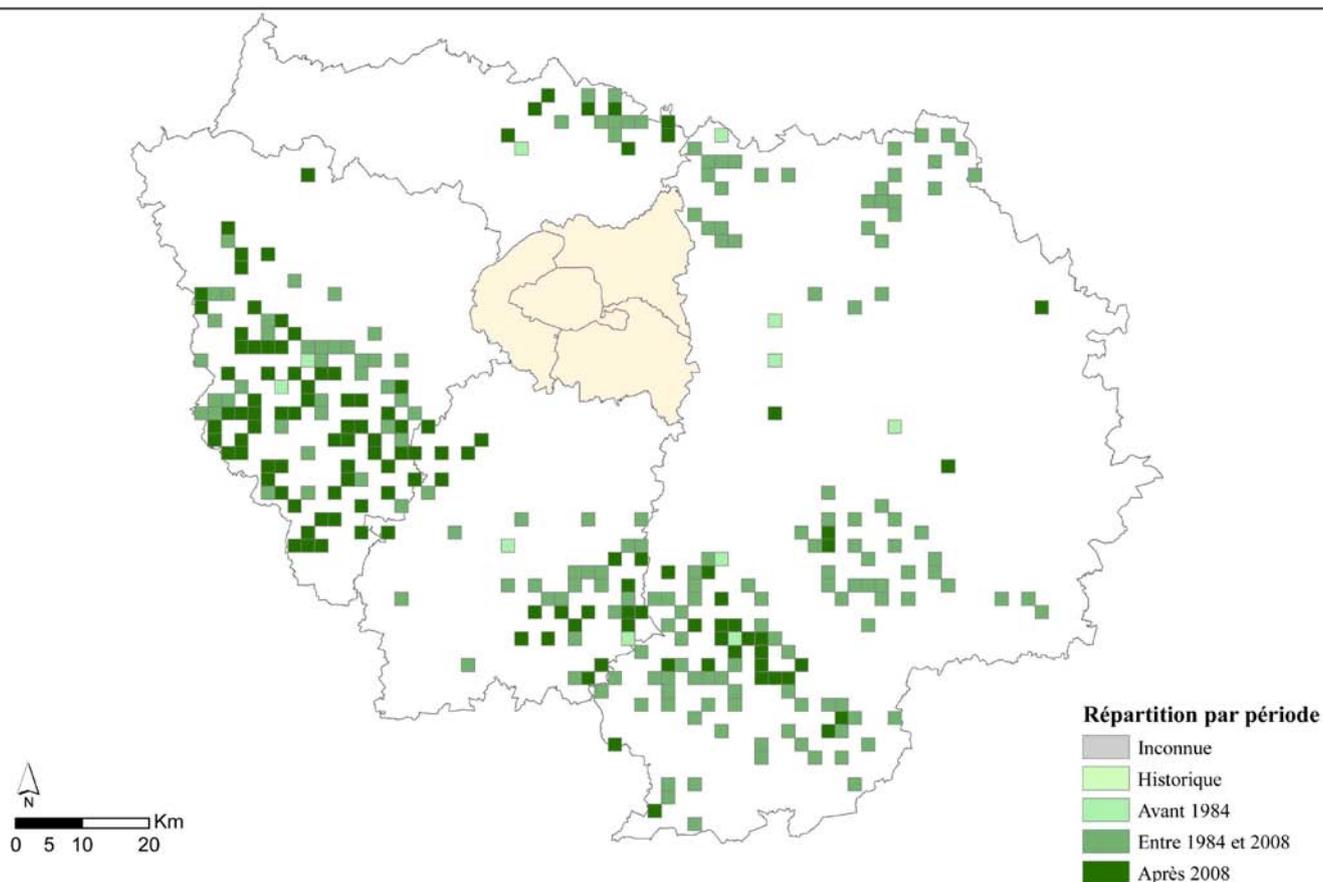
Nombre de données : 788

Surface de la zone d'occupation : 1252 km²

Le Cerf élaphe est lié aux grands massifs forestiers de feuillus et mixtes, mais fréquente aussi les prairies et les landes (AULAGNIER *et al.* 2008). En Île-de-France, il était donc connu lors de l'atlas des mammifères national de 1984 principalement dans les massifs de taille importante, comme Rambouillet et Fontainebleau, et dans les forêts du Val d'Oise (Carnelle) et de Seine-et-Marne (Villefermoy). Cette répartition est similaire à celle mise en évidence par la centralisation de données de 2014, qui souligne également quelques observations ponctuelles en dehors des massifs cités.

L'espèce souffre particulièrement de la fragmentation des habitats forestiers par les infrastructures de transport, qui isolent les populations des différents massifs : le Cerf élaphe sert de modèle pour établir les corridors de déplacements d'espèces (Schéma Régional de Cohérence Écologique d'Île-de-France 2013). Malgré cela, ses populations seraient à dire d'experts* en augmentation dans le Vexin français, sur la rive gauche de l'Oise et dans les massifs de Villefermoy et Fontainebleau (comm. pers. Vincent VIGNON).

Répartition de l'espèce *Cervus elaphus* par maille de 4 km² et par période



LE CERF SIKA (*CERVUS NIPPON*)

Statut Île-de-France : **Très rare**

Statut Liste Rouge nationale (UICN) : NA (Espèce introduite en métropole dans la période récente (après 1500))

Espèce introduite

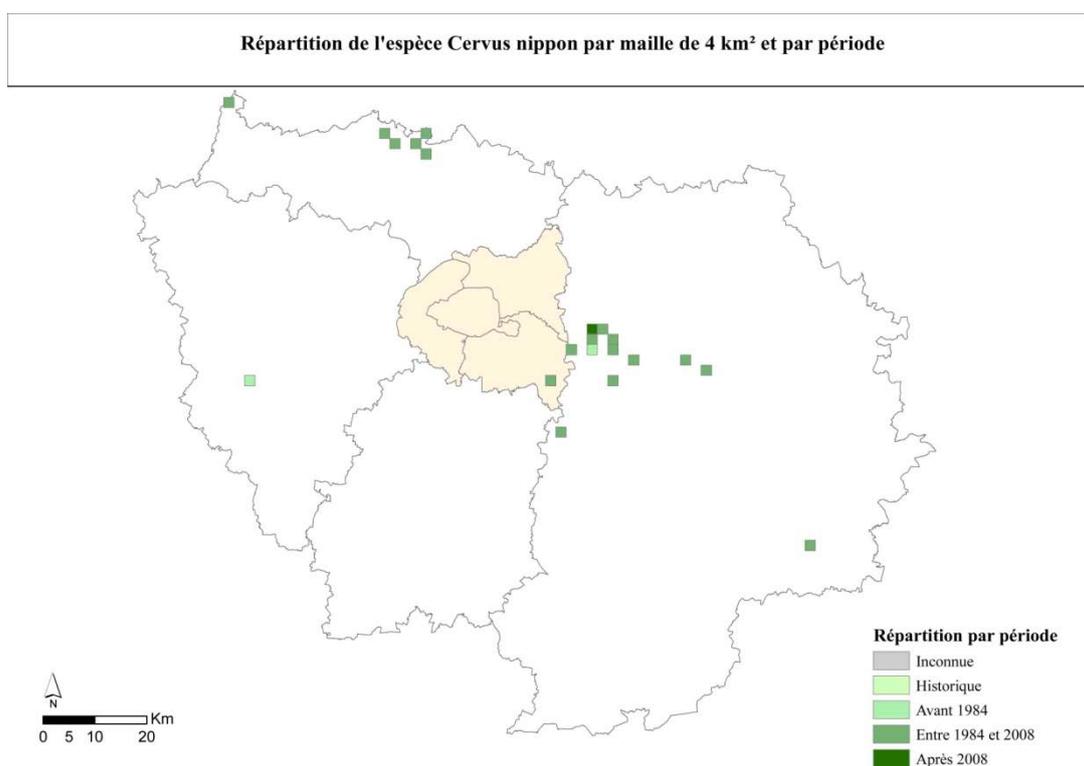
Nombre de données : 36

Surface de la zone d'occupation : 84 km²

Originaire de Sibérie et d'Asie orientale, le Cerf sika occupe les forêts de feuillus et mixtes à sous-bois dense, ainsi que les plantations de résineux et les milieux ouverts proches (AULAGNIER *et al.* 2008). La ménagerie du Muséum national d'Histoire naturelle de Paris aurait reçu des individus de Mandchourie (1866, 1872), du Japon (1871) et du Tonkin qui seraient à l'origine de la population close du parc présidentiel de Rambouillet, près de Marly : celle-ci aurait atteint un effectif de 200 individus vers 1965, et serait à l'origine de l'ensemble des populations introduites dans le milieu naturel en France (PASCAL 2003). Le Cerf sika est signalé dans l'Atlas national des mammifères de 1984 à Rambouillet, et dans le nord-ouest de la Seine-et-Marne.

Une enquête publiée en 2009 par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) évoque plusieurs entités en Île-de-France, c'est-à-dire un à plusieurs individus de la même espèce libres depuis au moins 1 an, séjournant sur une aire déterminée (de 1 à n communes) d'un même département, qui ne constituent dans leur grande majorité pas de population établie (SAINT-ANDRIEUX, PFAFF & GUIBERT 2009). L'entité connue en forêt de Ferrières est ainsi estimée à plus de 20 individus, tandis que celle de Champagne-sur-Oise (95), qui compte de 20 à 50 individus, fait partie des entités les plus importantes en 2009 : on retrouve ces trois localisations de l'espèce dans la centralisation de données de 2014, auxquelles s'ajoutent quelques observations dans la vallée de l'Epte (sur la commune de Saint-Clair-sur-Epte) et dans le Val-de-Marne.

Si l'impact du Cerf sika sur ses écosystèmes d'accueil français n'est pas spécifiquement documenté, l'espèce est susceptible de s'hybrider avec le Cerf élaphe (*Cervus elpahus*) (PASCAL 2003, SAINT-ANDRIEUX, PFAFF & GUIBERT 2009). L'espèce fait donc l'objet de plans de chasse régulier afin de prévenir ce phénomène d'hybridation.



LE DAIM EUROPEEN (*DAMA DAMA*)

Statut Île-de-France : **Rare**

Statut Liste Rouge nationale (UICN) : NA (Espèce introduite en métropole dans la période récente (après 1500))

Espèce introduite

Nombre de données : 49

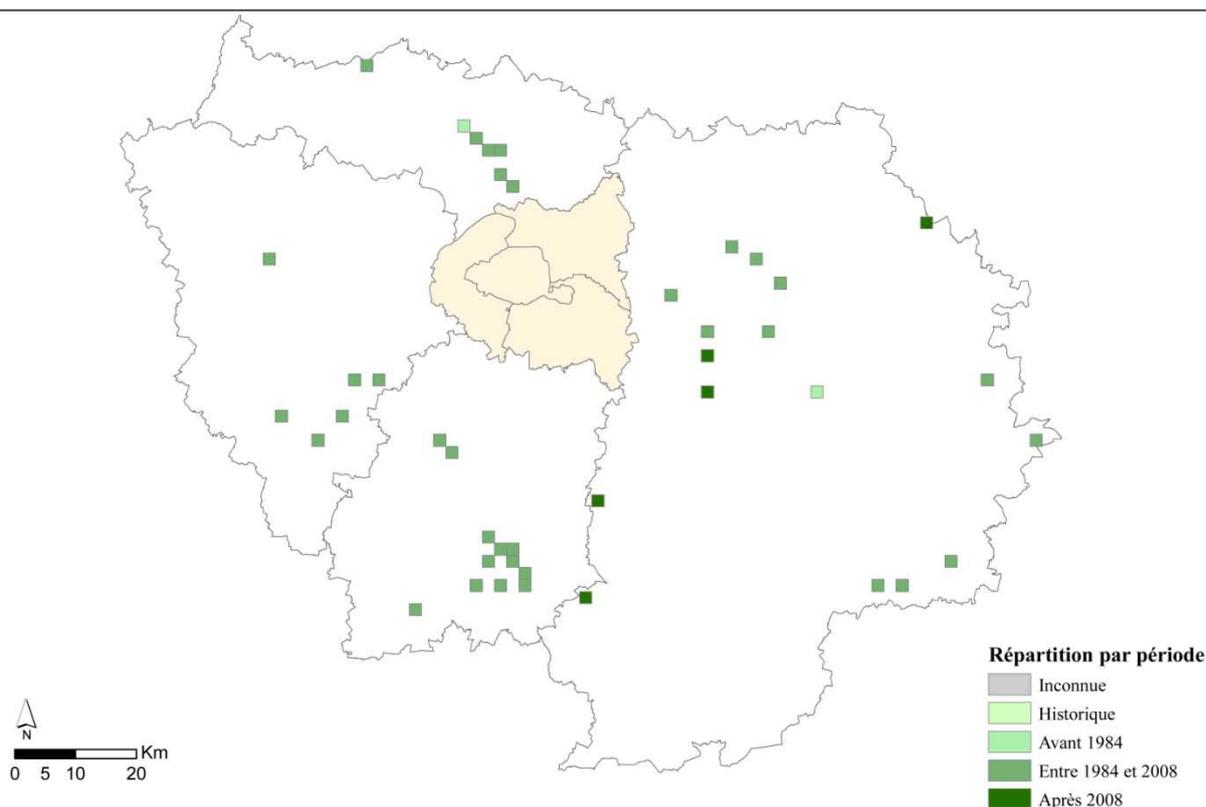
Surface de la zone d'occupation : 168 km²

Introduit en France dans des parcs à des fins ornementales, le Daim a peu à peu colonisé de nouveaux territoires en milieux ouverts après s'être échappé d'enclos (SAINT-ANDRIEUX, PFAFF & GUIBERT 2009). Sa présence est répertoriée le plus souvent dans des parcs, mais aussi des forêts claires, des prairies et des marais (AULAGNIER *et al.* 2008).

D'après l'Atlas des mammifères de 1984 publié par la SFPEM, le Daim est observé ponctuellement dans le Val d'Oise et en centre Seine-et-Marne, dans la Brie : d'après l'ONCFS, trois des six entités recensées en Seine-et-Marne comptent parmi les seules entités en augmentation au niveau national en 2009. L'état des lieux des connaissances de 2014 met en évidence la présence avérée de l'espèce également en Essonne et dans les Yvelines, et plus étendue en Seine-et-Marne, où le Daim a été contacté dans la Bassée.

La présence du Daim serait source de dégâts sur le milieu forestier : cette espèce écorce beaucoup les peuplements forestiers dont l'impact, s'additionnant à celui des cervidés locaux, le Cerf élaphe (*Cervus elaphus*) et le Chevreuil (*Capreolus capreolus*), peut causer des problèmes de gestion. Ainsi, dans la plupart des départements, l'objectif est d'éradiquer les individus en liberté (SAINT-ANDRIEUX, PFAFF & GUIBERT 2009) : en effet, le Daim européen est classé au nombre des espèces gibier, et ses entités sont donc gérées selon les règles cynégétiques (PASCAL, VIGNE & LORVELEC 2003).

Répartition de l'espèce *Dama dama* par maille de 4 km² et par période



SUIDES

LE SANGLIER (*SUS SCROFA*)

Statut Île-de-France : **Commun**

Statut Liste Rouge nationale (UICN) : LC

Nombre de données : 1672

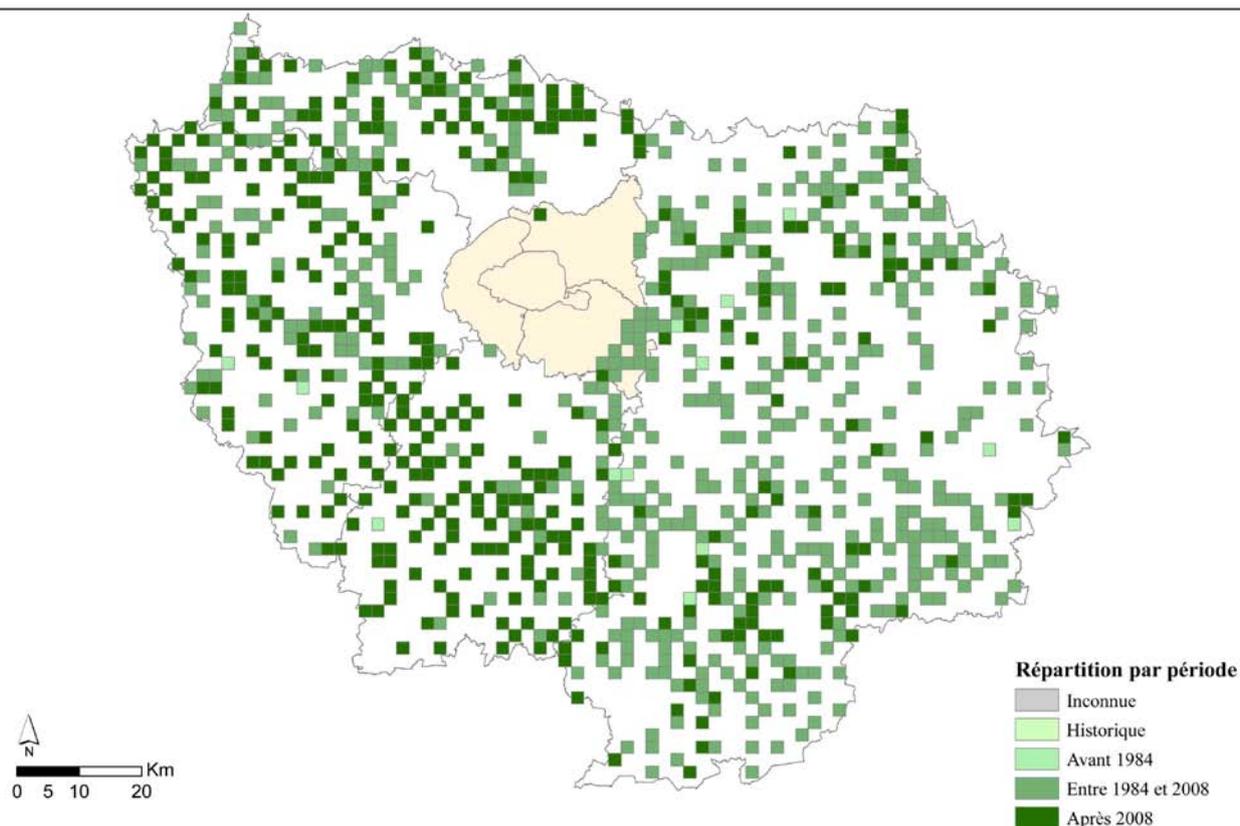
Surface de la zone d'occupation : 3636 km²

Le Sanglier occupe des habitats très diversifiés, allant des forêts mixtes, marais, roselières et landes aux zones agricoles (AULAGNIER *et al.* 2008). Le Sanglier est classé gibier selon la législation française et la gestion de ses populations répond donc aux règles de la cynégétique (VIGNE, PASCAL & LORVELEC 2003) : de plus, il figure sur la liste des espèces nuisibles du troisième groupe fixée par arrêté préfectoral dans tous les départements franciliens, au nom de la « nécessité de prévenir les dommages importants causés par les sangliers aux activités agricoles, forestières, aux autres formes de propriété et dans l'intérêt de la sécurité publique » (Arrêté préfectoral n°SE-2014-000071 pour les Yvelines).

L'Atlas des mammifères de 1984 indique que l'espèce occupe toute l'Île-de-France sauf la petite couronne et le nord des Yvelines, où il n'a pas du tout été contacté lors des inventaires. La centralisation de données de 2014 montre une répartition relativement homogène de l'espèce autour de la petite couronne, même si quelques observations ponctuelles ont pu être réalisées en Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne. C'est la quatrième espèce à concentrer le plus de données dans la base, ce qui s'explique par la forte proportion de données obtenues auprès du réseau cynégétique.

Les départements d'Île-de-France comptent par ailleurs parmi ceux qui présentent les densités les plus fortes de sangliers (BAUBET 2013), d'où des observations régulières et importantes dans cet état des lieux.

Répartition de l'espèce *Sus scrofa* par maille de 4 km² et par période



DIPROTODONTES

MACROPODIDES

LE WALLABY DE BENNETT (*MACROPUS RUFOGRISEUS*)

Statut Île-de-France : **Très rare**

Statut Liste Rouge nationale (UICN) : NA (Espèce introduite en métropole dans la période récente (après 1500))

Espèce introduite

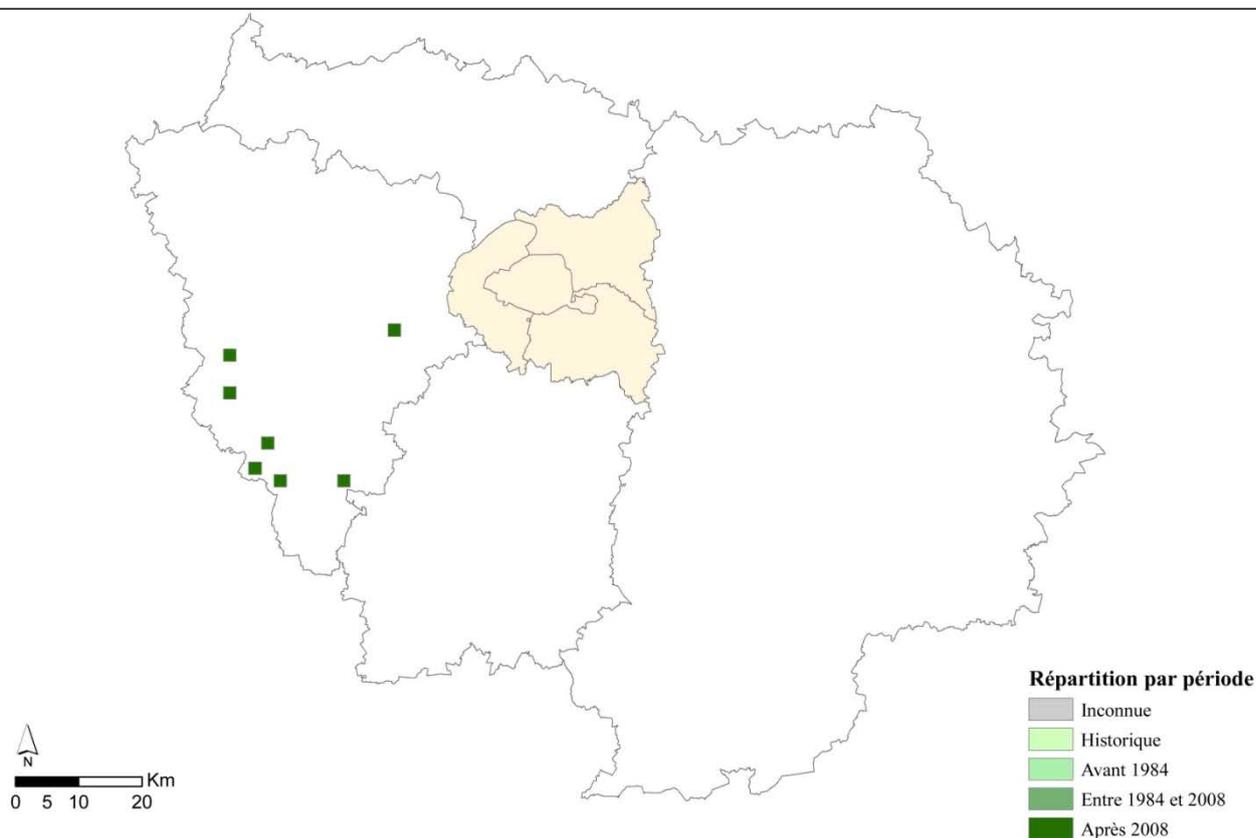
Nombre de données : 10

Surface de la zone d'occupation : 28 km²

Originaire de l'est de l'Australie et de Tasmanie, le Wallaby de Bennett a été introduit en Écosse et en France, en forêt de Rambouillet. L'espèce y fréquente les forêts, friches avec buissons, broussailles et landes où il s'alimente (AULAGNIER *et al.* 2008). 20 à 25 individus de ce marsupial se sont échappés au début des années 1970 du parc zoologique de Sauvage situé à Émancé (78), à une dizaine de kilomètres au sud-ouest de Rambouillet (CERF 2014).

L'Atlas national des mammifères de 1984 ne fait pas état de l'espèce. La compilation des connaissances de 2014 montre que cette dernière est bien présente à Rambouillet, et qu'elle étend son aire de présence autour du massif. Si la taille de l'actuelle population présente est difficile à estimer, l'observation, à la fin des années 1980, d'un individu adulte accompagné d'un animal de plus petite taille, pourrait constituer actuellement le seul témoignage direct de la reproduction de l'espèce en milieu naturel. La longévité connue sur l'espèce dans la nature (de 9 ans) permet de penser que les individus observés récemment en forêt de Rambouillet ne sont pas ceux échappés initialement du parc zoologique, et renforce l'hypothèse de la reproduction locale de l'espèce (CERF 2013).

Répartition de l'espèce *Macropus rufogriseus* par maille de 4 km² et par période



II) Présence accidentelle

VIVERRIDES

LA GENETTE (*GENETTA GENETTA*)

Statut Île-de-France : **Très rare**

Statut Liste Rouge nationale (UICN) : LC

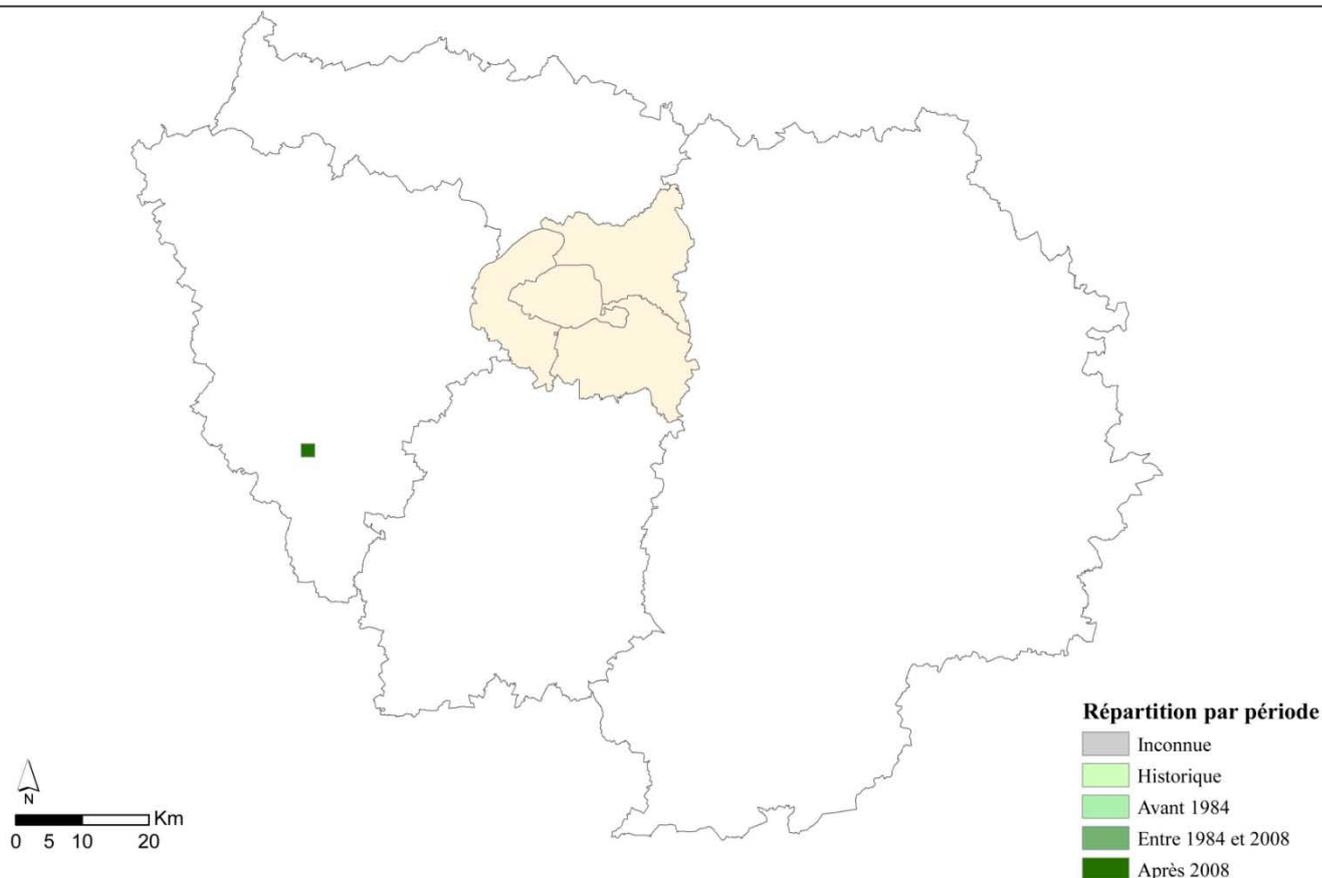
Espèce protégée (loi de 1976)

Nombre de données : 2

Surface de la zone d'occupation : 4 km²

La Genette commune occupe principalement les forêts, bocage, taillis, maquis et milieux ouverts (AULAGNIER *et al.* 2008). L'Atlas des mammifères de 1984 ne signale *a priori* pas sa présence en Île-de-France. Pour ce qui est de l'état des lieux des connaissances de 2014, il révèle deux observations de genette actuellement en cours de validation, qui ne permettent pas d'attester de sa présence permanente sur le territoire. Elles concerneraient des sujets fugitifs, la dispersion postjuvénile pouvant mener certains éclaireurs assez loin de l'aire de répartition de l'espèce – limitée au sud de la Loire – et ne témoigneraient donc pas d'une extension spontanée des populations (LEGER 1997).

Répartition de l'espèce *Genetta genetta* par maille de 4 km² et par période



III) Présence à confirmer

SORICIDES

LA MUSARAIGNE CARRELET (*SOREX ARANEUS*)

Statut Île-de-France : **Très rare**

Statut Liste Rouge nationale (UICN) : DD

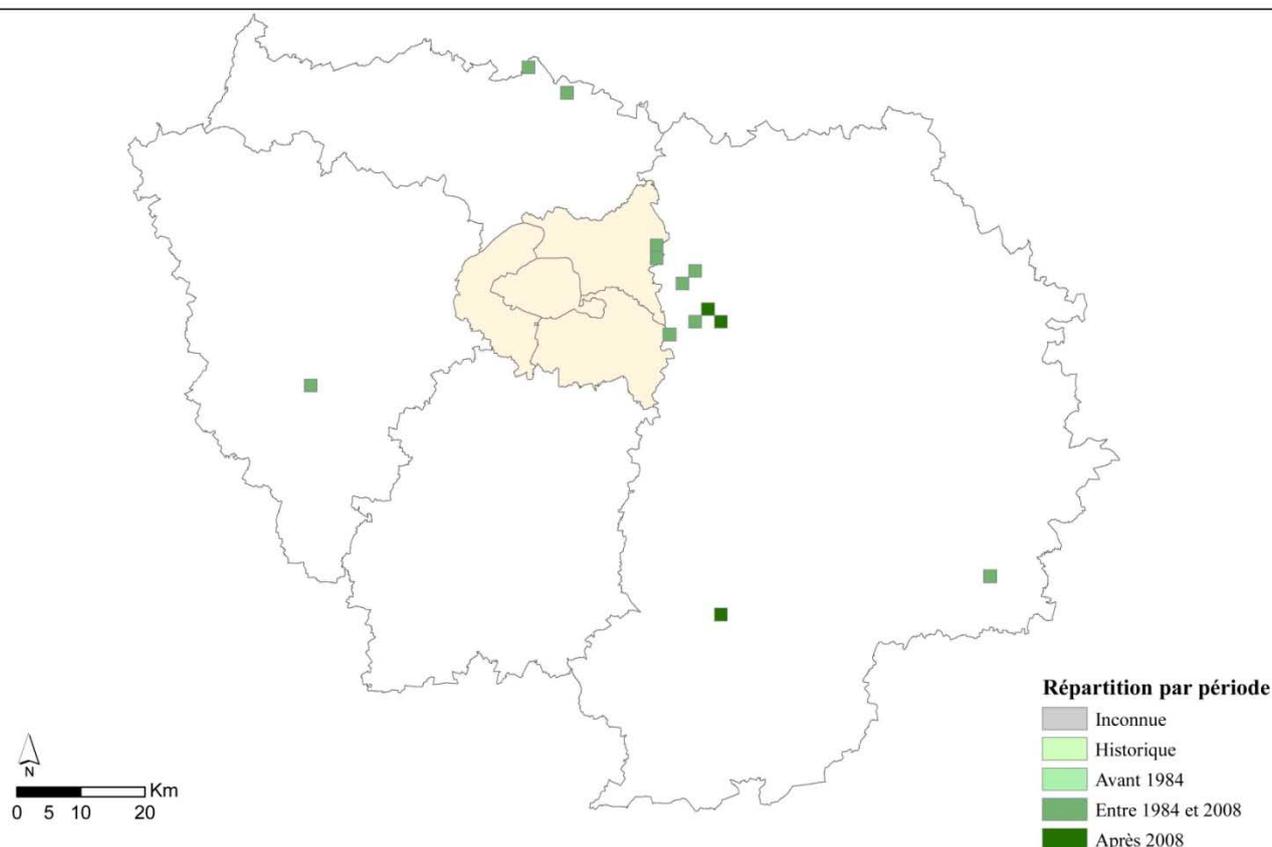
Nombre de données : 32

Surface de la zone d'occupation : 52 km²

La Musaraigne carrelet peut se trouver dans différents types de milieux pour autant qu'il y ait une bonne couverture végétale au sol et de nombreuses possibilités pour se cacher : elle occupe ainsi les prairies, landes, tourbières, haies, ripisylves, forêts (AULAGNIER *et al.* 2008), et peut occasionnellement fréquenter certains jardins, même si elle se montre beaucoup moins anthropophile que la Musaraigne musette (*Crocidura russula*) (GILLIERON 2012).

La présence de données, y compris récentes, concernant la Musaraigne carrelet dans la base de 2014 résulte sans doute d'erreurs d'identification, l'aire de répartition de l'espèce ne couvrant en France métropolitaine que quelques départements du Nord-est, des Alpes, du Massif Central et des Pyrénées (INPN 2014). Cette hypothèse est confirmée par le fait que la majorité des données en question concernent des observations visuelles, pour lesquelles une erreur d'identification est probable. L'espèce à l'origine de ces confusions est vraisemblablement la Musaraigne couronnée (*Sorex coronatus*), morphologiquement très proche de la Musaraigne carrelet. Ainsi, dans l'Atlas des mammifères de 1984, les deux espèces sont présentées sur la même carte et couvrent la majorité de la grande couronne.

Répartition de l'espèce *Sorex araneus* par maille de 4 km² et par période



LA CROCIDURE DES JARDINS (*CROCIDURA SUAVEOLENS*)

Statut Île-de-France : **Très rare**

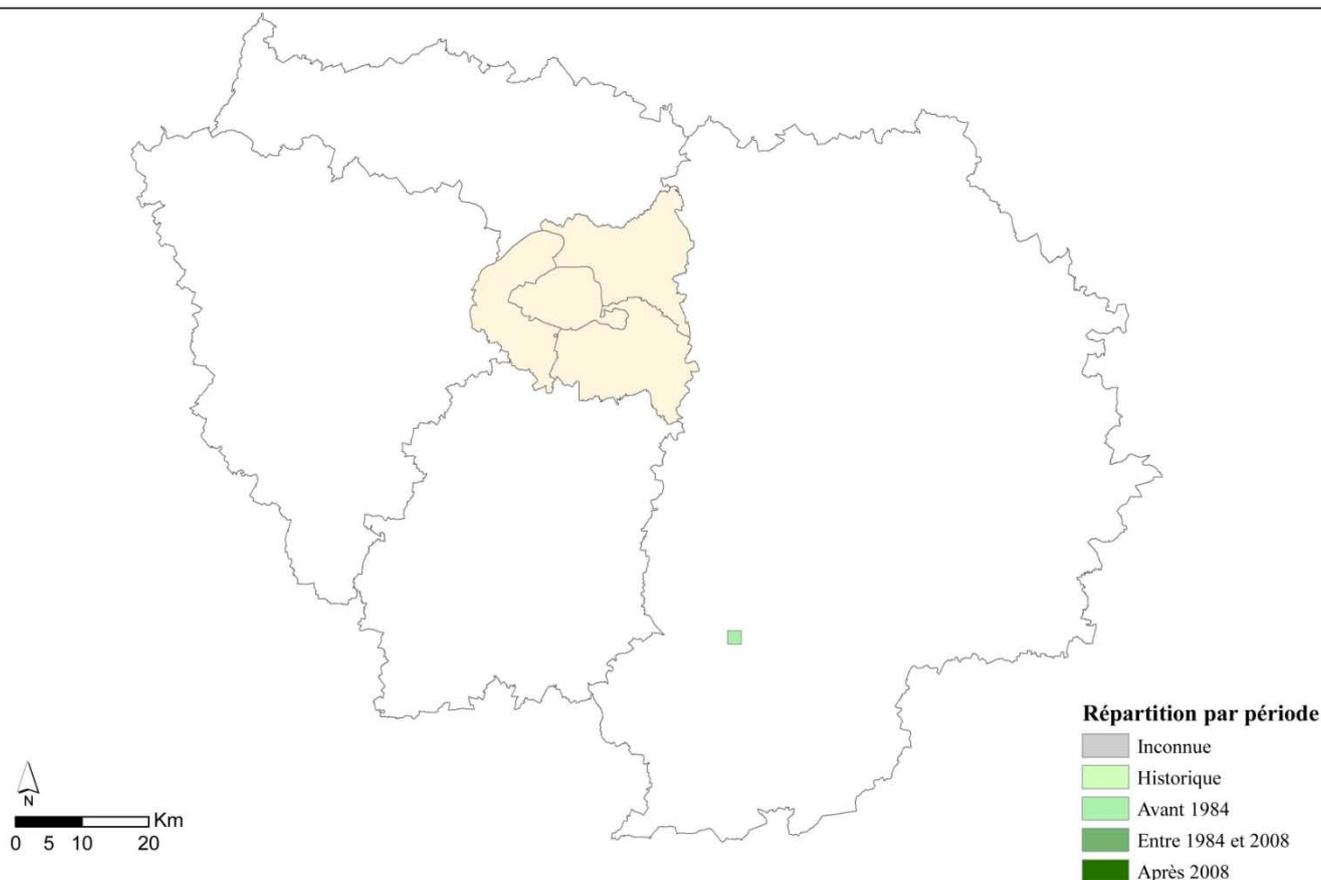
Statut Liste Rouge nationale (UICN) : NT

Nombre de données : 2

Surface de la zone d'occupation : 4 km²

La Crocidure des jardins fréquente les forêts, haies, vergers, buissons denses, phragmitaies, et herbes hautes, et apprécie également les zones rocheuses et les murs de pierre (AULAGNIER *et al.* 2008). Espèce très discrète aux mœurs nocturnes et source importante d'identifications erronées, elle n'est représentée que par deux données anciennes (1970), validées par la SFEPM lors de l'atlas national de 1984. Le dimorphisme morphologique entre la Crocidure des jardins et la Crocidure musette (*Crocidura russula*) étant peu marqué, leur identification certaine est difficile (GILLIERON 2012), en particulier là où leurs aires de répartition se chevauchent, comme c'est le cas en Île-de-France. Cette région étant située à l'extrémité de la zone de distribution connue de la Crocidure des jardins, sa présence actuelle y est donc aujourd'hui à confirmer.

Répartition de l'espèce *Crocidura suaveolens* par maille de 4 km² et par période



CRICETIDES

LE CAMPAGNOL TERRESTRE (*ARVICOLA TERRESTRIS*)

Statut Île-de-France : **Très rare**

Statut Liste Rouge nationale (UICN) : DD

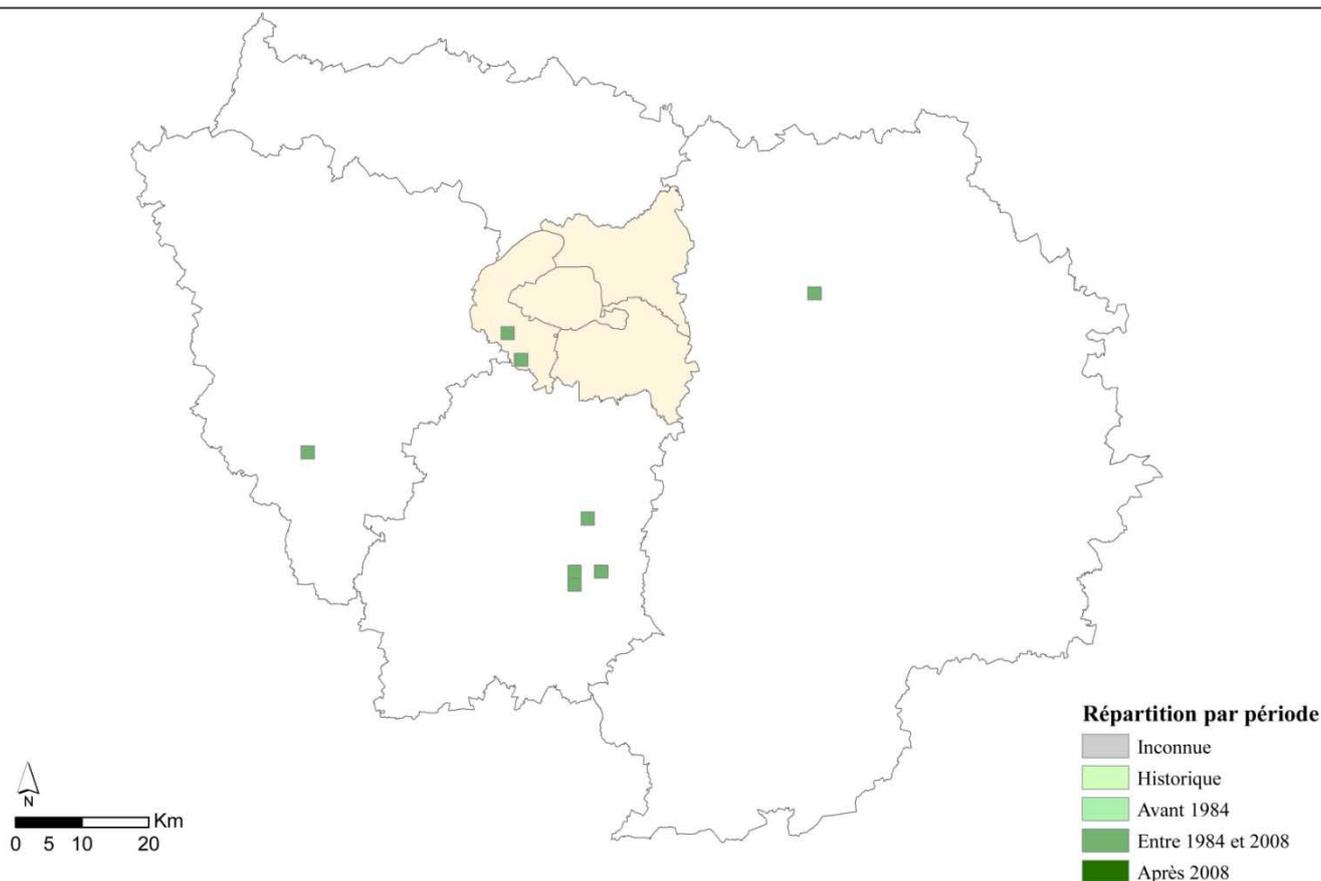
Nombre de données : 9

Surface de la zone d'occupation : 32 km²

Le Campagnol terrestre présente deux morphotypes et écotypes fréquentant d'une part des milieux aquatiques variés (rivières, ruisseaux, marais) pour les populations dites aquatiques, et d'autre part les vergers et jardins, plus rarement les zones boisées, pour les populations dites fouisseuses (AULAGNIER *et al.* 2008).

L'Atlas des mammifères de 1984 exclue totalement *Arvicola terrestris* d'Île-de-France. Les quelques rares données recueillies lors de l'état des lieux de 2014 faisant mention de l'espèce permettent donc de douter de sa présence sur le territoire francilien (comm. pers. Patrick HAFFNER) : la taxonomie récente, différenciant la forme fouisseuse (*Arvicola sherman*) de la forme aquatique (*Arvicola terrestris*) en deux espèces, s'ajoutant aux confusions possibles avec le Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*), mettent au jour la nécessité d'accentuer les efforts de prospection. Si la forme aquatique n'est pas connue actuellement en Île-de-France, le Campagnol fouisseur (*Arvicola sherman*), établi dans l'Oise et dans l'Aisne, pourrait être présent dans le nord-est de la région (comm. pers. Pierre RIGAUX).

Répartition de l'espèce *Arvicola terrestris* par maille de 4 km² et par période



Notes complémentaires

*Les données concernant la dynamique d'évolution des populations font souvent défaut lors de l'élaboration d'une synthèse régionale (MARCHADOUR 2009). Pour palier en partie à ce problème, une douzaine d'experts mammalogistes ayant une bonne expérience de l'Île-de-France ont été interrogés sur les tendances d'évolution des différentes populations d'espèces sur les dix dernières années, en se basant sur le critère A de l'UICN (tendance d'évolution de la population régionale, UICN France 2011), mais aussi depuis le dernier atlas de référence de 1984 (FAYARD, SAINT-GIRONS & DUGUY 1984). Le milieu cynégétique disposant d'un poids important dans la connaissance des mammifères, des chasseurs et piégeurs aussi bien que des naturalistes locaux ont été sollicités, afin que ce travail reflète le plus fidèlement possible la situation des espèces de mammifères sur le territoire francilien.

Pour adopter une démarche objective, ces informations qualitatives ont été restituées sous la forme d'une note, comprise entre -10 et 10, attribuée à chaque espèce selon son évolution pressentie par l'expert, et décrite par la méthode suivante :

| | Inférieure à 30 %* | Comprise entre 30 et 70 %* | Supérieure à 70 %* |
|------------|--------------------|----------------------------|--------------------|
| Hausse | 2 | 5 | 10 |
| Diminution | -2 | -5 | -10 |
| Stabilité | 0 | | |

Tableau 1. Méthodologie pour la notation des espèces selon leur tendance d'évolution au niveau régional. *Le choix de ces valeurs repose sur la méthodologie d'élaboration des listes rouges de l'UICN (UICN France 2011)

La tendance d'évolution par espèce a été exprimée par une note finale correspondant à la moyenne des notes données par les experts ayant proposé un avis, et respectant les mêmes seuils.

Bibliographie

- AULAGNIER, S., HAFFNER, P., MITCHELL-JONES, T., MOUTOU, F. & ZIMA, J.** (2008). *Guide des mammifères d'Europe, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient*. (271 p.) Delachaux et Niestlé.
- BALIESTRERI, A., REMONTI, L. & PRIGIONI, C.** (2009). Habitat Selection in a Low-Density Badger *Meles meles* Population: A Comparison of Radio-Tracking and Latrine Surveys. *Wildlife Biology*, 15(4), 442–448.
- BAUBET, E.** (2013). *Le sanglier*. Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS). [<http://www.oncfs.gouv.fr/Connaitre-les-especes-ru73/Le-Sanglier-ar994>]
- BENOIST, D.** (1999). Contribution d'enquêtes par voie de presse à la connaissance de la répartition du Lérot (*Eliomys quercinus*) en Normandie. *Le Petit Lérot*, 58, 12-16.
- BOUT, C., LAOUE, E., FOURNIER-CHAMBRILLON, C. & FOURNIER, P.** (2013). Première étude de la répartition de la Crossope aquatique (*Neomys fodiens*) en Aquitaine à l'aide de tubes capteurs d'indices. Mise au point méthodologique et premiers résultats au sud de la Garonne. *Tais*, 6, 9-15.
- CENTRE D'ETUDES DE RAMBOUILLET ET DE SA FORET (CERF)** (2013). *Enquête sur le Wallaby de Bennett en Forêt d'Yvelines*. [http://www.cerf78.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=215:enquete-sur-le-wallaby-de-bennett-en-foret-dyvelines&catid=13&Itemid=151]
- DELATTRE, P.** (1987). La Belette et l'Hermine. *Encyclopédie des Carnivores de France*. (73 p.) Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères (SFPEM).
- FAYARD, A., SAINT-GIRONS, M.-C. & DUGUY, R.** (1984). *Atlas des mammifères sauvages de France*. Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères (SFPEM) & Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN).
- GILLIERON, J.** (2012). *Les mammifères de l'Arc Alpin*. (406 p.) Glénat.
- HAFFNER, P., & SAINT-GIRONS, M.-C.** (1994). État d'avancement des inventaires régionaux et départementaux concernant les Mammifères en France métropolitaine. XVIIIe colloque de mammalogie, Bourges: SFPEM.
- HERR, J., SCHLEY, L., & ROPER, T. J.** (2009). Socio-spatial organization of urban stone martens. *Journal of Zoology*, 277(1), 54–62.
- KRANZ, A., TIKHONOV, A., CONROY, J., & CAVALLINI, P.** (2008). Martes martes. The IUCN Red List of Threatened Species. Version 2014.2. [www.iucnredlist.org]
- LEGER, F.** (1997). La genette dans le nord-est de la France. *Bulletin Mensuel de l'Office National de la Chasse*, 228 : 24-39.
- LEGER, F.** (2003). Le Raton laveur : *Procyon lotor* (Linné, 1758). Pages 286-288, in : *Évolution holocène de la faune de Vertébrés de France : invasions et disparitions* (M. PASCAL, O. LORVELEC, J.-D. VIGNE, P. KEITH & P. CLERGEAU, coordonnateurs), Institut National de la Recherche Agronomique, Centre National de la Recherche Scientifique, Muséum national d'Histoire naturelle (381 p.). Rapport au Ministère de l'Écologie et du Développement Durable (Direction de la Nature et des Paysages), Paris, France. Version définitive du 10 juillet 2003.
- LEGER, F., STAHL, P., RUETTE, S., WILHELM, J.-L.** (2008). La répartition du Chat forestier en France : évolutions récentes. *Faune sauvage*, 280, 24-39.
- LE LOUARN, H. & QUERE, J.-P.** (2003). *Les rongeurs de France*. (311 p.) Éditions Quae.

- LODÉ, T.** (2011). Habitat Selection and Mating Success in a Mustelid. *International Journal of Zoology*, 2011, 1–6.
- LONG, R. A., DONOVAN, T. M., MACKAY, P., ZIELINSKI, W. J., & BUZAS, J. S.** (2011). Predicting carnivore occurrence with noninvasive surveys and occupancy modeling. *Landscape Ecology*, 26(3), 327–340.
- LUGRIS, L.** (2009). *Recueil de données sur les mammifères sauvages dans la région Île-de-France en vue de l'élaboration d'un atlas* (Rapport de stage) (142 p.). ANVL.
- LUSTRAT, P.** (2006). *Atlas des mammifères de Seine-et-Marne* (84 p.). Nature Recherche.
- MARTIN, A.** (2010). *Une proposition d'approche analytique pour la prise en compte des mammifères sauvages dans l'évaluation des milieux naturels : l'exemple de la Moyenne Vallée de l'Essonne* (Rapport de stage) (60 p.). Biodiversita.
- MERGEY, M.** (2007). *Réponses des populations de martres d'Europe (Martes Martes) à la fragmentation de l'habitat: mécanismes comportementaux et conséquences*. ANRT.
- MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE.** (2003-2013). *Inventaire national du Patrimoine naturel*. [<http://inpn.mnhn.fr>].
- MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE.** (2012-2014). *Les écureuils en France*. [<http://ecureuils.mnhn.fr/>]
- PASCAL, M.** (2003). Le Cerf sika : *Cervus nippon* Temminck, 1838. Pages 295-296, in : *Évolution holocène de la faune de Vertébrés de France : invasions et disparitions* (M. PASCAL, O. LORVELEC, J.-D. VIGNE, P. KEITH & P. CLERGEAU, coordonnateurs), Institut National de la Recherche Agronomique, Centre National de la Recherche Scientifique, Muséum national d'Histoire naturelle (381 p.). Rapport au Ministère de l'Écologie et du Développement Durable (Direction de la Nature et des Paysages), Paris, France. Version définitive du 10 juillet 2003.
- PASCAL, M.** (2003). Le Rat musqué : *Ondatra zibethicus* (Linné, 1766). Pages 317-318, in : *Évolution holocène de la faune de Vertébrés de France : invasions et disparitions* (M. PASCAL, O. LORVELEC, J.-D. VIGNE, P. KEITH & P. CLERGEAU, coordonnateurs), Institut National de la Recherche Agronomique, Centre National de la Recherche Scientifique, Muséum national d'Histoire naturelle (381 p.). Rapport au Ministère de l'Écologie et du Développement Durable (Direction de la Nature et des Paysages), Paris, France. Version définitive du 10 juillet 2003.
- PASCAL, M.** (2003). Le Ragondin : *Myocastor coypus* (Molina, 1782). Pages 325-326, in : *Évolution holocène de la faune de Vertébrés de France : invasions et disparitions* (M. PASCAL, O. LORVELEC, J.-D. VIGNE, P. KEITH & P. CLERGEAU, coordonnateurs), Institut National de la Recherche Agronomique, Centre National de la Recherche Scientifique, Muséum national d'Histoire naturelle (381 p.). Rapport au Ministère de l'Écologie et du Développement Durable (Direction de la Nature et des Paysages), Paris, France. Version définitive du 10 juillet 2003.
- PASCAL, M. & VIGNE J.-D.** (2003). La Souris domestique : *Mus musculus* Linné, 1758. Pages 314-316, in : *Évolution holocène de la faune de Vertébrés de France : invasions et disparitions* (M. PASCAL, O. LORVELEC, J.-D. VIGNE, P. KEITH & P. CLERGEAU, coordonnateurs), Institut National de la Recherche Agronomique, Centre National de la Recherche Scientifique, Muséum national d'Histoire naturelle (381 p.). Rapport au Ministère de l'Écologie et du Développement Durable (Direction de la Nature et des Paysages), Paris, France. Version définitive du 10 juillet 2003.
- PASCAL, M., VIGNE J.-D. & LORVELEC O.** (2003). Le Daim européen : *Dama dama* (Linné, 1758). Pages 296-297, in : *Évolution holocène de la faune de Vertébrés de France : invasions et disparitions* (M. PASCAL, O. LORVELEC, J.-D. VIGNE, P. KEITH & P. CLERGEAU, coordonnateurs), Institut National de la Recherche Agronomique, Centre National de la Recherche Scientifique, Muséum national d'Histoire naturelle (381 p.). Rapport au Ministère de l'Écologie et du Développement Durable (Direction de la Nature et des Paysages), Paris, France. Version définitive du 10 juillet 2003.
- PEROUX, R. & GUITTON J.-S.** (2011). Le Lièvre d'Europe. Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS). [<http://www.oncfs.gouv.fr/Connaitre-les-especes-ru73/Le-Lievre-dEurope-ar649>].

POCOCK, M. J. O. & JENNINGS, N. (2006). Use of hair tubes to survey for shrews: new methods for identification and quantification of abundance. *Mammal Review*, 36(4), 299–308.

PUISSAUVÉ, R. & HAFFNER, P. (2013). La Crossope aquatique, *Neomys fodiens* (Pennant, 1771) Fiches d'information sur les espèces aquatiques protégées. Muséum national d'Histoire naturelle. Version Mars 2013.

RENAULT, O. (2012). *La Faune sauvage de Seine-et-Marne*. Illustria Librairie des Musées.

SAINT-ANDRIEU, M.-C., PFAFF, E. & GUIBERT, B. (2009). Le Daim et le Cerf sika en France : nouvel inventaire. *Faune sauvage*, 28, 10-15.

UICN FRANCE, MNHN, SFEPM & ONCFS (2009). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France.

VIGNE J.-D., PASCAL M. & LORVELEC O., 2003. Le Sanglier d'Eurasie et le Porc marron : *Sus scrofa* Linné, 1758. Pages 292-293, in : *Évolution holocène de la faune de Vertébrés de France : invasions et disparitions* (M.Pascal, O. Lorvelec, J.-D. Vigne, P. Keith & P. Clergeau, coordonnateurs), Institut National de la Recherche Agronomique, Centre National de la Recherche Scientifique, Muséum National d'Histoire Naturelle (381 pages). Rapport au Ministère de l'Écologie et du Développement Durable (Direction de la Nature et des Paysages), Paris, France. Version définitive du 10 juillet 2003.

WILSON, D. E., COLE, F. R., NICHOLS, J. D., RUDRAN, R., & FOSTER, M. S. (1996). *Measuring and Monitoring Biological Diversity - Standard Methods for Mammals*. Smithsonian Institution.

ZUCCA, M., BIRARD, J., & TURCATI, L. (2013). *Diagnostic de l'état de santé de la biodiversité en Île-de-France* (84 p.). Natureparif.